



Enfants travailleurs domestiques

manuel sur la bonne pratique dans les interventions

Anti-Slavery International 2005



© Anti-Slavery International 2005

Enfants travailleurs domestiques : manuel sur la bonne pratique dans les interventions

Numéro 17 dans la série " Travail des enfants " d'Anti-Slavery International

ISBN: 0 900918 63 2

par Maggie Black

Direction de projet : Jonathan Blagbrough

Composition : Becky Shand

Illustrations : Pete Williamson

Traduction française : Françoise Comte

Impression : The Printed Word, Horsham, UK

March 2006

Anti-Slavery International tient à remercier Comic Relief et the Oak Foundation d'avoir assuré le financement de ce projet.

Les avis exprimés dans ce manuel sont ceux d'Anti-Slavery International et ne reflètent en aucune façon l'avis des organismes financeurs.



Table des matières

Avant-propos	1
Chapitre 1 : Prologue. Qui voulons-nous aider et pourquoi ?	3
La situation des enfants travailleurs domestiques	3
Au-delà des ressemblances, de grandes différences	4
Qu'en disent les enfants travailleurs domestiques ?	5
Dans quels cas l'emploi d'enfants comme travailleurs domestiques représente-t-il une "pire forme de travail des enfants" ?	6
Les perceptions changent	7
Le travail des enfants domestiques et les droits de l'enfant	8
Peut-on considérer les enfants travailleurs domestiques comme des esclaves ?	9
Des informations de base aux programmes d'action	10
Résumé	11
Chapitre 2 : Des programmes s'inspirant de la "bonne pratique"	12
Le programme s'inscrit dans un cadre	12
Faire intervenir les enfants travailleurs domestiques	13
Fixer des objectifs aux programmes	15
Des objectifs généraux aux objectifs particuliers	16
Mesurer les progrès réalisés	17
Notre objectif est-il d'aider un grand nombre d'enfants ou de nous concentrer sur "les pires cas" ?	18
Etablir des priorités et sélectionner les interventions	19
Résumé	20
Chapitre 3 : Le contact avec les enfants travailleurs domestiques	21
La priorité absolue de toute intervention	21
1. Les espaces verts	22
2. Les centres d'accueil et les foyers	23
3. Les écoles et l'approche "d'enfant à enfant"	23
4. Les élus ou représentants locaux	25
5. Le porte-à-porter	25
6. Porte ouverte et téléphone vert	26
Résumé	26
Chapitre 4 : Interventions d'urgence : sauvetage, réinsertion, réintégration	27
Que faire en situation d'urgence	27
1. Téléphone vert	30
2. Abris, centres de transit, centres d'accueil	30
3. Contacter les familles et organiser la réintégration	32
4. Poursuivre les auteurs de sévices	33
Résumé	34
Chapitre 5 : Offrir des services et en faciliter l'accès	35
Quels services veulent les enfants travailleurs domestiques ?	35
1. L'éducation non formelle et le retour à l'école	36
2. Centres sociaux ou endroits "à part"	38
3. Formation professionnelle et autres types de formation	40
4. Santé et encadrement post-traumatisme	41
5. Conseils relatifs aux droits et aide juridique	42
Résumé	43



Chapitre 6 : Permettre aux enfants travailleurs domestiques d'améliorer leur sort	44
Créer un environnement propice au changement	44
1. Créer des liens et un climat de solidarité entre enfants travailleurs domestiques	45
2. L'éducation aux droits, étape essentielle dans l'émancipation des enfants travailleurs domestiques	46
3. Se faire des alliés, y compris chez les employeurs	47
Améliorer la position des enfants travailleurs domestiques par le biais de lois et de codes déontologiques	49
5. Consultation des travailleurs domestiques	50
Résumé	52
Chapitre 7 : Empêcher que les enfants ne deviennent domestiques	53
Le recrutement de fillettes	53
1. Intervention dans les régions d'origine des fillettes	55
2. Mesures contre la traite	56
3. Impliquer les travailleurs domestiques existants	58
4. Essayer de faire changer la législation	59
Résumé	60
Chapitre 8 : Le développement des institutions et des capacités	61
Gestion et capacité des organisations	61
1. Collecte de fonds et développement de ressources financières	62
2. Liens avec les organismes gouvernementaux et les institutions	64
3. Ressources et documentation	65
4. Organisations et réseaux internationaux	66
Résumé	67
Ressources	68
1. Bibliographie conseillée	68
2. Coordonnées d'organisations actives dans le domaine du travail des enfants domestiques	69
3. Développement, collecte des fonds, et autres formes de soutien aux associations	76



Avant-propos

Longtemps, les enfants domestiques, une catégorie d'enfants travailleurs, ont été invisibles. Aujourd'hui, on sait qu'ils représentent la majorité des enfants travailleurs ; pour les filles, il s'agit même d'une écrasante majorité. On a cru par le passé que les filles élevées chez des ménages plus aisés, par exemple en échange de menus travaux ménagers, ne pouvaient être considérées véritablement comme étant " au travail ", ou " en danger ". C'était une erreur, comme on le constate au fur et à mesure qu'on connaît les conditions dans lesquelles elles sont employées. On entend aujourd'hui également leur voix, longtemps étouffée par leur isolement et la discrimination dont elles étaient victimes.

Anti-Slavery International est l'un des principaux acteurs de l'effort visant à rendre visibles les enfants travailleurs domestiques. L'organisation travaille avec des partenaires en Asie, en Afrique et en Amérique latine pour défendre leur cause et alléger leurs souffrances. Il y a bien des raisons de faire ce travail, mais pour Anti-Slavery International, c'est l'état de sujétion de ces jeunes employés de maison, leur fréquente privation de liberté, les méthodes de recrutement parfois assimilables à la traite, la paye dérisoire, voire totalement absente, qui font qu'il s'agit là d'une violation des droits de l'homme plus proche de l'esclavage que pour beaucoup d'autres groupes d'enfants travailleurs. En 1996, Anti-Slavery International a organisé une première réunion internationale de praticiens d'organisations non gouvernementales (ONG) actives dans ce domaine, qui a donné lieu à l'ouvrage publié par la suite : *Child Domestic Workers : A handbook for research and action* (Les enfants domestiques : Manuel pour la recherche et l'action). Une deuxième réunion internationale fut organisée en 2001, rassemblant un nombre plus important de praticiens. Le résultat en fut la publication d'un manuel de sensibilisation intitulé : *Les enfants domestiques : Trouver une voix*.

Entre ces deux conférences intervint, en 1999, l'adoption par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) de la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. C'est à partir de ce moment-là qu'on peut considérer que la problématique des enfants domestiques s'est clairement inscrite dans la conscience internationale et qu'elle a fait l'objet d'une grande attention de la part des acteurs aidant les enfants travailleurs. En effet, on considère maintenant que la plupart des critères des " pires formes " de travail des enfants s'appliquent au cas des enfants domestiques. L'intervention du Programme international sur l'élimination du travail des enfants (IPEC) de l'OIT auprès des enfants connaissant ce triste sort, notamment par le biais du soutien à un certain nombre de programmes nationaux, a eu comme conséquence de faire augmenter la prise de conscience et les ressources. Les acteurs ont également pu améliorer leurs compétences et sont devenus plus professionnels.

En 2004, Anti-Slavery International a entamé un projet destiné à relancer le soutien pour cette cause. Il durera trois ans et sera réalisé avec le réseau de partenaires-clés en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes* et grâce à une aide internationale de Comic Relief et The Oak Foundation. L'objectif général du projet est d'identifier les interventions de terrain les plus utiles aux enfants domestiques et qui les protègent le mieux de la maltraitance et de l'exploitation. Nous espérons qu'en analysant ce qui " marche " et en comprenant pourquoi, il sera possible d'améliorer, en quantité et en qualité, les services proposés actuellement aux enfants et à ceux qui en ont la responsabilité (parents, employeurs) et d'encourager d'autres ONG à intervenir en leur faveur. Dans le langage actuel du développement, " ce qui marche " est souvent appelé " la bonne pratique " et c'est un terme que ce projet a adopté.

En novembre 2004, Anti-Slavery International organisa une réunion internationale de praticiens à Bangkok, en Thaïlande. L'objectif était de se livrer à un échange de vues et d'expériences sur la " bonne pratique " entre ONG intéressées ainsi qu'avec d'autres acteurs. Les enquêtes de base réalisées au début de l'année 2004 avaient permis d'identifier 67 projets dans 28 pays différents. Certains représentants de ces projets devinrent membres du réseau et participèrent pour la première fois à la réunion. Pendant l'année 2004, près de 500 consultations d'enfants domestiques ou ex-domestiques furent également menées dans neuf pays différents et leurs résultats furent versés au contenu de la réunion. En tout, cette manifestation rassembla plus de 40 participants, dont 30 représentaient des ONG et six des organisations ou réseaux internationaux.

Ce manuel reprend donc largement les présentations, discussions et documents utilisés dans le cadre de cette manifestation et son contenu a été élaboré avec le concours des participants à cette même réunion. C'est pourquoi la liste des exemples de programmes ou d'organisations ne se veut pas exhaustive et le manuel n'a pas l'ambition de couvrir toutes les activités concernant les enfants domestiques existantes. Pour certains aspects - comme indiqué dans le texte - et lorsque le précédent manuel de sensibilisation en avait déjà traité de façon approfondie, nous ne sommes pas entrés dans les détails. Le présent manuel a pour but de compléter les deux manuels précédents et en est proche dans le style et la présentation. Nous l'avons voulu avant tout simple et pratique. Nous nous adressons essentiellement aux

* Asociación Grupo de Trabajo Redes, pour le Pérou et l'Amérique du Sud ; Defensa de los Niños Internacional, pour le Costa Rica et l'Amérique centrale / Caraïbes ; Kivulini, pour la Tanzanie et l'Afrique orientale ; Visayan Forum Foundation, pour les Philippines et l'Asie (qui a organisé le groupe de travail régional d'Asie sur les enfants domestiques de CWA, Child Workers in Asia) ; la WAO Afrique, pour le Togo et l'Afrique occidentale.



ONG de taille petite et moyenne cherchant comment améliorer leurs programmes et projets ou voulant entamer de nouvelles activités destinées aux enfants domestiques.

L'approche qui est la nôtre est spécifique à ce groupe bien précis d'enfants travailleurs, mais elle ne se veut pas prescriptive. Dans chaque chapitre, il s'agit de formuler des " principes de bonne pratique " plutôt que de définir la bonne pratique comme telle; qu'il soit bien clair que le terme " bonne pratique " n'est pas utilisé ici de façon normative. Ce qui relève de la bonne pratique dans un contexte, ne le sera pas dans un autre, étant donné la diversité des situations et des interventions appropriées dans différents pays du monde, et même dans différents groupes au sein du même pays. Anti-Slavery International espère que la série d'exemples et d'enseignements tirés des différentes activités entreprises sera utile aux praticiens en tous genres.

Anti-Slavery International et ses partenaires sur le terrain osent également espérer que la publication de ce manuel aidera d'autres acteurs à se manifester, notamment parmi les organisations professionnelles syndicales ou patronales, ainsi que les ministères concernés ou les autorités de contrôle. Il faudra en effet attendre que ceux qui emploient des enfants dans leur foyer prennent conscience des multiples traumatismes que cette expérience représente pour ces enfants et ces adolescents, pour assister au changement nécessaire dans les mentalités et les comportements à l'égard de cette catégorie opprimée de travailleurs, sur le long terme.

Anti-Slavery International, novembre 2005.

Chapitre premier

Prologue. Qui voulons-nous aider et pourquoi ?



“ Qui était la fillette que j’ai vue l’autre jour chez vous ? ”

“ C’est quelqu’un que ma femme a recueilli chez nous. Elle est de la campagne - sa famille est très pauvre. ”

“ Je vous croyais profondément opposé au travail des enfants ? ”

“ Bien sûr, j’y suis totalement opposé, mais il ne s’agit pas de travail d’enfant - nous ne la payons pas ! Ma femme l’a recueillie par pure gentillesse . ”

“ J’ai cru la voir dans la cuisine occupée à faire la vaisselle. ”

“ Evidemment, elle aide ma femme à faire les travaux ménagers . ”

“ Est-ce qu’elle va à l’école ? ” “ Eh bien...non. ”

La situation des enfants travailleurs domestiques

Au cours des dernières années, l’opinion publique s’est rendu compte de l’existence de millions de jeunes mineurs de par le monde, qui vivent chez autrui et y exécutent des travaux ménagers comme “ aides ” ou comme employés. Dans bien des pays, cette pratique est ancestrale : en effet, de tout temps et dans toutes les sociétés, on a fait exécuter aux enfants des tâches domestiques, considérant que cela leur permettait en même temps de grandir et de rencontrer les autres, et souvent dans un foyer donné, cela concernait aussi des enfants originaires d’autres foyers de la même famille élargie. Mais cette pratique a changé : il s’agit de moins en moins d’une façon d’aider à élever l’enfant d’un parent et de plus en plus de l’employer, voire de l’exploiter, en dehors de toute législation. Trop souvent, lorsque cet enfant domestique, garçon ou fille, ne satisfait pas son employeur ou d’autres membres du foyer concerné, il subit des mauvais traitements.

Cette sensibilisation accrue au sort des enfants employés comme travailleurs domestiques, et à leur besoin de protection, s’explique par le fait qu’un nombre croissant d’organisations et de chercheurs s’intéressent à cette catégorie mal connue du travail des enfants et qu’un travail de plaidoyer en leur faveur a été réalisé. De ce fait, il y a un plus grand nombre de volontaires pour réaliser programmes et projets, qu’il s’agisse de petites associations locales ou de plus grandes ONG ou de ministères, sans oublier le rôle joué par des organisations internationales telles que l’Unicef ou l’OIT/IPEC. La connaissance de ce sujet et l’expérience pratique en ont été également enrichies.

S’il est réconfortant de constater que le sort des enfants travailleurs domestiques préoccupe l’opinion publique plus qu’avant et si cela a contribué à faire mieux connaître leurs problèmes, cela ne veut pas forcément dire que cette catégorie de travail des enfants soit en diminution. Au contraire, le modèle social et économique dominant a tendance à encourager la commercialisation des travaux ménagers. Avec l’apparition de familles éclatées, le changement de l’organisation du travail et le manque de personnes disponibles pour vaquer aux tâches ménagères, la demande en main-d’oeuvre bon marché augmente.

Dans le même temps, l’extrême pauvreté dans laquelle est plongée une grande partie de la population en Afrique, en Asie et en Amérique latine du fait de la mondialisation ou de l’immense précarité et insécurité qui sont les leurs à la suite de conflits ou de mouvements migratoires forcés, fait que les familles concernées en sont réduites à exploiter à l’extrême le potentiel de revenus que représentent leurs membres, même les plus jeunes. Les mouvements migratoires de la main-d’oeuvre, au sein d’un même pays ou entre pays différents, y compris de femmes et de fillettes, ont également pris de l’ampleur dans le monde entier. L’univers louche dans lequel on trouve le travail domestique dans des conditions d’exploitation est la conséquence de



Enfants travailleurs ou enfants domestiques

Pour l'OIT, le terme de " travail domestique des enfants " renvoie à des situations où les enfants exécutent des tâches domestiques, dans leur foyer ou chez des tiers, ou chez un employeur, dans des conditions d'exploitation. Dans les cas où l'exploitation est extrême, le travail dangereux, ou les conditions assimilables à de l'esclavage, on considère qu'il s'agit de pire forme de travail des enfants. Lorsqu'un enfant aide aux travaux ménagers, vaquant à des tâches peu fatigantes, ce travail est considéré par l'OIT non comme du travail, mais comme faisant partie d'un processus d'apprentissage positif pour l'enfant. De ce point de vue, la question de savoir si un enfant ayant atteint l'âge légal de travailler peut travailler chez autrui, dans la mesure où ce travail ne se fait pas dans des conditions d'exploitation, reste sans réponse. C'est la raison pour laquelle on a choisi pour cette publication d'utiliser le terme " enfants travailleurs domestiques " plutôt que le terme " enfants domestiques ", qui a des connotations plus négatives.

cette nouvelle réalité.

De pays aussi divers que la Colombie, la Thaïlande, l'Afrique du Sud ou l'Inde nous arrivent un nombre croissant de témoignages concernant des " agences de placement ", aux méthodes informelles ou demi-formelles, dont les activités consistent à se servir de ces fillettes. Des recruteurs - ce sont en réalité dans bien des cas des trafiquants - se rendent dans des régions rurales à la recherche de jeunes filles issues de familles pauvres, à qui ils procurent des emplois en ville. Ainsi le trafic des travailleurs domestiques s'organise, se commercialise et éloigne de plus en plus les jeunes concernés de leur lieu d'origine. Il semble également, pour autant que nous puissions en juger, que seule une proportion relativement faible de ces jeunes domestiques ait accès aux programmes existants d'intervention.

Dans tous les pays, on retrouve les mêmes caractéristiques de l'emploi des enfants domestiques : la grande majorité des enfants concernés sont des filles et elles doivent exécuter des tâches considérées comme relevant du travail quotidien des femmes : s'occuper des enfants, faire le ménage, la lessive, la cuisine, aller chercher de l'eau ou de quoi faire du feu, s'occuper des animaux de compagnie ou du bétail, faire les courses, faire différentes commissions, s'occuper des personnes âgées, quelquefois aussi aider dans l'échoppe ou le commerce familial. Les garçons, quant à eux, travaillent généralement à l'extérieur. Dans la plupart des cas, leur paye est maigre ; quelquefois elle est complètement absente ou n'existe qu'en théorie.

On retrouve fréquemment d'autres éléments: longues heures de travail, isolement psychologique de l'enfant qui n'a pas assez de loisirs pour apprendre, jouer ou se faire des amis.

Les enfants deviennent généralement travailleurs domestiques pour aider leur famille, même si certains veulent ainsi échapper à une situation familiale désastreuse, ou parce que travailler en ville représente à leurs yeux une possibilité de promotion sociale. Ces enfants sont immanquablement de milieu modeste et dans certains pays, surtout en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, ils appartiennent souvent à une minorité ethnique. Les familles sont souvent par ailleurs en proie à d'autres difficultés : décès de l'un des parents, absence du père, alcoolisme ou chômage, belle-mère violente, violence au foyer.

La plupart des enfants travailleurs domestiques ont plus de 12 ans, mais beaucoup commencent plus jeunes. Dans certains milieux sociaux, de petit boulot, l'emploi de travailleur domestique devient permanent ; dans d'autres, les filles sont renvoyées quand elles atteignent l'adolescence ou qu'elles sont suffisamment grandes pour réclamer une augmentation de salaire, ou se montrent moins dociles. Le fait qu'une grande majorité d'enfants domestiques soient des filles signifie que leur vulnérabilité est accrue, surtout si les hommes du foyer où elles se trouvent leur font des avances. Lorsqu'une fille travailleuse domestique tombe enceinte, il est fréquent qu'elle soit jetée à la rue ou renvoyée chez elle.

Au-delà des ressemblances, de grandes différences

La situation de beaucoup d'enfants travailleurs domestiques est ambiguë. Dans certaines parties de l'Afrique, surtout là où le VIH/ SIDA a atteint des proportions épidémiques, il arrive que les enfants concernés soient orphelins et aient été véritablement " recueillis " par des parents ou par d'autres personnes. Pour une fillette, vivre dans un environnement familial, surtout chez des membres de sa famille plutôt qu'en institution ou dans la rue, est sans doute préférable et représente une meilleure protection. Beaucoup de familles élevant des enfants qui ne sont pas les leurs et leur demandant d'assumer régulièrement une partie des tâches ménagères peuvent tout à fait être animées des meilleures intentions. Certes, les enfants concernés connaissent souvent des privations, mais celles-ci sont souvent dues au manque de moyens de la famille plutôt qu'à une discrimination à leur égard.

A l'autre extrême, il y a aussi les témoignages fréquents émanant de certaines parties d'Afrique occidentale ou d'Asie du Sud ou du Sud-Est, faisant état de traite de fillettes originaires de régions pauvres ou d'un pays voisin pour satisfaire la demande en personnel de maison bon marché dans les villes des régions plus prospères. Dans les faits, ces enfants, enlevés ou "vendus" par leurs parents qui s'imaginent souvent qu'ils donnent ainsi à leur enfant la possibilité de vivre mieux, sont réduits à l'esclavage : ils ne peuvent s'échapper et sont forcés d'accepter les conditions imposées par le chef de famille.

S'ils sont ensuite renvoyés par leur employeur, pour une raison ou pour une autre, ils risquent de se retrouver à la rue ou de vivre dans des taudis et deviennent souvent travailleurs du sexe. N'ayant personne pour les aider, ils n'ont généralement aucun recours en cas de comportement cruel ou de licenciement abusif. Ils n'ont pas non plus les moyens de rentrer chez eux et ne connaîtraient de toute façon pas le chemin. De plus, ils ont souvent peur d'être mal reçus s'ils rentrent, parce qu'ils ont "échoué" ou qu'ils seront de trop.

On constate donc que les situations des enfants domestiques varient énormément : certains enfants sont élevés par une famille adoptive de façon correcte, d'autres vivent une situation d'exploitation et de discrimination extrêmes ; certains sont aimés et protégés, presque comme on l'est dans sa propre famille, d'autres font l'objet de sévices physiques et sexuels contre lesquels ils n'ont aucun moyen de se défendre.

Il ne fait aucun doute que les cas de mauvais traitements ou de brutalités sont plus susceptibles de faire couler de l'encre que les autres : il faut donc se garder de considérer que de tels cas sont la norme absolue. Cependant, on constate également, au fur et à mesure qu'on dispose de plus d'informations émanant d'enquêtes objectives sur la situation des enfants travailleurs domestiques, que les mauvais traitements et la discrimination semblent très courants. Dans bien des cas, le travail domestique des enfants relève de la définition des "pires formes de travail des enfants" énoncées dans la Convention n° 182 de l'OIT ; mais le risque pour les enfants travailleurs domestiques ne tient pas tant à la nature du travail accompli qu'aux circonstances d'arrivée sur le lieu de travail ou aux conditions dans lesquelles le travail est exécuté.

Celles-ci sont entièrement le fait de l'employeur, généralement une femme, et de son attitude vis-à-vis du jeune travailleur. Comme le lieu de travail est une maison individuelle, il est très difficile de réglementer ce type de travail ou d'imposer des normes universelles et même de contacter les enfants concernés. Il y a également les mentalités, qui font que même chez ceux qui sont habituellement opposés au travail des enfants sur un lieu de travail organisé, on pourra trouver une tolérance vis-à-vis de cette pratique dans la mesure où elle aura été convenue de gré à gré et semble être dans l'intérêt de tous, employeurs, fillettes et familles.

Beaucoup d'employeurs partent du principe qu'étant donné qu'ils s'occupent de l'enfant, lui fournissent un logis agréable avec un niveau de confort qu'il n'aurait jamais connu autrement, l'enfant doit être satisfait. De plus, pour ses "tuteurs" ou ses employeurs, il est normal de demander à cet enfant ou à cette jeune fille d'exécuter des tâches ménagères qu'elle aurait certainement aussi à faire chez elle, en contrepartie du fait qu'elle est nourrie, logée et vit dans un foyer prospère. Mais la plupart des enfants travailleurs domestiques voient leur situation bien différemment, d'après les témoignages que nous avons pu recueillir lors des consultations.

Qu'en disent les enfants travailleurs domestiques ?

Les employeurs considèrent peut-être qu'ils rendent service à l'enfant domestique et que punir l'enfant est se comporter en parent, mais l'enfant en retire souvent le sentiment d'être opprimé et n'est pas heureux. Les consultations récentes d'enfants travailleurs domestiques concernant leur situation renvoient l'image d'enfants démunis et vulnérables aux mauvais traitements.

Souvent la famille connaît des difficultés matérielles

" J'ai commencé à l'âge de neuf ans, presque dix, quand, comment dire ?... quand je me suis rendu compte, après que mon père nous ait laissés sur la paille, ma mère et moi, qu'il fallait que je trouve quelque chose, que je devais faire quelque chose pour aider ma mère. C'est pour cela que j'ai quitté la maison, avec la bénédiction de Dieu je crois, et que je suis venue travailler pour cette dame . "

(Enfant travailleuse domestique au Pérou)

" J'ai reçu un coup de trique parce que j'avais perdu 200 shillings tanzaniens (0,20 dollars américains). "

(Enfant travailleuse domestique en Tanzanie)

Dans une étude réalisée dans ce pays, 43 pour cent des enfants travailleurs domestiques ont déclaré avoir reçu des sévices corporels, avoir été insultés, privés de nourriture, avoir dû payer des dommages et intérêts ou se sont vu interdire l'accès de la maison.

Au Togo et aussi au Bénin, le sentiment exprimé le plus fortement par les enfants travailleurs domestiques est le sentiment d'injustice qu'ils éprouvent pour la façon dont ils sont traités par rapport aux enfants de l'employeur. Ailleurs, beaucoup de témoignages vont dans le même sens : les enfants disent qu'ils voudraient pouvoir jouer avec les enfants de la maison où ils vivent, manger avec la famille, s'amuser et se reposer comme eux, et aller à l'école ; ils se sentent toujours traités en êtres inférieurs, ce qui est très douloureux.

Ainsi une petite Ougandaise :

“ Je demande au gouvernement de faire quelque chose pour sauver les travailleurs domestiques. Les gens devraient aussi bien les traiter, car ce sont des êtres humains comme les autres et ils méritent d'être traités comme les autres enfants. Je demande aussi aux enfants des familles où nous travaillons de nous respecter, car nous sommes des enfants comme eux. ”

En Tanzanie, les trois quarts des enfants travailleurs domestiques interrogés disent que s'ils avaient le choix, ils ne feraient pas ce travail, du fait de l'oppression qu'ils subissent dans leur situation.

Aux Philippines, les entretiens avec les enfants, domestiques ou ex-domestiques, révèlent que presque tous ont fait l'objet de sévices ou de mauvais traitements de la part de leurs employeurs. Par ailleurs, ils sont très désireux d'aller à l'école et de finir leurs études.

Au Pérou, la plupart des témoignages font état de mauvais traitements de nature diverse : longueur excessive des heures de travail, discrimination, humiliation, harcèlement sexuel. A Lima, presque tous les enfants domestiques n'ont pas assez de temps pour se reposer, n'ont pas un jour de congé hebdomadaire régulier et ne peuvent rentrer chez eux que très rarement.

En Inde, certains enfants ont un témoignage positif concernant leur employeur, mais d'autres font état de traitements inhumains ; ce qui leur pèse le plus, c'est que, s'il y a un problème quelconque dans la maison,

Dans quels cas l'emploi d'enfants comme travailleurs domestiques représente-t-il une “ pire forme de travail des enfants ” ?

La Convention n° 182 de l'OIT énonce quatre catégories représentant des “ pires formes de travail des enfants ” contre lesquelles il appartient de lutter de toute urgence : l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, ce qui comprend le travail forcé, la servitude pour dettes et le fait d'être vendu ou de faire l'objet de la traite ; la prostitution infantile et la pornographie ; le travail dangereux dans la mesure où le lieu de travail est dangereux par définition ; les activités illicites.

- Les enfants domestiques peuvent être considérés comme relevant de l'une ou de plusieurs de ces catégories dans les cas suivants :
- L'enfant est arrivé dans la famille après avoir été vendu ou fait l'objet de traite
- L'enfant travaille pour aider à payer la dette de ses parents
- L'âge de l'enfant est inférieur à l'âge minimum légal du travail (14 ans dans la plupart des cas)
- L'enfant travaille sans solde, ses heures de travail sont trop longues, il est soumis à l'isolement ou au travail de nuit
- L'enfant est maltraité, battu ou victime de harcèlement sexuel ou fait l'objet de punitions cruelles ou dégradantes
- L'enfant accomplit des tâches dangereuses, illicites, ou trop lourdes pour sa taille ou pour son âge.

La Convention n° 182 de l'OIT est accompagnée d'une Recommandation (n° 190) contenant des principes généraux de mise en oeuvre. La recommandation stipule que l'expression “ travail dangereux ” doit être interprétée comme comprenant “ le travail exposant les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels ” et “ le travail qui s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lequel l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur ”. On considère souvent que cela s'applique notamment aux enfants travailleurs domestiques.

Certes, les “ pires formes de travail des enfants ” ne sont pas définies par profession, mais nombre de pays tentent de lutter contre les pires formes de travail des enfants en identifiant les professions qu'ils considèrent comme relevant de la Convention. Au Cambodge, en Indonésie, au Népal, aux Philippines, au Sri Lanka et en Ouganda, le travail des enfants domestiques est décrit comme une des “ pires formes ”. Dans d'autres pays, comme le Bhoutan ou le Pakistan, il a été difficile de faire simplement admettre que le travail domestique relève du travail ou de l'emploi des enfants, à plus forte raison qu'il relève des pires formes de travail des enfants.

un objet égaré par exemple, ce sont eux qu'on accuse automatiquement - et injustement. Les personnes qui comptent le plus pour eux sont leur mère, leurs frères et soeurs, leurs amis, les enseignants, les travailleurs sociaux, et non pas leur employeur.

Au Sri Lanka, les témoignages font état d'employeurs au comportement arbitraire et imprévisible : ils punissent sans raison ; l'enfant travailleur domestique est tenu à l'écart du reste de la famille et n'a pas la possibilité de se faire d'amis en dehors ; il n'existe rien qui ressemble à un contrat de travail. Cependant, la moitié des enfants concernés disent avoir fait des expériences positives dans leur travail ou avoir reçu de temps en temps des cadeaux - vêtements neufs par exemple.

Au Népal, les enfants disent qu'au début, les employeurs sont souvent très gentils et s'occupent bien d'eux. Mais petit à petit, ils trouvent que les jeunes travailleurs ne font pas l'affaire et se mettent à les maltraiter et à les punir. Ils les transfèrent

alors dans une autre famille sans les consulter ni consulter leurs parents. Ces enfants, dont beaucoup ont commencé à travailler très tôt, dès l'âge de 8 ou 10 ans, sont ainsi coupés de leur famille, dont ils ont le sentiment qu'elle ne peut de toute façon pas grand-chose face à cet employeur omnipotent. Ceux qui ont échappé de justesse à la traite vers l'Inde restent généralement à Katmandou pour éviter de se retrouver dans des situations analogues, mais cela signifie que les liens avec leur foyer et leur famille sont complètement rompus.

Au Costa Rica, les enfants et adolescents travailleurs domestiques racontent que c'est la pauvreté et la maltraitance dans leur famille d'origine qui les poussent à devenir travailleurs domestiques. Beaucoup sont originaires du Nicaragua et font l'objet d'une discrimination quotidienne de la part de leur employeur costaricain. Ils sont notamment inquiets face au risque très élevé de sévices sexuels ou d'accidents graves. Selon l'un d'entre eux, qui résume bien le point de vue général : **“ En travaillant, on apprécie les choses à leur juste valeur et on acquiert une expérience, mais il faut sacrifier beaucoup de choses. ”**

N'oublions pas que beaucoup d'enfants travailleurs domestiques, qui n'ont pas d'instruction et trouvent normal d'occuper une position inférieure, n'ont pas les moyens d'analyser leur situation tant qu'ils n'ont pas participé à un programme quelconque. Ainsi, une fillette citée dans une étude concernant un projet mené par Save the Children (UK) au Brésil déclare : **“ Avant, je pensais que les enfants travailleurs domestiques ne valaient rien. Maintenant, je sais que ce n'est pas le cas. Nous avons appris à respecter le travail domestique. Nous avons aussi compris que les gens ont le droit d'être différents, d'avoir une pratique religieuse et une foi qui leur sont propres et d'aimer une musique différente. ”**

Les perceptions changent

Les entretiens menés avec les enfants travailleurs domestiques à l'initiative d'Anti-Slavery International* par les ONG dans différents pays ont permis de confirmer certaines hypothèses et d'en réfuter d'autres. Ainsi, l'importance des sévices physiques, de l'isolement et de la discrimination dont les enfants témoignent, comme leur volonté de mener une vie différente, tant que cela soit possible, semblent indiquer que la situation des enfants domestiques relève plus souvent des “ pires formes de travail des enfants ” qu'on n'aurait pu le penser.

L'idée selon laquelle les enfants travailleurs domestiques reçoivent soins et attentions chez l'employeur et que leur vie y est généralement meilleure que ce qu'elle aurait été chez leurs parents, ne correspond pas au ressenti des enfants. Même si certains d'entre eux avaient subi des mauvais traitements chez eux ou étaient privés de certaines choses et ont quitté pour cette raison le foyer familial en quête d'un emploi, ils sont relativement peu nombreux à se déclarer satisfaits de leur situation. Un grand nombre d'entre eux préféreraient faire autre chose. Une des raisons fréquemment citées est le risque de harcèlement sexuel. Beaucoup ne se résignent à leur sort que pour “ aider leur famille ” ou parce qu'ils y sont forcés.

Nous nous sommes largement inspirés dans ce manuel de ce qu'ont dit les enfants quant au type d'intervention qui leur est utile et à ce qui répond le mieux à leurs aspirations. Il est particulièrement frappant de constater que dans l'ensemble, les enfants domestiques refusent d'accepter l'idée qu'ils ne pourront jamais améliorer leur sort. Même si leur sentiment d'identité est peu développé, ils sont nombreux à vouloir avant tout aller à l'école et finir leurs études. Même s'ils savent que leurs chances d'obtenir un vrai emploi sont maigres, ils n'ont pas perdu l'espoir d'une vie meilleure.

On voit donc que l'idée selon laquelle le travail domestique les prépare bien à leur vie future et qu'ils sont satisfaits dans cet emploi sans qualification et sans avenir est contredite par les témoignages des enfants.

“ A l'heure actuelle, avec des pères alcooliques et des mères dépendant de ce que nous gagnons, nous sommes obligés de travailler pour faire vivre nos familles. Quand nos familles connaissent de grandes difficultés financières, n'est-ce pas notre devoir de les aider ? ”

(Enfants travailleurs domestiques, Chennai, Inde)

* Dans peu de temps, Anti-Slavery International publiera un ouvrage réalisé à partir de consultations avec 500 enfants travailleurs domestiques dans neuf pays différents. On y trouvera des informations détaillées concernant leur situation, le genre de services dont ils ont besoin, et on y lira quelles techniques innovantes ont été utilisées pour recueillir des informations auprès d'eux.

Le travail des enfants domestiques et les droits de l'enfant

On peut également examiner la question du travail des enfants domestiques sous l'angle des droits de l'enfant. Une telle analyse révèle que toute une série de droits cités dans la Convention relative aux droits de l'enfant sont violés ou risquent de l'être. En adoptant cette perspective fondée sur les droits - ce que font désormais beaucoup d'associations pour préparer leurs programmes - on a également une indication des interventions possibles pour les enfants. Les violations des droits des enfants travailleurs domestiques et les privations dont ils sont victimes sont diverses et variées, ce qui veut dire que la gamme d'interventions possibles en leur faveur est aussi très large comme l'ont constaté les associations de soutien à ces jeunes.

Voici la liste des droits, énumérés dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE), qui sont bafoués ou susceptibles de l'être dans le cas des enfants domestiques :

- **Article 2 : non-discrimination en raison de l'origine ethnique ou sociale, de la naissance ou de toute autre situation.** Beaucoup d'enfants travailleurs domestiques en Asie ou en Amérique latine appartiennent à des groupes minoritaires ou à des castes inférieures et sont automatiquement considérés et traités comme des êtres inférieurs.
- **Article 7 : être élevé par ses parents.** Quelle que soit la gentillesse et les soins prodigués par l'employeur, il ne peut jamais remplacer les parents.
- **Article 8 : préserver l'identité, la nationalité, le nom et les relations familiales.** Certains employeurs changent le nom de leurs domestiques, insistent pour qu'ils ne parlent que la langue de l'employeur et leur ôtent ainsi le sentiment d'une identité propre. Leur passeport ou carte d'identité, s'ils en possèdent, est parfois confisqué et conservé par l'employeur pour les empêcher de s'enfuir.
- **Article 9 : maintenir des contacts réguliers avec les parents en cas de séparation.** Dans certains cas, les enfants travailleurs domestiques n'ont plus aucun contact avec leur famille ; très fréquemment, ils ne rentrent à la maison que rarement, peut-être une fois par an.
- **Article 11 : ne pas être emmené illicitement à l'étranger.** Les enfants et les jeunes employés comme domestiques font partie des groupes les plus fréquemment victimes de la traite.
- **Article 12 : le droit pour l'enfant de s'exprimer librement sur toute question l'intéressant.** Les enfants domestiques sont rarement consultés sur les questions les concernant, par exemple leur salaire ou leurs conditions d'emploi ; on leur demande également rarement leur point de vue ou leurs préférences.
- **Article 13 : liberté d'expression et de donner et recevoir des informations.** Les enfants domestiques en ont rarement la possibilité.
- **Article 15 : liberté d'association.** Certains enfants travailleurs domestiques n'ont pas le droit de se faire des amis ou de devenir membres d'associations de quartier.
- **Article 16 : être protégé contre les immixtions dans sa vie privée, ou d'atteintes illégales à son honneur ou à sa réputation.** Les enfants travailleurs domestiques n'ont souvent aucune vie privée et se voient fréquemment accusés injustement en cas de disparition d'un objet quelconque dans le foyer, sans avoir la possibilité d'obtenir réparation.
- **Article 18 : être élevé par ses parents ou ses représentants légaux qui doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.** L'employeur est guidé avant tout par ses propres intérêts.
- **Article 19 : protection contre les mauvais traitements physiques et mentaux, l'abandon ou l'exploitation.** Il est rare que l'enfant domestique ait quelqu'un pour le protéger ; les mauvais traitements sont donc infligés en toute impunité.
- **Article 24 : Meilleur accès possible aux soins de santé.** Il arrive que l'enfant malade ne puisse se faire soigner ou qu'il ne puisse recevoir de soins de santé préventifs.
- **Article 26 : Sécurité sociale et assurance.** Même lorsqu'il existe une législation nationale en la matière, les enfants travailleurs domestiques n'y ont pas forcément accès.
- **Article 27 : conditions de vie nécessaires à son développement.** Les longues heures de travail et les conditions de vie isolées représentent un obstacle au développement de l'enfant à bien des égards.
- **Article 28 : éducation.** Beaucoup d'enfants travailleurs domestiques ne sont pas scolarisés.
- **Article 31 : repos, loisir, jeux, activités récréatives.** Les possibilités en sont rares pour les enfants travailleurs

domestiques ; certains travaillent toute la journée sans pause et n'ont pas non plus de jour de congé hebdomadaire régulier.

- **Article 32 : protection contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement mental, spirituel ou social.**
- **Article 34 : protection contre toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelles.** Dans certains pays, on considère qu'il est normal que les enfants travailleurs domestiques soient à la disposition des hommes du foyer à des fins sexuelles. Ils ne peuvent rejeter les avances dont ils font l'objet et, étant donné leur isolement, ils sont sans défense devant des manifestations d'affection. Vulnérabilité sexuelle signifie aussi risque accru de VIH/SIDA. Si les filles tombent enceintes, elles sont souvent congédiées. Elles perdent alors à la fois leur logis et leur moyen de subsistance.
- **Article 35 : protection contre l'enlèvement, la vente ou la traite.** Quand les enfants font l'objet de traite, il est fréquent que les parents soient convaincus par des promesses : leurs enfants auront une bonne place dans une bonne maison et leur vie sera plus facile. Quelquefois des enfants victimes de la traite sont ensuite placés comme domestiques, quelquefois comme travailleurs du sexe ; parfois la distinction entre les deux n'est pas nette.
- **Article 37 : protection contre les traitements cruels ou dégradants et contre la privation arbitraire de liberté.**

Il n'est certes pas recommandé de prendre ces droits comme point de départ pour élaborer des programmes, mais le constat que tant d'aspects de la situation de l'enfant travailleur domestique sont, ou peuvent être, contraires aux normes internationales acceptées comme étant appropriées à l'enfance renforce l'argument selon lequel il faut agir concrètement en leur faveur. C'est particulièrement nécessaire dans le cas des enfants travailleurs sujets à des formes extrêmes de sévices et d'exploitation, comme la traite ou la servitude pour dettes, mais cela ne s'arrête pas à ces catégories. Les enfants et les jeunes ayant un emploi de domestiques en bonne et due forme, sans exploitation, peuvent quand même être privés de leurs droits, par exemple dans les cas où ils n'ont pas accès à l'enseignement, aux soins de santé ou aux loisirs.

Peut-on considérer les enfants travailleurs domestiques comme des esclaves ?

Certains enfants domestiques sont traités comme s'ils étaient esclaves et n'avaient aucun droit en tant qu'individus ; c'est essentiellement pour cette raison que certains pays ont défini le travail des enfants domestiques comme faisant partie des "pires formes de travail des enfants". Il semble que cette définition soit techniquement exacte d'après la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956. En effet, l'article 1 (d) de ladite Convention interdit : "...toute institution ou pratique en vertu de laquelle un enfant ou un adolescent de moins de dix-huit ans est remis, soit par ses parents soit par l'un d'eux, soit par son tuteur, à un tiers, contre paiement ou non, en vue de l'exploitation de la personne, ou du travail dudit enfant ou adolescent".

Cette disposition a été reprise dans la Convention de 1956, notamment du fait de la pratique de fausse adoption d'enfants pratiquée en Asie de l'Est, où les enfants étaient ensuite utilisés comme domestiques. Cette pratique de fausse adoption est moins répandue aujourd'hui. Cependant, dans des pays aussi éloignés les uns des autres que le Pérou, Haïti et le Bangladesh, il peut arriver qu'une fillette d'un très jeune âge soit recueillie par une famille, comme "enfant du foyer" officielle, et qu'on la fasse travailler sans solde pendant des années. On constate donc que la pratique consistant à "adopter" des enfants de façon non formelle et à les utiliser ensuite comme travailleurs domestiques n'a pas disparu, loin de là. Aujourd'hui on trouve des cas d'adoption aux États Unis d'Amérique et en Europe, de jeunes d'autres pays, où les motivations semblent tout à fait analogues. Dans les pays en développement, c'est un système habituel chez les familles modestes qui ne peuvent se payer un domestique adulte.



Des informations de base aux programmes d'action

L'analyse que nous présentons ici de situations d'enfants travailleurs domestiques dans le monde et la référence aux droits et instruments internationaux divers ne se prétend en aucune manière exhaustive. Pour de plus amples informations, se reporter à l'ouvrage *Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir* (OIT/ IPEC 2004) ainsi qu'à d'autres publications (se reporter au chapitre intitulé " Ressource " en fin du présent ouvrage).

Ce manuel poursuit un objectif précis, qui est triple :

- **Fournir des informations sur les multiples activités pratiques menées par différentes organisations en faveur des enfants travailleurs domestiques, et des enfants travailleurs plus généralement**
- **Identifier les interventions réalisables parmi la panoplie des programmes existants en fonction de la situation spécifique**
- **Donner des repères de " bonne pratique ".**

Il est donc censé permettre aux organisations déjà actives pour améliorer la situation des enfants domestiques de développer leurs programmes ou de les améliorer, mais nous espérons aussi encourager d'autres acteurs intéressés par les droits des enfants travailleurs, à entreprendre des projets dans ce sens.

Dans le chapitre qui suit, nous examinons l'élaboration d'un programme général fondé sur la " bonne pratique " en matière de conception de programmes. Nous y étudions les différentes phases d'un programme sous de multiples aspects : l'analyse des situations, la détermination d'objectifs, l'organisation et l'intégration des interventions, l'évaluation des activités ; nous espérons ainsi aider les organisations qui veulent élaborer un vaste programme pluriannuel soit de façon ponctuelle, soit dans le cadre d'une initiative plus large relative aux enfants travailleurs ou aux enfants en détresse.

Dans les chapitres suivants, nous examinons différents modes d'intervention dans la pratique. Les organisations ayant déjà des programmes en cours, mais voulant explorer de nouvelles idées ou étudier la " bonne pratique " dans leur domaine de compétence ou dans de nouveaux domaines, préféreront peut-être se reporter directement aux chapitres pertinents. A chaque fois, plutôt que de nous montrer prescriptifs, nous avons préféré examiner la gamme des options possibles, en nous demandant **Ce qui marche, Comment, et Quels sont les acteurs principaux**. Nous présentons ensuite une synthèse des principes de " bonne pratique " à garder à l'esprit pendant la phase de mise en oeuvre.

La structure du manuel et le contenu des principes de bonne pratique sont issus de la réunion organisée par Anti-Slavery International en 2004 à Bangkok, en Thaïlande, et dont l'objectif était d'étudier la " bonne pratique " dans les programmes destinés aux enfants travailleurs domestiques et l'expérience d'organisations travaillant sur ce thème depuis plusieurs années. Ces principes sont censés permettre de s'orienter, et non prescrire ou représenter un cadre pré-établi. Ce qui marche, comment, et qui doit faire quoi, sont des aspects qui varieront d'un pays à l'autre. Il appartiendra à ceux qui élaborent et qui gèrent les programmes d'adapter les principes de bonne pratique à leur contexte. S'ils ont besoin de descriptions détaillées de pratique, ils peuvent prendre directement contact avec les organisations citées dans cet ouvrage (se reporter au chapitre " Ressources " pour leurs coordonnées).

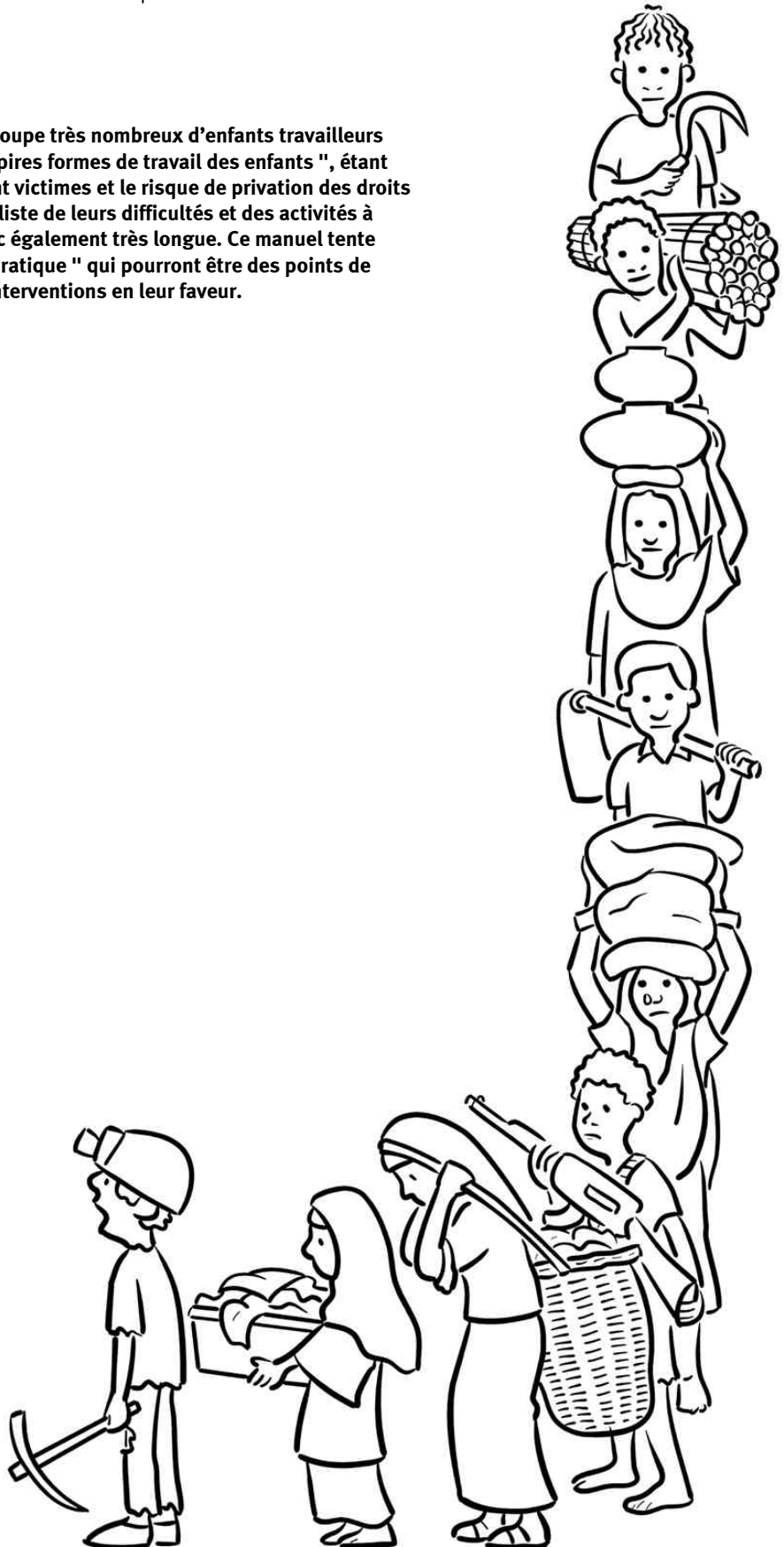
Certains principes de " bonne pratique " dans la réalisation des programmes destinés aux enfants travailleurs domestiques et auprès de ces enfants, sont généraux, par exemple :

Tous les programmes et interventions pour les enfants travailleurs domestiques doivent respecter leur droit à avoir une enfance, en particulier leur droit à être protégé contre les mauvais traitements et l'exploitation, à vivre dans un environnement familial qui leur est favorable et à aller à l'école.

Rappelons au passage que l'hypothèse adoptée dans ce manuel est que la grande majorité des enfants domestiques visés sont des filles. Ainsi les approches et principes recommandés tiennent compte de la vulnérabilité particulière de celles-ci.

Résumé

Les enfants domestiques sont un groupe très nombreux d'enfants travailleurs dont la situation peut relever des "pires formes de travail des enfants", étant donné la discrimination dont ils sont victimes et le risque de privation des droits de l'enfance qu'ils connaissent. La liste de leurs difficultés et des activités à entreprendre pour les aider est donc également très longue. Ce manuel tente d'établir des principes de "bonne pratique" qui pourront être des points de repère dans les différents types d'interventions en leur faveur.



eric jones

Chapitre deux

Des programmes s'inspirant de la " bonne pratique "



“ Qu’est-ce que vous voulez dire exactement quand vous parlez de “ bonne pratique ” dans les programmes ?”

“ Des pratiques dont on a constaté qu’elles donnaient de bons résultats, voir comment les appliquer, analyser ce qui les rend efficaces ”.

“ Mais qu’est-ce qui vous dit que ce qui marche chez vous marchera aussi chez moi ? Ou qu’il y aura les mêmes possibilités ? ”

“ Rien du tout. D’ailleurs, vous ne pourrez pas forcément reproduire intégralement la “ bonne pratique ” de quelqu’un d’autre : à vous de définir la vôtre.. ”

“ Alors pourquoi me donner des conseils ? ”

“ Il n’y a pas de formule magique. Ce qu’il y a, par contre, c’est une multitude d’idées qui ont donné de bons résultats chez d’autres.

Et il y a aussi des principes de “ bonne pratique ” qu’on peut suivre et qui représentent des points de repère pour faire les bons choix ”.

“ Pour nous éviter de répéter les erreurs commises par d’autres ou de faire des choses qui pourraient même nuire aux enfants domestiques ? ”

“ Exactement ”.

Le programme s’inscrit dans un cadre

Avant d’examiner ce qu’est la bonne pratique dans différents types d’intervention, il est intéressant de s’attarder quelque peu sur ce qui représente une “ bonne pratique ” quand on élabore un programme global destiné à améliorer la vie des enfants travailleurs domestiques ou des enfants travailleurs au sens large. Différentes organisations s’y prennent différemment dans la façon de préparer leurs programmes, mais on retrouve aussi chez toutes un certain nombre de points communs.

Dans certains cas, l’intervention est déclenchée car une ONG ou un travailleur social a été confronté au cas d’un enfant victime de graves sévices, ou bien parce que l’organisation aura établi par ailleurs des contacts avec un certain nombre d’enfants travailleurs domestiques dans un centre d’accueil pour enfants travailleurs ou un foyer. Il est fréquent qu’un projet démarre en réponse à des besoins immédiats, comme un abri ou des soins d’urgence, ou en proposant certains services. Plus se développe le nombre des activités et des lieux d’intervention, plus il devient important de disposer d’une stratégie dans la programmation et l’action. Dans d’autres cas - qui augmentent maintenant que de grandes organisations ou des ministères se sont mis à défendre cette cause - le programme est conçu ex nihilo, dans l’abstrait, sans qu’il y ait eu à ce stade de contact direct avec les enfants travailleurs (domestiques et autres).

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles démarre le programme ou projet, il est essentiel de procéder à une bonne collecte des données qui permettra d’évaluer en continu la situation des travailleurs. Cela vaut pour tous les programmes, mais tout particulièrement pour ceux relatifs au travail des enfants domestiques : en effet, les attitudes de la société vis-à-vis de ce phénomène sont souvent la conséquence d’idées fausses sur ce qu’il est et les effets qu’il a. Par exemple, la réaction typique de fonctionnaires gouvernementaux est de nier carrément que le travail domestique des enfants représente une forme de travail, ou de refuser d’admettre qu’il soit néfaste pour les enfants et les jeunes concernés. Il est donc nécessaire de disposer de preuves tangibles permettant de rectifier ces idées fausses et de pouvoir argumenter de façon solide et convaincante, vis-à-vis des employeurs, des enseignants, des fonctionnaires, des donateurs locaux et internationaux et de la société dans son ensemble, de la nécessité de réaliser des programmes en faveur des enfants domestiques.

Il est également nécessaire de disposer d’éléments objectifs pour décider quelles interventions réaliser et quel “ point d’impact ” choisir. Créer un centre spécialisé ? Dans ce cas, quel type de services y proposer ? Tenter de fonder une association

de travailleurs domestiques ? L'un comme l'autre représentent des " points d'impact " courants. Le cadre général de l'intervention doit intégrer différents types d'intervention pratique et activités en continu comme la collecte des données aux fins de suivi et d'évaluation, ou la sensibilisation.

Les facteurs profonds qui permettront d'éviter que les enfants ne deviennent domestiques et d'améliorer la situation et les perspectives d'avenir de ceux déjà employés comme domestiques sont les changements des mentalités et des comportements, ainsi que l'évolution des modes de travail et du droit du travail. C'est pourquoi le travail de sensibilisation revêt une grande importance*. L'action d'un côté, la sensibilisation de l'autre, doivent être considérées comme complémentaires et se renforçant mutuellement, et non comme des éléments séparés. En effet, si elle n'est pas accompagnée d'un programme d'action concret, la sensibilisation est moins crédible ; inversement, sans bonne politique de sensibilisation, l'intervention pratique restera limitée à un petit nombre d'enfants travailleurs domestiques.

Les différents éléments que sont les informations relatives aux enfants travailleurs domestiques, les interventions pratiques et la politique de sensibilisation doivent donc entretenir des liens étroits et dynamiques. Veuillez vous reporter au diagramme en page suivante : il représente l'interaction entre ces différents éléments.

Faire intervenir les enfants travailleurs domestiques

Dès le début du processus de programmation, un principe important doit être bien établi : dans tout programme d'action entrepris pour les enfants travailleurs, ceux-ci doivent être impliqués dans tous les aspects et à toutes les étapes, dès la conception. En effet, le droit à la participation des enfants est énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui permet de faire accepter cette idée dans des pays où la voix des enfants se fait encore rarement entendre. De plus, en participant à des activités, ils voient leurs chances de développement personnel accrues et les programmes ainsi conçus seront plus pertinents, plus efficaces et représenteront une meilleure utilisation des fonds engagés.

On peut imaginer bien des façons de permettre aux enfants travailleurs domestiques de devenir des partenaires actifs : la " participation des enfants " revêt bien des formes et est autant le résultat d'un état d'esprit général d'ouverture aux enfants dans l'élaboration des programmes qu'une série d'activités précises. Il doit y avoir véritable **consultation** des enfants travailleurs en les invitant à participer à des études, à des enquêtes, et à des séances régulières d'évaluation avec le personnel des programmes. On doit aussi leur permettre de participer à l'**organisation** de services, de manifestations diverses, de clubs et d'associations d'enfants domestiques ; ces activités leur donneront confiance en eux et favoriseront leur épanouissement personnel. Enfin, les enfants travailleurs domestiques doivent se voir confier un rôle de premier plan dans le travail de **sensibilisation** : protagonistes et donc porte-parole de leur propre cause, ils peuvent s'adresser aux décideurs, aux employeurs, aux populations des zones pourvoyeuses d'enfants, aux législateurs, aux médias et à la société dans son ensemble.

Nombreuses associations travaillant auprès d'enfants domestiques constatent qu'avec l'appui nécessaire de la part des adultes, les enfants travailleurs domestiques parviennent très bien à jouer ce rôle. Certes, les enfants plus jeunes, ou ceux dont l'expérience avec des symboles d'autorité, comme leurs parents, leurs professeurs ou leurs employeurs, a été traumatisante, auront du mal à s'exprimer et à donner leur point de vue dans un premier temps ; mais ces difficultés peuvent être surmontées progressivement. D'ailleurs, la plupart des ONG disposant d'une longue expérience en la matière - citons Visayan Forum aux

“ Kivulini nous a fait mieux connaître nos droits. Ce que nous faisons aujourd'hui est très important, parce que nous nous réunissons avec nos employeurs, et nous avons l'espoir qu'ils changeront leur comportement et leurs habitudes ”.
(Enfant domestique, Tanzanie)

* Prière de se reporter au manuel précédent d'ASI relatif à la sensibilisation : " Les enfants domestiques : trouver une voix. " (Anti-Slavery International, 2002). Pour savoir comment l'obtenir, se reporter au chapitre " Ressources " en fin du présent ouvrage.

Une approche intégrée de programmation

5. Deuxième analyse

- Préciser les objectifs
- Envisager la modification ou l'ajout de services
- Remédier aux lacunes dans les données et les mécanismes de consultation

2. L'analyse

Examen des données :

- Choisir des objectifs de programmes
- Choisir des interventions
- Choisir les principaux groupes cibles et acteurs
- Elaborer une stratégie pour organiser les interventions en différentes phases
- Etablir des indicateurs de suivi

1. L'évaluation

Bilan initial de la situation de l'enfant travailleur :

- Collecte de données
- Recherche
- Etudes
- Enquêtes
- Groupes représentatifs (focus groups)
- Consultations avec des enfants travailleurs

4. Deuxième évaluation :

- Consultations des enfants travailleurs
- Autres enquêtes et groupes représentatifs
- Nouveaux indicateurs

3. L'action

Programme intégré

Interventions pratiques

- Numéros d'appel d'urgence
- Programmes éducatifs
- Services de santé
- Sauvetage
- Réinsertion
- Loisirs
- Clubs, groupes d'enfants travailleurs
- Soutien psychologique
- Formation et développement des capacités

Plaidoyer

- conscientisation
- Journée des enfants travailleurs
- recrutement d'une personnalité
- campagne de publicité
- publications
- la solidarité pour ceux qui dénoncent

6. Nouvelle action :

- Nouvelles interventions ou services pratiques
- Amélioration du plaidoyer : attention à un niveau supérieur
- Efforts supplémentaires de formation et de développement des capacités

Philippines ou AGTR-La Casa de Panchita au Pérou - considèrent qu'une approche résolue pour permettre la participation active de la part de tous les bénéficiaires est essentielle d'un point de vue déontologique et opérationnel.

L'importance à attacher à la participation des intéressés aux programmes constitue un autre principe général de "bonne pratique" :

Les interventions en faveur des enfants travailleurs domestiques doivent être conçues et réalisées avec leur participation. Cela signifie qu'ils doivent être consultés régulièrement et véritablement, qu'ils doivent être aidés pour organiser leurs activités et qu'ils doivent participer au travail de sensibilisation.

Il existe aujourd'hui une riche bibliographie concernant la participation des enfants et il peut être utile de consulter des organisations telles que Save the Children qui ont une grande expérience de méthodes interactives d'apprentissage et de recherche utilisées avec les enfants. Mais ce qui caractérise avant tout la "participation", c'est la franchise et le respect manifesté envers les autres et les enfants et les relations d'égal à égal qui existent entre tous.

La façon dont on communique - que ce soit sur un mode formel ou informel - est importante dans la plupart des langues. Il en va de même pour les mots utilisés pour décrire des groupes autres que le sien, mots qui ont pu être forgés pour caractériser le groupe en question comme inférieur ou supérieur. C'est particulièrement vrai dans le cas du travail domestique, activité définie comme étant un service réalisé par une personne pour d'autres personnes auxquelles est due obéissance. L'idée que tout enfant, toute personne, a le droit d'avoir une opinion, et de l'exprimer pacifiquement, est fondamentale de la perspective des droits, mais elle est bien loin d'être acceptée dans les pays où la hiérarchie sociale reste très rigide.

Il faut changer les mentalités et les comportements renforçant les perceptions de supériorité ou d'infériorité et lutter contre l'idée que la prétendue "supériorité" de l'employeur lui confère une domination totale sur son employé. Dans la guerre contre l'exploitation des enfants domestiques, cette bataille-là doit se livrer en notre for intérieur.

Fixer des objectifs aux programmes

En amont, lors de la conception des programmes, il est important d'établir des objectifs généraux, ce qui permettra de sélectionner les interventions correspondantes. Il appartient à chaque organisation de mettre en place sa propre grille d'objectifs, en fonction des informations relatives à la situation des enfants domestiques et des capacités et possibilités opérationnelles de l'organisation en question.

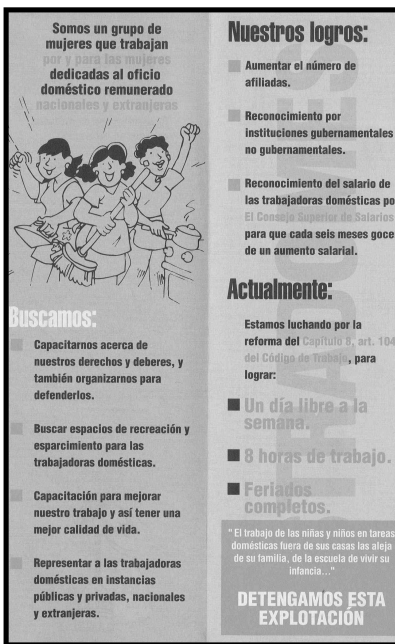
La liste générale d'objectifs ci-après est le résultat d'une analyse de toutes les activités réalisées actuellement par des organisations actives auprès d'enfants travailleurs domestiques. C'est généralement dans cet ordre qu'ils sont poursuivis, même s'il peut y avoir des variantes :

- **Retirer les domestiques très jeunes du lieu de travail**

Interventions correspondantes : Parallèlement aux interventions d'urgence, du type "numéro vert", opération de sauvetage ou foyer pour enfants maltraités, il est nécessaire de trouver les enfants domestiques n'ayant pas atteint l'âge légal du travail et de permettre le retrait de leur emploi. Cela pourra nécessiter de négocier avec l'employeur, directement ou par l'intermédiaire de la médiation d'habitants du quartier, et de prendre des mesures pour faciliter la réinsertion de l'enfant dans sa famille dans les cas où c'est souhaitable et où cela ne représente pas de risque supplémentaire pour l'enfant. Il conviendra peut-être aussi de travailler avec les autorités policières ou judiciaires pour faire respecter la législation sur l'âge minimum légal du travail.

“ Bien sûr que je connais La Casa de Panchita. C'est un endroit où on nous aide. Ils nous donnent un endroit où aller, on peut lire, ou ne rien faire [...]. Notre situation s'améliore parce qu'on connaît nos droits. (Ta vie s'est-elle améliorée ?) A certains moments. [...] J'ai trouvé du travail, j'ai trouvé une place ”.

(Ex-enfant domestique, maintenant lycéenne, au Pérou)



● **Protéger les enfants domestiques contre les mauvais traitements et l’exploitation**

Interventions correspondantes : Il s’agit là d’un objectif prioritaire de toutes les interventions en faveur des enfants et pourtant il est difficile de concevoir des interventions correspondant directement à cet objectif. Il est nécessaire d’établir un premier contact avec l’enfant domestique, d’entamer un dialogue avec l’employeur, généralement en proposant des services éducatifs ou sanitaires, puis de familiariser petit à petit travailleurs et employeurs avec la notion de droits des enfants et la nécessité de les protéger contre les sévices ou l’exploitation. Cet objectif peut également faire l’objet d’un travail à long terme, en faisant un travail de sensibilisation, en recensant les enfants, en encourageant l’application de codes déontologiques d’employeurs.

● **Améliorer le bien-être et les capacités des enfants travailleurs domestiques**

Interventions correspondantes : Cet objectif fait partie intégrante de toutes les actions menées en faveur des enfants travailleurs domestiques. Le meilleur moyen de l’atteindre est de mener des interventions offrant des services : éducation, formation, encadrement psychologique, constitution de groupes d’enfants travailleurs. Souvent, on met initialement l’accent sur l’éducation non formelle dans des endroits pratiques pour que les employeurs permettent aux jeunes d’y participer ou sur les activités de loisirs lors des jours de congé. On peut y ajouter par la suite d’autres éléments : soins de santé, soins dentaires, formation professionnelle, réinsertion dans le système scolaire, conseils, aide juridique.

● **Améliorer le statut des travailleurs domestiques**

Interventions correspondantes : les activités permettant d’atteindre cet objectif sont par exemple d’élaborer des codes déontologiques destinés aux employeurs et aux domestiques, des contrats-types, de promouvoir le changement législatif ; cela comprend également un travail de sensibilisation vis-à-vis de différents publics en utilisant différentes méthodes, l’objectif étant de modifier le comportement du grand public vis-à-vis des travailleurs domestiques.

● **Faire en sorte que les enfants ne deviennent pas domestiques**

Interventions correspondantes : L’activité nécessaire pour atteindre cet objectif consiste à travailler dans les zones pourvoyeuses d’enfants domestiques, qu’ils soient simplement convoyés ou objets de traite. Il s’agit de familiariser les parents et les représentants des pouvoirs locaux avec la réalité de la vie des enfants domestiques. Dans bien des cas, cela signifie qu’une association basée en ville devra se rendre dans des régions rurales reculées. Cet objectif est donc généralement envisagé dans un deuxième temps. Il peut également être poursuivi par le biais de campagnes de sensibilisation.

Des objectifs généraux aux objectifs particuliers

Vous choisirez vos objectifs particuliers en fonction des informations obtenues auprès des enfants travailleurs domestiques et des autres acteurs clés pendant la phase d’évaluation, ainsi que d’autres facteurs : contexte social, caractéristiques du travail des enfants domestiques là où vous opérez, compétences et capacités particulières de votre association. (Pour en savoir plus sur ce point, veuillez vous reporter au chapitre 8). Il est important de sélectionner des objectifs pour lesquels vous disposez des compétences et des capacités nécessaires ou pouvez faire appel à des partenaires, et pour lesquels il existe des indicateurs mesurables.

Imaginons par exemple que votre organisation ait pour objectif essentiel d’améliorer le bien-être et les capacités des enfants travailleurs domestiques (troisième objectif de la liste ci-dessus). Vos objectifs particuliers pourraient être les suivants :

- Aider les enfants travailleurs domestiques à rompre leur isolement et à avoir des contacts avec les autres
- Améliorer l’état de santé des enfants travailleurs domestiques



- Faciliter le développement personnel des enfants travailleurs domestiques
- Donner aux enfants travailleurs domestiques la capacité de faire valoir leur droit à des salaires justes, des congés, et des moments de liberté leur permettant d'aller suivre des cours.

Quant aux interventions pratiques permettant d'atteindre ces objectifs, elles pourront inclure les éléments suivants, en fonction des équipements dont vous disposez, des contacts que vous avez avec d'autres organisations ou prestataires de service, et de vos ressources :

- Trouver un endroit - un parc ou un local - où les enfants travailleurs domestiques peuvent se retrouver régulièrement
- Les aider à organiser leurs groupes ou clubs
- Organiser régulièrement des visites médicales et dispenser des soins médicaux
- Offrir des cours dans les matières choisies par les enfants
- Organiser un atelier destiné aux enfants domestiques sur le thème des droits, avec une séance de "remue-méninges" sur la façon de les faire respecter.

On le voit, c'est à chaque association qu'il appartient de choisir ses objectifs et les moyens pratiques de les atteindre, en fonction de ses priorités et de ses ressources. Il n'y a pas une seule "bonne manière" de s'y prendre.

Mesurer les progrès réalisés

Pour tous les cas cités précédemment, les listes d'inscription et de présence représenteront des indicateurs dans la mesure où elles permettront de voir combien d'enfants travailleurs domestiques ont bénéficié de quel type d'intervention sur un intervalle de temps donné. Cela représentera donc un tableau quantitatif des progrès réalisés grâce au programme. On dit qu'il s'agit là d' "indicateurs de processus" ; ils livrent des informations précieuses.

Cependant, les rapports sur les projets se concentrent fréquemment sur les aspects chiffrés et négligent l'impact du programme sur les enfants, les parents et les autres. Or, cet élément est encore plus important car il peut arriver qu'on prenne contact avec quelqu'un, qu'on le fasse participer à une activité, sans améliorer pour autant ses perspectives d'avenir. Il faut, pour pouvoir évaluer les résultats, obtenir un retour d'information régulier des enfants travailleurs domestiques et des autres acteurs participant au programme. Ce retour obtenu, s'il est structuré, permet en effet de mesurer l'utilité d'une intervention pour les bénéficiaires, de se demander dans quelle mesure elle a permis d'atteindre l'objectif fixé, et comment l'améliorer le cas échéant.

Ces "indicateurs de résultats" sont généralement plus difficiles à définir que les "indicateurs de processus" dans la mesure où l'évaluation d'un résultat suppose un jugement qualitatif et non seulement quantitatif. Cependant, lorsqu'on dispose d'informations au départ, il est généralement possible d'établir l'augmentation du taux de scolarisation et d'achèvement des études ou de chiffrer la diminution du nombre d'enfants au travail.*

*Pour une description plus détaillée de la façon de mesurer les progrès et d'évaluer l'impact, se reporter également au chapitre 6 du manuel Les enfants domestiques : trouver une voix. Pour savoir comment en obtenir un exemplaire, se reporter au chapitre "Ressources" en fin du présent ouvrage.

“ Visayan Forum m’a aidée par la formation qu’elle donne, avec les camps artistiques par exemple. Ils vous permettent de rencontrer beaucoup de gens et de les aider. En parlant à beaucoup de gens, on se débarrasse de sa timidité. ”

(Enfant domestique, Philippines)

Notre objectif est-il d’aider un grand nombre d’enfants ou de nous concentrer sur “ les pires cas ” ?

Examinons maintenant un autre domaine qui peut retenir votre attention : retirer les enfants travailleurs domestiques qui n’ont pas atteint l’âge légal du travail et les réinsérer dans leurs familles et, si possible, dans le milieu scolaire. C’est une catégorie modeste au regard du nombre de cas auxquels vous êtes susceptibles d’avoir affaire, mais chaque cas représentera un investissement en temps et en travail relativement important.

Pour tout programme, l’une des grandes questions est de savoir si l’on adopte une approche de groupe, collective, ou bien individuelle, qui s’apparente à celle d’un travailleur social. Dans les faits, beaucoup d’associations actives auprès d’enfants travailleurs domestiques seront inmanquablement amenées à faire un travail individuel, dans la mesure où c’est la seule façon d’aider un enfant en fuite, traumatisé ou maltraité. Il s’agit donc de trouver un équilibre entre les activités de groupe et les interventions collectives d’une part, et d’autre part le travail sur des cas individuels, où l’on vient en aide à un enfant en détresse.

Peu nombreuses sont les associations qui arrivent à intervenir auprès d’un grand nombre d’enfants travailleurs domestiques, à moins qu’elles n’aient fait un gros effort de communication avec l’extérieur au fil du temps. Il est important de décider très tôt comment exploiter au maximum les possibilités de communication, même si ce travail de communication ne pourra commencer véritablement que lorsqu’un minimum d’activités est en place. Il s’agit de réfléchir dès la conception du programme à la possibilité d’agrandir les cours ou les groupes, en déterminant qui le ferait et de quelle façon.

Les objectifs pourront donc être les suivants lorsqu’il s’agit de retirer du lieu de travail les enfants travailleurs domestiques qui n’ont pas atteint l’âge légal de travailler :

- Repérer les enfants travailleurs domestiques n’ayant pas atteint l’âge légal du travail dans le quartier
- Persuader les employeurs de laisser partir les enfants travailleurs domestiques n’ayant pas atteint l’âge légal du travail
- Se rendre dans les familles d’origine et tenter la réinsertion des enfants le cas échéant
- Assurer un suivi auprès des enfants ayant quitté leur travail.

Quant au nombre de personnes à cibler - employeurs, enfants, parents - il faut se montrer réaliste, et donc modeste, dans un premier temps. Ainsi, il se peut qu’on ne puisse visiter qu’une poignée de familles du quartier par semaine. Mais petit à petit, on verra dans quels endroits les visites sont particulièrement utiles et où l’investissement en temps se justifie en termes de résultats.

De même, lorsqu’on ramène un enfant chez lui, cela peut représenter une distance importante et être donc coûteux, mais l’on peut faire d’une pierre deux coups et en profiter pour rencontrer des élus locaux ou représentants du quartier. Pour cela, il importe de faire le lien avec un objectif de prévention du démarrage de l’activité de domestique :

- Sensibilisation des représentants de quartiers au sein des populations d’origine, pour que ceux-ci soient vigilants et empêchent le recrutement de garçons et de filles qui n’ont pas atteint l’âge légal de travailler.

Cet exemple illustre bien l’importance d’une approche intégrée. Si l’on utilise des mesures pratiques pour sensibiliser et favoriser un changement de la législation et des comportements, cela devrait permettre de faire diminuer

progressivement le nombre d'enfants travailleurs domestiques nécessitant une attention individuelle, ce qui est onéreux en temps et en énergie.

Etablir des priorités et sélectionner les interventions

Il se peut que vous préférerez pouvoir adapter votre programme en fonction des circonstances, des besoins et de vos capacités. Pour un programme d'un volume très modeste, cela ne posera pas de problème. Par contre, si votre objectif est de concevoir un programme stratégique et de faire largement appel aux donateurs, il vous faudra entreprendre un véritable exercice d'élaboration de programme, en énumérant les éléments suivants : objectifs généraux, objectifs particuliers, interventions pratiques, activités prévues, sans oublier l'échéancier et les acteurs sur une ou plusieurs années. Cela doit se faire de façon intégrée avec votre travail de sensibilisation et votre évaluation (suivi du processus avec indicateurs, collecte de données, retour structuré).

Si cela vous effraie, procédez de la sorte : organisez un atelier ou une retraite avec vos collègues ; veillez à ce qu'un groupe représentatif des enfants travailleurs domestiques et des partenaires de projets soient consultés. Il peut être utile de faire appel à un animateur pour la conduite de cet atelier ; il doit s'agir de quelqu'un qui ait l'habitude de l'élaboration de programmes avec des méthodes interactives.

Voici un exemple de la façon de réaliser cet exercice. Faites tout d'abord la liste de vos cinq objectifs principaux identifiés précédemment. Ils constituent le cadre général de vos activités. Ensuite, organisez un "remue-méninges" et un débat pour dégager un consensus permettant de hiérarchiser ces objectifs dans votre programme futur.

Prenez alors vos objectifs généraux un par un, identifiant à chaque fois des objectifs particuliers dans le court et moyen terme. Par exemple, pour l'objectif général de retirer du lieu de travail les enfants trop jeunes pour travailler, vous pourriez penser aux objectifs particuliers suivants :

- Constituer une banque de données sur ce problème
- Faire mieux connaître les droits des enfants travailleurs dans la population
- Faire connaître par les médias l'exploitation et les mauvais traitements des jeunes travailleurs domestiques
- Favoriser la constitution de groupes d'enfants domestiques
- Promouvoir la participation des enfants domestiques à des programmes de loisir, d'éducation non formelle, ou de formation professionnelle, pour établir un contact avec les employés et les familles employeuses
- Elaborer et promulguer un code déontologique relatif à l'emploi des jeunes travailleurs domestiques
- Familiariser les représentants des fonctionnaires communaux et des autorités policières avec ce problème et obtenir leur coopération
- Donner aux enfants travailleurs domestiques une identité positive d'eux-mêmes.

Commencez par énumérer tous les objectifs qui vous viennent à l'esprit, en vous demandant à chaque fois s'il s'agit d'un objectif à court, moyen ou long terme et quelle est sa priorité.

Demandez-vous ensuite quelles interventions pratiques correspondent à ces objectifs. Là aussi, vous pouvez en dresser une liste complète dans un premier temps, en n'écartant aucune possibilité. Vous constaterez de nombreux chevauchements et, peu à peu, vous verrez quels types d'intervention sont



susceptibles de correspondre à plusieurs objectifs et d'avoir des effets multiplicateurs. Une méthode de visualisation -dans laquelle vous écrirez les interventions sur ces fiches et les ferez correspondre à des objectifs - peut vous permettre d'y voir plus clair.

A un certain moment, vous jugerez peut-être bon de pondérer les différentes possibilités, selon qu'elles sont plus ou moins rentables, que vous disposez des compétences nécessaires pour les réaliser, ou selon d'autres critères de sélection, comme la préférence manifestée par les enfants domestiques.

Au fur et à mesure que vous éliminez certaines options, que vous en précisez d'autres, le groupe devrait pouvoir commencer à identifier les objectifs et les interventions qui sont particulièrement urgents, souhaités ou qui semblent avoir le plus de chance de réussir.

La dernière étape sera de reprendre les objectifs et les activités retenus dans un programme d'activités finalisé, assorti d'un échéancier et répondant aux questions essentielles : Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Qui ? Quand ? Ce document doit tenir compte du cycle "évaluation", "analyse" et "action", décrit précédemment par diagramme.

Cette description d'un exemple d'exercice de programmation est censée vous aider à réfléchir aux différents éléments du processus et aux liens qui existent entre eux. Dans les chapitres suivants, vous trouverez des informations détaillées sur la "bonne pratique" dans la réalisation d'interventions sur le terrain. Il peut vous être utile d'y jeter un coup d'oeil avant d'élaborer votre programme : ceci vous permettra d'avoir à l'esprit toute une série de possibilités avant d'entamer l'exercice. L'autre objectif de ces chapitres est de vous donner certains grands principes, pour vous permettre d'éviter les erreurs et les écueils dans la réalisation de vos programmes et d'anticiper d'éventuels risques pour les enfants travailleurs domestiques eux-mêmes. Si vous avez besoin de plus de conseils concernant les différentes étapes de cet exercice, veuillez vous reporter au chapitre "Ressources" en fin du présent ouvrage.

Résumé

Un programme d'activités destiné à améliorer la vie des enfants travailleurs domestiques doit, pour être efficace, suivre les principes de "bonne pratique" dans sa conception. Il faut pour cela qu'il s'agisse d'un programme intégré où l'évaluation, l'analyse et l'action vont de pair et où il y a véritable interaction entre les éléments pratiques et le travail de sensibilisation. La sélection des objectifs, qu'ils soient généraux ou particuliers, avec calendrier, conditionne la sélection des activités. Il appartient de consulter les enfants travailleurs domestiques pendant la phase de conception, et de reconnaître pleinement le rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation et le suivi du programme.



Chapitre trois

Le contact avec les enfants travailleurs domestiques



“ Je ne sais pas où sont les enfants travailleurs domestiques, ils travaillent dans des maisons, dissimulés.”

“ Vous oubliez que beaucoup d’entre eux sortent, vont faire des courses, faire le marché, ou se promènent quand ils ont un jour de congé.” “ Mais nous n’avons pas assez de personnel ou de temps pour passer la ville au peigne fin. ”

“ Alors allez dans les endroits où ils sont susceptibles d’aller, contactez les gens, demandez-leur d’être vigilants. ”

“ Quels gens ? ” “ Les commerçants vendant des denrées périssables, les enseignants de cours du soir, les prêtres...”

“ Je vois. Ce n’est peut-être finalement pas si difficile que ça . ”

“ Ou alors, prenez directement contact avec les employeurs. ”

La priorité absolue de toute intervention

Quelle que soit l’intervention envisagée par une association donnée, qu’il s’agisse d’une étude sur la situation des enfants travailleurs domestiques, d’activités concrètes ou de sensibilisation à leur cause, il est absolument essentiel de pouvoir contacter ces enfants pour les faire participer au programme en question. Or cela n’est pas chose aisée, puisque le travail des enfants domestiques est dissimulé, à la différence de celui des enfants travaillant dans la rue ou dans des lieux de travail organisés comme des usines.

Ils travaillent en effet généralement à l’intérieur de maisons individuelles, derrière des portes closes ; ils sont donc à l’abri des regards et, comme leur emploi n’entre pas dans le cadre de l’économie formelle, ils ne figurent sur aucun fichier administratif. Habituellement, on ne peut pénétrer sans bonne raison dans une maison particulière, que ce soit à titre privé ou officiel.

Cette caractéristique de l’emploi des enfants domestiques explique que certains pays, même s’ils considèrent l’emploi des enfants domestiques comme faisant partie des “ pires formes de travail des enfants ”, hésitent à intervenir. Le Ministère du travail ne va pas contrôler les conditions de travail dans les foyers et les programmes de lutte contre le travail des enfants laissent parfois de côté la catégorie des enfants domestiques du fait de l’apparente difficulté d’accès.

Les responsables de programmes savent également que la question est délicate dans la mesure où fonctionnaires, membres des professions libérales ou hommes d’affaires emploient eux-mêmes des enfants travailleurs domestiques dans des sociétés où les deux parents travaillent et où il n’y a pas de grand-mère ou de tante pour s’occuper des enfants. Même le personnel des ONG luttant contre le travail des enfants emploient parfois une adolescente dans leur foyer.

Si vous commencez à poser des questions, les employeurs se mettront peut-être à décourager le contact entre leurs employés et le monde extérieur ou même à y faire obstacle. Vous devrez prendre les plus grandes précautions, sans quoi ils risquent de penser que les organisations de défense des enfants travailleurs domestiques viennent se mêler de ce qui ne les regarde pas. Ils risquent de craindre que cela ne leur complique la vie, que les jeunes filles ne s’éloignent d’eux, n’exigent une augmentation ou contestent leur autorité. Même les employeurs qui ne sont pas opposés en principe aux activités de votre association risquent de se sentir implicitement critiqués et de ne plus vouloir vous parler.

Surtout, ils ne veulent accorder à la fillette en question que le strict minimum d’heures de liberté. Dans certains cas, ils refusent de lui donner des heures pourtant convenues avec elle, par exemple pour qu’elle aille assister à des cours. “ Pas aujourd’hui, j’ai besoin de toi aujourd’hui ” diront-ils à la jeune domestique. Ils considèrent qu’aller à un cours est un luxe que

Et les recruteurs ?

Le recrutement d'enfants travailleurs domestiques se fait habituellement par des réseaux informels - la famille, les habitants du quartier, d'autres travailleurs domestiques. Mais un nombre croissant d'ONG du monde entier fait état de l'apparition d'agences de recrutement semi-légales de domestiques adultes ou enfants. Ces agences fonctionnent au vu et au su de tout le monde, vont chercher des fillettes dans des régions rurales et leur trouvent un emploi, alors que leurs activités sont parfaitement illégales. Jusqu'ici, les contacts avec ces recruteurs et ces trafiquants ont consisté essentiellement à tenter de les faire fermer ou d'arrêter les responsables. Mais le moment est peut-être venu de tenter de coopérer avec certaines de ces "agences pour l'emploi" : en effet, elles risquent de se multiplier, étant donné l'augmentation de la demande. Certaines opèrent dans la légalité et pourraient être disposées à coopérer. Il s'agit là d'une voie d'accès aux enfants travailleurs domestiques qui mérite d'être explorée.

la jeune fille ne peut se permettre que si on n'a pas besoin d'elle à la maison, et non un droit qui lui revient.

Cependant, comme la grande majorité des enfants travailleurs domestiques aura besoin du consentement de l'employeur pour pouvoir participer à un programme, il est essentiel, non seulement d'établir un contact avec le public cible, mais également d'instaurer de bonnes relations avec les employeurs. Il existe des voies directes et indirectes d'accès aux enfants travailleurs domestiques. Un certain nombre d'associations ont su les emprunter pour offrir leurs services ou pour réaliser un travail de recherche. Quelquefois elles passent par l'employeur.

Le présent chapitre examine les différentes approches utilisées par différentes ONG. Les réponses aux questions de savoir **ce qui marche, où, comment et qui sont les protagonistes**, seront différentes en fonction des circonstances et des possibilités, mais on peut dégager un certain nombre de principes de "bonne pratique".

1. Les espaces verts

Dans certains programmes, on cherche à prendre un premier contact de nature informelle avec les travailleurs domestiques en allant à leur rencontre dans des endroits autres que leur lieu de travail. Ainsi, aux Philippines, les travailleurs domestiques vont souvent au parc le dimanche, pour se promener et rencontrer leurs amis. Visayan Forum a entamé son programme Kasambahay - kasambahay signifie 'partenaires à la maison' - en abordant et en établissant un premier lien avec des travailleurs domestiques dans les squares de Manille.

SUMAPI, association de travailleurs domestiques forte de 8000 membres, créée dans le cadre des activités de Visayan Forum, applique l'adage suivant : "Va au-devant des gens". Ses membres passent en permanence les squares au peigne fin à la recherche de nouvelles recrues. Comme les travailleurs domestiques sont issus de régions bien précises, les membres de SUMAPI les repèrent facilement, se présentent dans leur langue maternelle et entament une conversation. Ils notent mentalement le nom de la personne et l'endroit où elle travaille, mais ne prennent aucune note pour ne pas éveiller sa méfiance. Un travail de "suivi" est fait pendant les jours suivants (voir encadré). Ensuite, dans le parc et par groupes, on présente également aux nouveaux membres les activités de SUMAPI, à l'aide de panneaux spéciaux.

En dehors des Philippines, dans de nombreux pays les **parcs** peuvent être un bon endroit pour une prise de contact avec les domestiques. On peut également se rendre dans d'autres lieux de distraction : **salons de thé**, café, discothèques ou aussi les **gares routières, les ports ou docks** : c'est là que risquent d'arriver les enfants accompagnés des recruteurs, après avoir emprunté l'un de ces modes de transport.

A quelles autres possibilités peut-on songer ? On pourra également trouver les enfants travailleurs domestiques dans les **églises, les temples, les mosquées** et tous les lieux de culte. Le contact peut être établi en questionnant les fidèles, et en sensibilisant les prêtres, les sheikhs ou les imams à la question.

Une autre voie d'accès est constituée par les marchés, les magasins, les vendeurs ambulants chez qui sont envoyés régulièrement les enfants travailleurs domestiques. A Mumbai, le Mouvement national des travailleurs domestiques a pu établir un contact avec des enfants travailleurs domestiques en se tenant à l'endroit où arrivent tôt le matin des **vendeurs de lait frais**. Dans certaines sociétés, ce sont les **boulangeries** qui jouent ce rôle. Au Bangladesh, **les vendeurs sur les marchés** ont quelquefois été sollicités et ont identifié des enfants travailleurs domestiques qui sont des clients réguliers.

Certains enfants domestiques vont à **l'école**, c'est pourquoi il peut être très utile de sensibiliser les enseignants et les responsables de cours ou d'activités éducatives

non formelles, pour qu'ils apprennent à repérer les enfants travailleurs domestiques. On peut ensuite organiser des visites individuelles et établir peu à peu un rapport personnel avec le jeune. Les femmes **ex-domestiques** sont précieuses lorsqu'il s'agit d'établir des contacts en utilisant leurs réseaux et de promouvoir des programmes auprès des bénéficiaires potentiels.

Principe de bonne pratique :

Quand un contact est établi avec un enfant travailleur domestique en dehors du foyer où il travaille, il faut tout faire pour ne pas l'effrayer et se présenter comme un ami potentiel. C'est un autre enfant domestique, ou ex-enfant domestique, qui pourra le faire le mieux.

2. Les centres d'accueil et les foyers

Certaines associations ont ouvert des centres ou des foyers où les enfants travailleurs domestiques sont accueillis, soit pour participer à des activités, soit pour y faire ce que bon leur semble.

L'objectif est de leur proposer un lieu qui n'est pas forcément un refuge ou un abri, mais un "chez-soi en dehors de la maison", où les enfants travailleurs domestiques peuvent rencontrer d'autres enfants travailleurs domestiques et des personnes qui les traiteront en égaux. Ils peuvent se faire aider, ou utiliser différents services le cas échéant, et sont encouragés à organiser leurs propres activités. Pour les enfants dont le domicile familial est éloigné et qui n'ont pas d'endroit où ils se sentent chez eux, un tel endroit peut être véritablement providentiel. Des centres de ce genre ont été ouverts en Amérique latine, avec La Casa de Panchita gérée par l'Asociación Grupo de Trabajo Redes à Lima, et à Port-au-Prince avec les Foyers Maurice Sixto. Le centre peut alors devenir le point focal à partir duquel sont réalisés toute une panoplie de programmes et d'activités (voir Services, chapitre 5).

Pour tout centre d'accueil, la première question qui se pose est comment y attirer les enfants et comment obtenir l'accord de leurs employeurs pour qu'ils s'y rendent. Certaines associations font de la publicité dans les endroits cités précédemment - parcs et squares, discothèques, centres des villes, fêtes religieuses - ou réalisent des campagnes d'information et de sensibilisation. Une fois que l'enfant travailleur domestique s'est rendu dans le centre, on peut faire un travail de suivi auprès de son employeur pour obtenir son accord. Les Foyers Maurice Sixto invitent par exemple les employeurs à une réunion générale au Centre une fois par trimestre.

Principes de bonne pratique :

Un centre qui a pour objectif d'être un endroit pour les enfants travailleurs domestiques où ils participent activement, doit tenir compte de leurs goûts et de leurs besoins. L'atmosphère doit par exemple y être accueillante et détendue, pour qu'on ait plaisir à y être.

Il faut faire, rapidement de préférence, un travail de suivi - quelle que soit sa forme - auprès des employeurs des enfants concernés. C'est particulièrement important si l'enfant domestique a du mal à obtenir les heures de liberté nécessaires pour venir dans le centre ou s'il connaît d'autres difficultés sur son lieu de travail.

3. Les écoles et l'approche d'"enfant à enfant"

Fréquemment, les enfants travailleurs domestiques ne sont pas scolarisés, notamment en Afrique et en Asie. Peu nombreux sont les enfants de milieu modeste - à plus forte raison les filles - qui reçoivent un enseignement secondaire

“ Nous organisons des réunions hebdomadaires tous les lundis entre les membres de SUMAPI chargés du recrutement de nouveaux membres, et les travailleurs sociaux agréés de VF, pour parler des nouveaux enfants contactés dans les squares. Un suivi est ensuite assuré par un travailleur social, par téléphone, par courrier ou par une visite chez l'employeur, où l'on expose les avantages du programme. On a ainsi pris contact avec plus de mille employeurs, en tentant de leur faire comprendre l'importance de bien traiter leur jeune domestique ”.

Présentation faite par Visayan Forum à la réunion internationale de praticiens, Bangkok, novembre 2004.

“ A Quezon City, le parc est un endroit où les domestiques viennent souvent se réfugier. Mais ils n'ont pas trop envie de parler d'éducation ou de droits, ils aiment mieux aller danser. Alors, nous avons convenu avec l'administration du parc que tous les enfants travailleurs domestiques bénéficient d'une entrée gratuite à la discothèque une fois qu'ils se sont inscrits auprès du bureau de Visayan Forum à l'entrée. ”

Extrait de *Reaching Out*, Visayan Forum, Philippines.

Ainsi pour un enfant ayant dépassé l'âge de l'école primaire, il ne va pas de soi de continuer ses études et même les enfants du niveau primaire sont souvent contraints de quitter l'école pour travailler.

De plus, bien souvent, les employeurs ne veulent pas que leurs domestiques aillent à l'école car la journée d'école et ce qu'elle suppose de devoirs ou de fatigue risquent de perturber le travail ménager. Dans certains cas, par exemple en Amérique latine, il arrive que les conditions de travail de l'enfant prévoient sa scolarisation. Ainsi, les enfants se placent parfois en ville pour pouvoir faire des études. Par contre en Inde, au Népal et au Bangladesh, ainsi que dans de nombreux pays africains, l'enfant domestique moyen n'aura pas la possibilité d'aller à l'école régulièrement. Il devra peut-être porter le cartable des enfants de son employeur, qui eux vont à l'école, ou accomplir d'autres tâches permettant à ces enfants d'aller à l'école.

Les enfants d'employeurs considèrent qu'il est normal que l'enfant travailleur domestique soit à leur service et qu'il n'y ait pas d'interaction entre eux. Ce faisant, ils ne font que reproduire le comportement de leurs parents. Ils ont été élevés dans l'idée qu'il est normal de se sentir supérieur aux autres et de faire preuve de discrimination à leur égard. L'école est l'endroit où l'on peut les confronter à des idées différentes. On peut leur demander de réfléchir à la situation des enfants travailleurs domestiques placés chez eux. Ils peuvent servir d'intermédiaires pour établir un contact avec ces enfants.

C'est l'approche qu'ont choisie certaines associations, utilisant la méthode " d'enfant à enfant " et invitant les écoliers à réfléchir au sort d'enfants travaillant dans leur foyer : c'est le cas du Bihar Domestic Women's Welfare Trust en Inde et d'autres membres du National Domestic Workers' Movement, par exemple à Chennai et à Mumbai. Un certain nombre d'ONG, comme WAYS (Kampala, Ouganda) ou Bayti (Maroc), association de Casablanca qui oeuvre pour retirer les enfants travailleurs domestiques du lieu de travail, entreprennent également des programmes de sensibilisation dans les écoles. Selon WAYS, ce sont les anciens enfants travailleurs domestiques qui sont le mieux à même de repérer les enfants travailleurs domestiques, de les sensibiliser et de les retirer de leur travail. " En faisant appel à eux pour identifier ces enfants, nous sommes certains d'nous concentrer sur les cas véritables. "

Principe de bonne pratique :

Faire participer les enfants des familles d'accueil et les inviter à porter un regard différent, moins discriminatoire, sur les enfants travaillant sous leur toit peut être une façon d'obtenir le soutien des employeurs.



" J'aurais des questions à vous poser concernant la jeune fille employée chez vous. "

" Comment savez-vous que j'emploie une jeune fille chez moi ? "

" Elle vient dans notre centre le week-end. "

" Et qu'est-ce que vous voulez savoir à son sujet ? "

" Etes-vous d'accord pour qu'elle vienne régulièrement au centre ? "

" Certainement pas ! D'ailleurs, si j'avais été au courant, je l'aurais empêchée d'y aller ! "

" Peut-être pouvons-nous essayer de vous rassurer. "

" Vous pouvez essayer... "

4. Les élus ou représentants locaux

Un certain nombre d'associations africaines font directement appel aux élus ou aux représentants locaux pour établir un contact avec les enfants travailleurs domestiques. Bayti, par exemple, a des contacts réguliers avec différentes associations et pouvoirs locaux dans la principale région pourvoyeuse d'enfants travailleurs domestiques de Casablanca pour tenter de décourager cette pratique. A Kampala, grâce à ses contacts avec des groupes de quartier, des groupes paroissiaux ou des associations de femmes, WAYS a connaissance de cas d'enfants travailleurs domestiques susceptibles d'être maltraités.

Kivulini est une association basée à Mwanza, en Tanzanie, dont l'objectif principal est de lutter contre la violence physique, affective ou sexuelle commise au sein du foyer, essentiellement contre les femmes. Elle travaille en étroite coopération avec les représentants de base des pouvoirs locaux : les responsables de quartier, les "chefs de rue". Ces chefs de rue sont élus par les habitants du quartier au niveau de l'unité administrative la plus petite. L'avantage de passer par ces personnes est qu'elles peuvent entrer chez les particuliers sans autorisation spéciale. Etant donné qu'elles connaissent tout le monde, elles savent quelles maisons emploient de jeunes domestiques et où il existe des conflits. Elles ont la confiance des employeurs comme celle des domestiques.

A Phnom Penh, au Cambodge, le programme de l'OIT-IPEC visant à éliminer le travail des enfants domestiques a fait intervenir de diverses façons les fonctionnaires et ONG partenaires. VCAO, l'Organisation d'aide aux enfants vulnérables, est l'un des groupes qui organisent des activités de sensibilisation destinées aux représentants locaux, à la police, aux familles et aux enfants. Ces publics sont ainsi encouragés à signaler les cas d'enfants travailleurs domestiques particulièrement menacés dont ils ont connaissance (voir aussi Prévention, chapitre 7).

Principe de bonne pratique :

Dans le travail de sensibilisation de la population, où on l'encourage à signaler aux autorités compétentes les cas d'enfants domestiques n'ayant pas atteint l'âge légal, ou victimes de sévices, il est important de faire preuve de tact et de ne pas s'aliéner la sympathie des employeurs. Ceux-ci seront d'autant plus coopérants qu'ils auront affaire à des fonctionnaires qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

5. Le porte-à-porte

WAO Afrique, association basée à Lomé, au Togo, a mis au point une méthode de porte-à-porte lui permettant de repérer les foyers employant des enfants travailleurs domestiques. Lors de la première visite, les travailleurs sociaux de WAO donnent des informations relatives à la traite des enfants, au travail des enfants et à leurs droits. On parle un peu à bâtons rompus et on pose par exemple des questions sur la composition du ménage. S'il s'avère que des enfants y sont employés, ils sont invités à se rendre dans le centre. S'ils n'ont pas atteint l'âge légal du travail, une visite de suivi sera réalisée en présence d'inspecteurs du travail pour convaincre l'employeur de libérer l'enfant.

Quels sont les résultats du travail de porte-à-porte ainsi décrit ? Pendant une période de douze mois, les travailleurs sociaux ont pu se rendre dans trois foyers chacun par semaine, ce qui représente un total de 458 foyers et des contacts avec 575 domestiques, dont 53 % avaient moins de quinze ans. Parmi celles-ci, un tiers a été emmené dans le centre et la plupart d'entre elles ramenées dans leur famille. Certes, d'après le personnel du centre, les employeurs ont manifesté au bout d'un certain temps une réticence à leurs visites ; ce programme n'en a pas moins permis d'établir un contact utile avec des enfants travailleurs domestiques. Il est vrai que de telles activités sont lourdes en temps et en personnel et peuvent paraître à trop petite échelle pour compter vraiment, mais l'expérience de WAO-Afrique est encourageante.

“ L'un des rôles que jouent les chefs de rue est de veiller à ce que le quartier vive dans la paix et l'harmonie, et cela vaut aussi pour l'intérieur des maisons. Grâce à la formation dispensée par Kivulini en matière de prévention de la violence domestique, ils peuvent protéger les enfants travailleurs domestiques. Comme ils ont la confiance de toutes les parties prenantes, ils peuvent repérer les enfants travailleurs domestiques et aller leur parler. ”

Présentation effectuée par Kivulini lors de la réunion internationale de praticiens, Bangkok, novembre 2004.

Il y a des cas où le contact direct avec l'employeur, par le porte-à-porte, a donné des résultats pour permettre aux enfants travailleurs domestiques d'assister à des cours ou de participer à différentes activités. Ainsi à Dhaka, au Bangladesh, on a demandé aux habitants d'un immeuble de donner à leurs jeunes domestiques les heures de liberté nécessaires pour leur permettre de participer à des cours hebdomadaires organisés dans un local en sous-sol par une ONG du quartier. Les employeurs peuvent ainsi représenter le premier point de contact si on leur explique que le programme ou service offert à leurs domestiques représente la possibilité de les instruire, d'améliorer leur santé ou leurs compétences et par conséquent, d'en faire des employés plus performants et plus satisfaits.

Principe de bonne pratique :

Il est important de ne pas s'aliéner la bonne volonté des employeurs et d'essayer au contraire d'obtenir leur adhésion au programme, sans quoi c'est l'enfant concerné qui risque d'en souffrir. Ainsi, lorsqu'on tente d'avoir accès aux enfants travailleurs domestiques en passant par les employeurs, il importe de se montrer positif et amical.

6. Porte ouverte et téléphone vert

Enfin, il ne faut pas omettre les voies que peuvent emprunter les enfants travailleurs domestiques eux-mêmes, dans les cas où ce sont eux qui prennent contact. Dans ces cas, il est nécessaire de se concentrer sur les endroits fréquentés par le public visé, d'y faire connaître l'existence d'un numéro vert ou d'un centre d'accueil, ou de donner le nom d'une personne gérant un service que l'enfant en détresse pourra appeler au téléphone.

Certaines associations gèrent des centres d'accueil des enfants travailleurs où échouent quelquefois des domestiques qui se sont échappés après avoir été maltraités. Pour **Kiwohede** à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, l'origine de son travail de lutte contre les mauvais traitements subis par les enfants travailleurs domestiques, a été que son centre pour enfants travailleurs dans un quartier de la ville a vu arriver beaucoup de domestiques en fuite ou maltraités. L'association organise maintenant des campagnes de sensibilisation dans ce quartier, en encourageant les employeurs à permettre aux enfants de fréquenter le centre et en les dissuadant de leur infliger mauvais traitements ou sévices.

Comme pour les refuges, les centres d'accueil d'enfants travailleurs sont connus de bouche à oreille. Au début, il faut un certain temps avant de se constituer un public et que les enfants surmontent leur timidité. Mais une fois que le centre est bien établi et que les enfants constatent qu'il répond à leurs besoins, la publicité devient moins nécessaire. Cependant n'oublions pas que de nouveaux enfants arrivent constamment dans les villes et que certains vivent dans des quartiers trop éloignés du centre pour pouvoir s'y rendre. Il est nécessaire d'envisager différentes options, soit agrandir le centre ou ouvrir des antennes dans d'autres quartiers.

Quant aux numéros verts, l'effort de publicité doit être constant. Au Cambodge, VCAO a organisé la diffusion de **cartes** sur lesquelles figurent des chanteurs ou des pop-stars au recto, et les coordonnées de centres où ils peuvent se rendre au verso. Ces cartes sont déposées dans les cabines téléphoniques, les bars, les marchés, les discothèques: bref, dans tous les endroits fréquentés par les enfants et les jeunes travailleurs.

Principe de bonne pratique :

Pour disposer d'un nombre maximum de possibilités de contacts avec les enfants travailleurs domestiques, il faut faire preuve de créativité, de détermination, de tact et ne pas hésiter à utiliser les techniques d'information, d'éducation et de communication.

Résumé

Il est surprenant de constater à quel point les possibilités de contacts avec les enfants travailleurs domestiques sont nombreuses, à l'intérieur du foyer comme à l'extérieur, dans les endroits qu'ils fréquentent comme les parcs ou les discothèques ou par l'intermédiaire des habitants du quartier ou des fonctionnaires locaux. On peut également simultanément offrir un service à un enfant et prendre contact avec lui : c'est ce que peuvent permettre de faire les centres d'accueil et les foyers. Les démarches auprès des employeurs ont également donné parfois de bons résultats et montrent que circonspection et tact permettent de surmonter des obstacles. Nombre d'enfants travailleurs domestiques prennent directement contact avec un centre ; si celui-ci sait, être accueillant et proposer des services utiles, il sera apprécié, et le bouche à oreille fonctionnera.



A gauche : Les " cartes de pop-stars " sont des cartes plastifiées, avec au recto des chanteurs et vedettes, et au verso, le numéro vert ou les numéros de téléphone de centres auxquels peuvent s'adresser les enfants travailleurs domestiques. Ces cartes sont déposées dans les cabines téléphoniques, sur les marchés, dans les discothèques, et de façon générale dans tous les endroits que sont susceptibles de fréquenter les enfants.

Chapiter quatre

Chapitre 4: Interventions d'urgence : sauvetage, réinsertion, réintégration



“ Notre association organise des activités destinées à des groupes : cours, santé publique, création de clubs. Nous ne pouvons nous occuper de cas individuels. ”

“ Quelles que soient vos autres activités, vous devez vous occuper aussi de cas individuels. ”

“ Pourquoi ? ”

“ Parce que, du fait de votre action, un enfant domestique souffrant terriblement chez son employeur peut décider de s'enfuir et venir vous demander de l'aide. ”

“ Mais je ne peux pas me mettre à gérer un foyer pour jeunes filles abandonnées ! ”

“ Certes non, mais il faut que vous ayez quelque chose à proposer aux enfants travailleurs domestiques en situation d'urgence. Sinon vous ne pouvez légitimement prétendre les aider. ”

Que faire en situation d'urgence

Dans certains cas, c'est après avoir été confronté à un cas où un enfant domestique s'est échappé de chez son employeur, où il subissait de graves sévices, qu'on organise des interventions en faveur d'enfants domestiques. Toutes les associations actives auprès des enfants travailleurs domestiques ont forcément affaire à des cas individuels un jour ou l'autre. Au Bangladesh, une étude révèle que certains enfants travailleurs domestiques à qui l'on posait des questions ont été amenés pour la première fois à prendre la pleine mesure de leur situation. Certains en ont été tellement bouleversés qu'ils ont tenté de s'enfuir.

Etant donné que le lieu de travail et le lieu d'habitation ne font qu'un, et que l'enfant domestique se trouve souvent très loin du domicile familial, il risque de ne pas savoir où aller après s'être échappé de la maison où il était maltraité. Les enfants travailleurs domestiques victimes de maltraitance auront donc parfois besoin, au moins à titre temporaire, d'un refuge, d'un endroit où ils seront pris en charge et entourés. Toutes les associations actives en matière de travail des enfants doivent être à même de pouvoir réagir de façon efficace et rassurante à la demande de l'enfant maltraité qui leur demande protection, soit en fournissant directement le service adéquat, soit en l'orientant vers des professionnels qualifiés ailleurs.

Dans les cas où des blessures ou sévices physiques ont été infligés à l'enfant domestique, on en sera parfois averti au moment de son hospitalisation ou à la lecture du journal local. C'est ainsi qu'à Dhaka, au Bangladesh, la presse est connue pour son travail d'enquête et de dénonciation de tels cas. On les orientera alors éventuellement vers des ONG ou des organismes sociaux s'occupant d'enfants vulnérables ou abandonnés. Parfois, par exemple lorsqu'un habitant du quartier dénonce un employeur pour mauvais traitements, il faudra peut-être entreprendre un sauvetage avec l'aide de la police. Le NDWM à Mumbai, en Inde, a élaboré des procédures à l'intention des membres de leur réseau, en fonction de la gravité du cas (voir encadré). Au Cambodge, le numéro vert donné par VCAO a été utilisé pour signaler des cas de grave maltraitance, ce qui a accéléré un sauvetage organisé par l'association avec l'aide de la police.

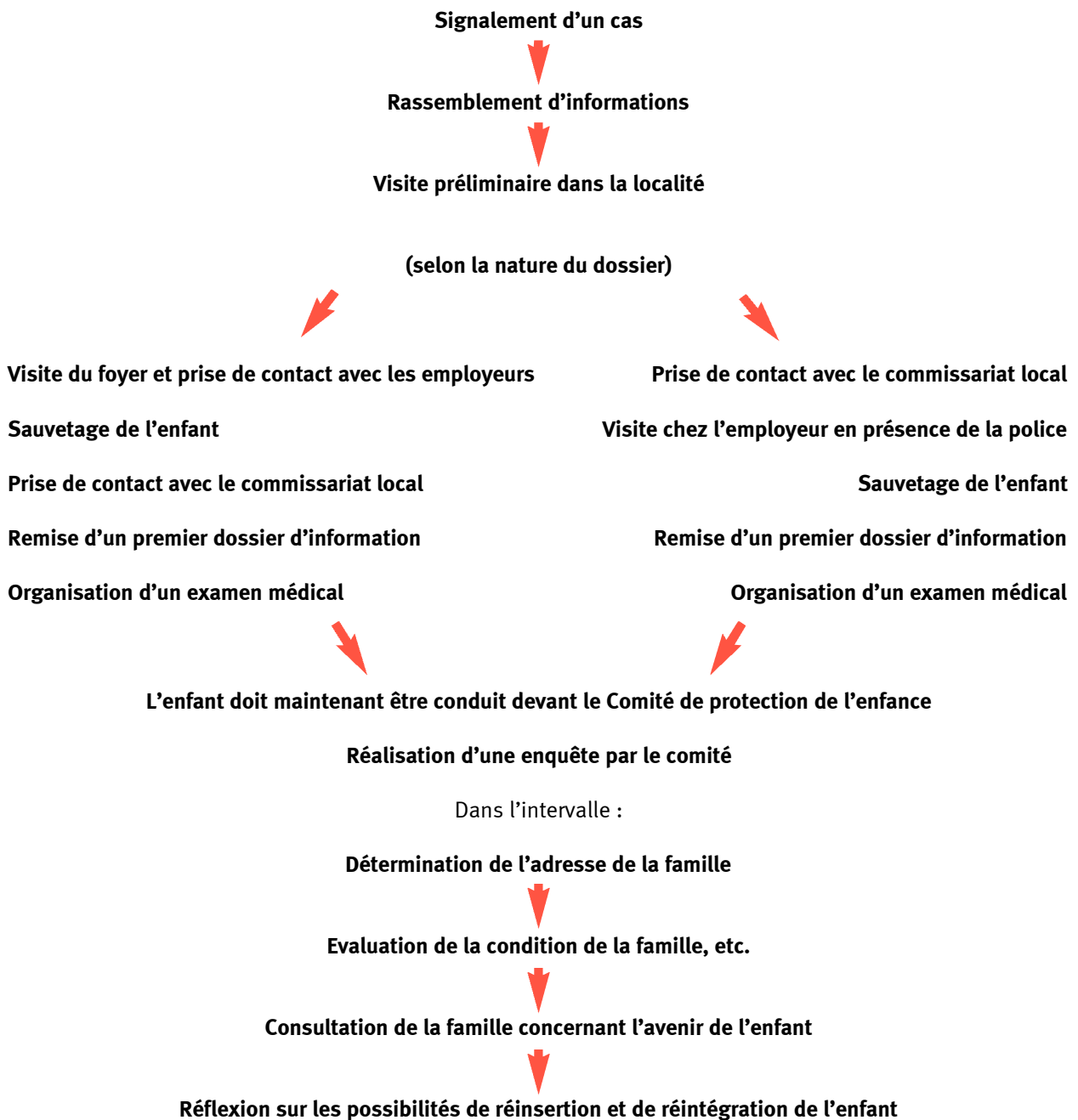
Les enfants qui se sont enfuis de chez leur employeur sans faire préalablement appel à une association spécialisée se retrouvent souvent à la rue, au commissariat de police, ou bien sont recueillis dans des foyers pour sans-abri, mal équipés pour répondre à leurs besoins. En Haïti, les Foyers Maurice Sixto ont presque toujours sous leur toit quelques enfants accueillis dans l'urgence, en fuite ou mis à la porte par leur employeur. Il en va de même pour toute association organisant des activités dans ses centres, y compris VCAO.

Procédure de sauvetage d'enfants travailleurs domestiques en détresse en Inde

Les procédures suivantes ont été arrêtées par le NDWM à Mumbai, pour sauver des enfants travailleurs domestiques là où on leur a signalé des cas de maltraitance. Cependant, le NDWM insiste sur le fait que tous les cas sont différents et qu'il faut ajuster les procédures en fonction de chaque situation.

Extrait de : Travail des enfants domestiques : Aperçu général de CHILDLINE (CHILDLINE India Foundation, 2004)

Le diagramme ci-après représente le déroulement d'une intervention



De même, les enfants victimes de traite et sauvés par la suite, ceux susceptibles d'être vendus ou "recrutés" pour un travail de nature domestique ou sexuelle ont besoin que les ONG ou les organismes sociaux leur fournissent un abri, un endroit où ils se sentent chez eux. Il importe d'examiner au cas par cas quelle est la meilleure conduite à suivre pour assurer un abri temporaire et permettre la réintégration dans la société du jeune concerné et également pour décider s'il est opportun d'engager des poursuites contre l'employeur.

C'est pourquoi les associations doivent avoir pris leurs dispositions pour être en mesure d'offrir, ou d'organiser en coopération avec d'autres, soins d'urgence, conseils et soutien psychologique. Dans les cas où les enfants souhaitent rentrer chez eux, ils ont besoin d'argent pour acheter un billet si leurs parents habitent loin.

Dans la mesure du possible, ils doivent alors être accompagnés (voir paragraphe suivant). Si les enfants sont ramenés chez eux sans qu'on fasse de véritable effort pour assurer leur réinsertion sociale, ils risquent de redevenir victimes de la traite ou d'être de nouveau recrutés par des "agences de placement pour domestiques". Il faut donc élaborer à l'avance une stratégie précise concernant la prise en charge à court et à moyen terme des domestiques sauvés ou en fuite. Une telle stratégie doit notamment comprendre un entretien avec l'enfant, pour l'aider à réfléchir à son avenir, à réclamer des dommages et intérêts le cas échéant, et pourra également faire intervenir une médiation avec les parents, les employeurs, et des habitants du quartier.

Dans le cas d'enfants qui se rendent régulièrement dans un centre d'accueil, se mettant progressivement à parler, et dont le témoignage fait état de harcèlement, d'exploitation ou de sévices légers ou graves, il faut agir prudemment, avec tact, et tenir compte autant que possible des démarches que l'enfant souhaite entreprendre. Si l'enfant n'a pas atteint l'âge du travail légal, il est conseillé d'envisager son retrait. Les autres approches possibles sont les suivantes : se rendre chez l'employeur pour lui parler, aider la fille (ou le garçon) à quitter son travail et à retourner dans sa famille, aider l'enfant à trouver une maison où il sera mieux traité, lui permettre d'aller en internat ou dans un autre type d'établissement scolaire pour pensionnaires.

Toutes ces situations représentent un investissement lourd en temps et en ressources, mais c'est impératif : ces cas individuels doivent faire l'objet d'une intervention. C'est l'une des principales raisons qui font que les programmes destinés aux enfants domestiques, à l'exception des études ou du travail de sensibilisation, s'adressent généralement à un public peu nombreux.

Principe de bonne pratique :

Tous les acteurs intervenant auprès d'enfants travailleurs domestiques, à quelque titre que ce soit, doivent toujours être à même d'offrir un abri temporaire à un enfant en détresse ou pouvoir l'orienter vers une personne ou institution en mesure de le faire.

Opération de sauvetage à Athlone, au Cap.

Au début 2004, Anex-CDW (Child Domestic Worker, enfant travailleur domestique) a vu arriver un nombre important de fillettes et de femmes qui s'étaient échappées d'une agence appelée " Excellents domestiques " et avaient échoué au commissariat de police. Quelque temps auparavant, Anex avait organisé une discussion relative à la situation des domestiques maltraités, à laquelle la police avait participé. L'agence allait chercher des filles à la campagne, les logeait et leur trouvait un emploi. Quand Anex s'est rendue dans les locaux de l'agence, elle y a trouvé des conditions de vie et d'hygiène insatisfaisantes ; certaines fillettes n'avaient pas atteint l'âge légal du travail et beaucoup de jeunes filles n'avaient pas reçu le salaire qui leur était dû. Les représentants de l'organisation firent part de cela au Ministère de l'Emploi. Quelques semaines plus tard, la presse fit état d'une fillette enfermée dans l'agence, ce qui déclencha enfin une intervention de la part du Ministère de l'Emploi. Il fut établi que l'agence opérait dans l'illégalité et elle fut fermée. Les 20 personnes vivant dans ces locaux - femmes, filles et garçons - étaient toutes traumatisées et ont exprimé leur grande détresse. Toutes voulaient rentrer dans leur village natal, alors qu'on leur proposait d'obtenir des qualifications en ville. Le commissaire de police et Anex leur procurèrent logis et nourriture à titre temporaire et le Ministère s'occupa de leur fournir des billets pour rentrer chez eux. Les propriétaires n'ont pas encore été traduits en justice.

Rapport fait par Anex-CDW (Afrique du Sud) présenté lors de la réunion internationale de praticiens, Bangkok, novembre 2004.



“ Mon employeur m’a accusé d’avoir volé. Je ne connaissais personne à Manille et ils ne me permettaient pas de quitter la maison. J’ai demandé au Barangay et à la police de m’aider. Ils ont pénétré de force dans la maison de mon employeur. ”

(Enfant travailleur domestique sauvé, Philippines)

1. Téléphone vert

Dans les cas où les enfants nécessitant une aide d’urgence sont encouragés à composer un numéro vert pour demander de l’aide, il faut veiller à ce que le système de réponse aux appels soit efficace et professionnel. Le personnel et les bénévoles doivent être formés à répondre aux appels et on devra mettre au point une procédure de sauvetage des enfants en partenariat avec les services de police, les services sociaux et autres acteurs pertinents. Il sera très difficile à un enfant connaissant une situation d’oppression de passer un simple coup de téléphone pour appeler à l’aide ; il ne saura pas forcément s’exprimer dans la langue vernaculaire. Il faut prendre des dispositions pour veiller à ce que l’enfant puisse recevoir de l’aide une fois qu’il aura passé son appel.

Visayan Forum dispose de lignes téléphoniques ouvertes 24 heures sur 24 aux enfants travailleurs domestiques victimes de sévices, facilitant les opérations de sauvetage ou de transfert. Quand un enfant domestique en détresse compose le numéro, son appel est pris par un bénévole de SUMAPI ou un travailleur social de VF qui note les informations pertinentes sur une fiche : le nom de l’enfant, celui de l’employeur, l’adresse et le numéro de téléphone, la nature des sévices. Ces informations sont alors communiquées à leurs partenaires, l’“ Equipe d’action rapide ” dépendant des pouvoirs locaux. Une fois les informations vérifiées, une brève réunion de préparation est organisée et une opération de sauvetage réalisée par la police ou les services sociaux. L’enfant est ensuite placé en institution spécialisée pour mineurs.

Pour un certain nombre de raisons - la difficulté de trouver des personnes compétentes pour répondre aux appels, la question de savoir s’il faut que la ligne soit ouverte aux appels 24 heures sur 24, et de ce qu’on prévoit si ce n’est pas le cas - ces lignes téléphoniques sont compliquées à organiser. Elles peuvent être utiles dans la mesure où elles permettent d’amener l’enfant travailleur domestique à prendre contact avec un centre ou un service chargé de l’aider, mais il faudra toujours qu’il y ait un dispositif en place pour répondre de façon rapide et efficace à une urgence - même si les appels de ce type sont peu nombreux.

Visayan Forum a constaté qu’à la suite de sauvetages d’enfants victimes de sévices par leurs employeurs, l’organisation s’exposait au risque de harcèlement, voire de poursuites judiciaires, de la part de l’employeur. Ces opérations ne sont donc pas sans risque. Il importe à chaque fois de contrôler méticuleusement le déroulement de l’opération et d’en noter tous les détails, pour constituer un dossier solide pour le cas où l’on déciderait de poursuivre l’employeur concerné en justice.

VCAO, au Cambodge, représente une autre organisation opérant une ligne d’urgence. Elle a réalisé des milliers de cartes postales où figuraient des photos de chanteurs et de célébrités au recto et des informations sur le numéro d’appel d’urgence au verso. Ces cartes furent distribuées aux étudiants, aux ouvriers des usines textiles et aux pouvoirs locaux dans les sept districts de Phnom Penh. Cela a permis de sauver des enfants travailleurs domestiques. Dans un cas, VCAO a déposé une plainte contre un employeur et a obtenu que la fillette soit libérée et qu’elle reçoive un dédommagement de celui-ci pour mauvais traitements.

Principe de bonne pratique :

Lorsque l’on décide d’ouvrir un numéro vert, il faut veiller à prévoir toutes les implications d’une telle décision, à savoir former les personnes répondant aux appels, assurer une ouverture 24 heures sur 24 et mettre en place les mécanismes de soutien nécessaires. Il serait moralement indéfendable d’ouvrir une ligne téléphonique mais de ne pouvoir fournir ensuite aux enfants en détresse l’aide nécessaire.

2. Abris, centres de transit, centres d'accueil

Certaines associations, comme la Foundation for Child Development (FCD) en Thaïlande, concentrent essentiellement leurs efforts sur la protection des enfants enlevés au travail domestique, soit du fait de leur jeune âge ou de sévices subis, soit après avoir été victimes de la traite ou “recrutés” dans des régions reculées. En Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions où la traite est fréquente, on considère qu'il est nécessaire d'offrir un abri temporaire ou une place en foyer pour préparer la réinsertion et la réintégration dans la famille d'origine.

L'association WAO-Afrique a ouvert en 2002 le “Centre de l'Espérance”¹. Il s'agit d'un centre de transit destiné aux filles victimes de la traite. La plupart sont d'anciennes enfants domestiques. Ce centre est un endroit où les enfants peuvent séjourner et se remettre de leur expérience en attendant qu'on ait trouvé leur famille et que le personnel de WAO s'assure que les enfants y seront bien accueillis. La plupart du temps, leur village natal est très éloigné du domicile de l'employeur, ce qui explique que le centre de transit soit appelé à jouer un rôle majeur dans leur réintégration. Les enfants y restent généralement autour de trois semaines ; dans certains cas, exceptionnels, ils y vivent bien plus longtemps.

Un centre de ce type se concentre généralement sur les enfants qu'il abrite, même si certains entreprennent également des activités destinées à un public extérieur. Le centre de WAO-Afrique compte quatre personnes qui s'occupent des enfants, leur fournissant soins médicaux, accompagnement psychologique, éducation informelle, par exemple relative à leurs droits. Elles se rendent également dans des maisons du quartier (voir chapitre précédent), s'occupent de demandes de transfert, et suivent le devenir des enfants retournés dans leur propre famille. Les enfants du centre participent également à des activités de sensibilisation entreprises par WAO, en donnant leur point de vue et en témoignant devant un public plus large.

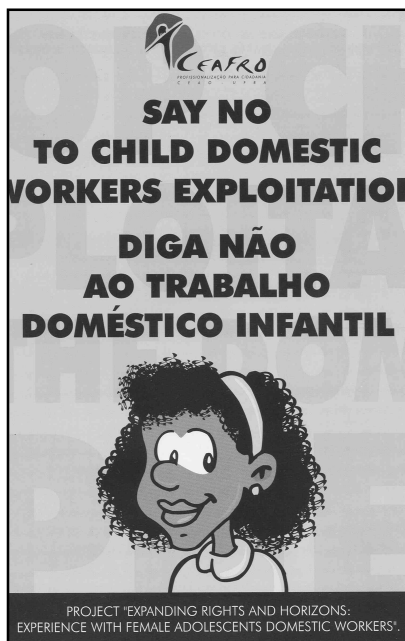
A Kampala, en Ouganda, WAYS gère également un centre d'urgence où peuvent vivre pendant quelque temps les enfants en fuite ou ayant été retirés de leur emploi domestique, en attendant qu'ils puissent être réinsérés ou réintégrés dans leur famille ou qu'une autre solution ait été trouvée. Ils sont généralement orientés vers le centre par un élu local ou un bénévole de WAYS, qui aura dans certains cas aidé l'enfant à quitter son emploi, par exemple en payant son voyage en car. Le centre propose un certain nombre de services de réinsertion, par exemple soutien psychologique, soins médicaux, alimentation, ainsi que diverses activités : loisir, formation, travail en groupe et stages en milieu scolaire (voir chapitre suivant). L'association Kiwohede basée à Dar es Salaam, en Tanzanie, propose un programme du même type, avec deux centres d'urgence offrant des services multiples et variés. A Casablanca, l'association Bayti a entamé en 2002 son action en faveur des enfants domestiques. Elle dispose désormais de trois foyers d'accueil² destinés aux jeunes filles domestiques en situation d'urgence. Elle a entrepris de soutenir et d'aider les foyers existants pouvant accueillir ces enfants et d'en créer là où il n'en existait pas, dans les trois quartiers urbains où le problème lui semblait le plus urgent, à savoir Rabat-Salé, Casablanca et Marrakech. L'association a fourni aux centres concernés l'appui nécessaire et a pris contact avec l'Association des assistants sociaux pour qu'ils participent à leur gestion. Dans le cas de Bayti, l'accueil en foyer est le prélude à la réintégration dans le milieu familial d'une part, et à la scolarisation ou formation professionnelle d'autre part.

Au Népal, l'association CWISH a adopté une nouvelle approche après avoir constaté que les enfants passant un certain temps dans des centres s'habituent à un niveau de confort qui ne les incite pas à rentrer chez eux. Elle a donc adopté une stratégie de “réintégration dans la population” : l'enfant est placé dans une autre famille d'un milieu analogue au sien pendant un certain temps, jusqu'à ce que les démarches nécessaires aient été faites et qu'il puisse rentrer chez lui. Les familles en question auront été préalablement formées et sensibilisées à la problématique du travail des enfants domestiques. Les avantages sont les suivants : le sens d'une responsabilité collective vis-à-vis des enfants est encouragé, cela aide les familles à faibles revenus et le programme devient plus rentable financièrement et donc plus durable.

“ Un ami de mon père est venu me chercher dans mon village au Bénin quand j'avais neuf ans et nous sommes partis travailler en Côte d'Ivoire. J'y ai travaillé avec une autre fille ; nous vendions de l'eau et des sucettes. Pendant trois ans, je n'ai mangé que de la pâte de maïs. ”
(Enfant domestique, Bénin)

¹ Note de la traductrice : en français dans le texte original

² Note de la traductrice : en français dans le texte original



Principe de bonne pratique :

Les enfants victimes de maltraitance, de violence ou de grave exploitation, nécessitent divers types d'interventions, notamment : un logement temporaire dans un environnement chaleureux, un soutien psychologique professionnel, des conseils juridiques et, à plus long terme, une aide à leur réintégration sociale et familiale.

3. Contacter les familles et organiser la réintégration

L'activité essentielle d'un grand nombre d'associations est de retirer les enfants de l'asservissement domestique et de les réintégrer dans leur famille. La difficulté de la tâche dépendra d'un certain nombre de facteurs : lieu d'origine de l'enfant, méthode de recrutement, éloignement du village natal, etc.

On constate fréquemment, particulièrement en Afrique, que de nombreuses familles et populations du village d'origine ignorent jusqu'à leur retour que les enfants employés comme domestiques sont fréquemment exploités ou que les sévices physiques ou le harcèlement sexuel sont monnaie courante. La principale raison pour laquelle on envoie les enfants travailler en ville est la pauvreté, ainsi que l'éclatement de la cellule familiale, ce qui incite les parents à prêter foi aux promesses mensongères des recruteurs. Pour les fillettes concernées, certaines sont parties du fait de la grande détresse matérielle dans laquelle se trouve leur famille, ou de la violence qui règne à la maison. La plupart des parents, lorsqu'ils apprennent la réalité de la vie subie par leurs enfants, sont vite détrompés et changent volontiers d'avis (voir chapitre 7 : Prévention). Beaucoup de jeunes domestiques n'ont qu'un désir : rentrer chez eux.

A Kampala, l'association WAYS est connue pour avoir su réintégrer plus de 300 anciens travailleurs domestiques dans leur famille ou chez leurs proches. Elle considère que le soutien psychologique aux familles avant la réintégration et la réunification avec l'enfant est essentiel. En effet, dans bien des cas, l'enfant avait connu dans le foyer familial une situation d'oppression ou de sévices : familles éclatées, violence, décès des parents du fait du VIH/SIDA et autres problèmes. Il est donc essentiel de fournir un soutien psychologique aux familles et d'améliorer les relations au sein de celles-ci pour éviter que l'enfant ne fugue de nouveau. WAYS fournit aux enfants un " nécessaire de réintégration " contenant un matelas, une couverture, une cuvette, des gobelets et des assiettes. L'association aide également les enfants à retourner à l'école ou à suivre des programmes de formation professionnelle au village. Elle tente également d'aider les parents à obtenir des revenus. Elle considère aussi qu'assurer un suivi est essentiel.

Bayti a également fait un travail de réintégration des enfants travailleurs domestiques dans leur famille, mais la majorité d'entre eux sont pris en charge dans le cadre du programme de Casablanca où ils reçoivent éducation et formation. Bayti met également l'accent sur le suivi à assurer auprès des familles après le retour des enfants, pour veiller à ce que les enfants aillent bien à l'école et que les associations locales ne les perdent pas de vue. Dans certains cas, il faut donner aux parents des conseils sur leur rôle de parents, leur expliquer l'importance de l'éducation et surtout leur apprendre à écouter leur enfant au lieu d'avoir recours à la violence comme outil pédagogique ou comme moyen d'élever leur enfant.

WAO-Afrique insiste sur l'importance de la réintégration dans la famille, de préférence au séjour en institution, pour les enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum légal du travail, même si la formation professionnelle sur le tas comporte également des avantages pour les enfants à certains égards. La principale difficulté rencontrée par l'association, lorsqu'il s'agit de réintégrer l'enfant victime de la traite dans sa famille, est d'arriver à maintenir le contact avec les parents et de les convaincre de scolariser leur enfant.

Les associations actives auprès des enfants travailleurs domestiques considèrent qu'il faut toujours contacter la famille, mais se refusent à forcer un enfant qui ne voudrait pas le faire à rentrer chez lui. Ce n'est pas forcément la meilleure solution pour l'enfant et ne représente qu'une possibilité parmi bien d'autres.

Principe de bonne pratique :

La réintégration de l'enfant travailleur domestique dans sa famille d'origine suppose de prendre contact avec les proches, de leur fournir un soutien psychologique et d'avoir l'accord total de l'enfant. Elle peut également nécessiter un appui matériel à l'enfant ou à sa famille et un suivi régulier de la part de représentants locaux ou d'autres personnes selon les cas.

4. Poursuivre les auteurs de sévices

Certaines associations ont des liens avec des avocats, notamment des avocats spécialisés dans les droits de l'homme qui s'intéressent aux cas de maltraitance d'enfants. Lorsqu'il est nécessaire d'obliger l'employeur à répondre de ses crimes - coupures, blessures, brûlures graves - il faudra décider s'il est opportun ou non d'engager des poursuites judiciaires.

Dans certains contextes, une telle procédure risquerait de n'avoir aucun résultat et ne sera donc pas envisagée. Il se peut dans de tels cas que l'association elle-même, en la personne d'un responsable ou d'un membre du comité de direction jouissant d'un certain prestige, traite de la question avec l'employeur et négocie un dédommagement, en obtenant par ailleurs de sa part l'engagement de ne pas se laisser aller à l'avenir à de tels comportements vis-à-vis de travailleurs domestiques.

Dans les pays où les procédures judiciaires sont établies et respectées, même pour défendre les intérêts des membres les plus vulnérables de la société, comme c'est le cas dans une grande partie de l'Asie et de l'Amérique latine, il peut valoir la peine d'engager des poursuites. La décision devra être prise en fonction des intérêts de l'enfant domestique concerné. Autres éléments à prendre en compte dans la prise de décision : le coût, l'attente nécessaire avant les audiences en justice, pendant laquelle la famille sera plongée dans une grande incertitude en attendant l'issue du procès, l'utilisation des ressources de l'association, et enfin les chances d'aboutir du procès.

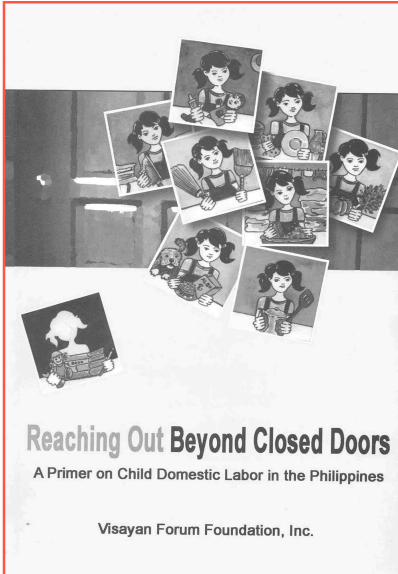
Certains enfants travailleurs domestiques ont peur de s'exprimer publiquement ou ont du mal à revivre l'expérience traumatisante que représente le crime commis à leur égard. D'autres facteurs jouant dans la décision sont l'attitude de la police et sa participation éventuelle à la partie de l'accusation.

Il peut être nécessaire dans certains cas de faire arrêter les bandes de trafiquants ou de faire fermer les agences illégales de "recrutement" par les services de police. Dans les programmes de sensibilisation, il est important d'aborder la question suivante : comment utiliser la législation ou la faire respecter là où existent des cas de sévices graves, d'esclavage, de cruauté ou de torture, pratiques illégales dans tous les pays. C'est particulièrement le cas lors de traite entre plusieurs pays, où les enfants auront été arrachés aux trafiquants ou se seront enfuis, et où il sera nécessaire d'entreprendre une action en justice pour établir leur identité et les faire rapatrier dans leur pays d'origine. Lorsqu'un cas est effectivement porté devant la justice et que la presse s'en fait l'écho, il s'agit là d'un outil précieux de sensibilisation. La société dans son ensemble est en effet alertée et les gens seront plus susceptibles de dénoncer des cas analogues aux ONG concernées, à la police ou à d'autres autorités. Mais c'est toujours l'intérêt et l'avis de l'enfant concerné qui doivent primer et non la soif de publicité pour sa cause.

Décision judiciaire

Au Cambodge, une veuve avait envers une mère de famille de Phnom Penh une dette qu'elle n'arrivait pas à acquitter. Celle-ci emmena chez elle la fillette de la veuve, âgée de dix ans, et l'utilisa comme esclave domestique. Plus tard la veuve contacta LICADHO (Ligue Cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme) et se plaignit qu'elle n'avait pas pu voir sa fille et que celle-ci était gravement exploitée. LICADHO s'occupa de ce cas, intervenant d'abord auprès des pouvoirs locaux de la maison où se trouvait la fillette, puis voyant que cela n'aboutissait pas et que la fillette y travaillait toujours, auprès du tribunal municipal de Phnom Penh. Le juge ordonna le retour de la fillette -entre-temps âgée de treize ans - chez sa mère et déclara que ces années de travail avaient liquidé la dette. LICADHO, par la suite, a aidé la fillette à retourner à l'école et porté assistance à sa mère.

Etude de cas citée par LICADHO, Cambodge



Principe de bonne pratique :

Dans le cas d'enfants victimes de sévices et sauvés de leur employeur, il est important de parler à l'employeur et d'obtenir de sa part un dédommagement. Il importe de consulter comme il se doit l'enfant, sa famille, la police et les autres acteurs avant de décider d'entamer des poursuites judiciaires.

Résumé

Prévoir et organiser les interventions d'urgence doit se faire systématiquement dans le cadre de tout programme d'action en faveur des enfants travailleurs domestiques. Comme le lieu de travail est généralement aussi le domicile de l'enfant, un enfant qui s'enfuit de chez son employeur maltraitant ou du trafiquant ou qui est enlevé à celui-ci, a besoin d'un foyer temporaire dans un environnement protégé. La réintégration dans la famille de l'enfant est souhaitable, sans pour autant devoir être imposée à l'enfant. Pour assurer une bonne réintégration de l'enfant dans sa famille, il importe d'assurer un soutien psychologique aux parents et un suivi au sein des populations d'origine. L'enfant travailleur domestique victime de sévices a également droit à recevoir un dédommagement, ce qui nécessitera une intervention, quelquefois sous la forme d'aide et de conseils juridiques.

Chapitre cinq

Offrir des services et en faciliter l'accès



“ Une fille employée de maison a avantage à faire son travail et à gagner de l'argent plutôt qu'à perdre son temps à l'école, non ? ”

“ Tous les enfants du monde ont le droit d'aller à l'école et devraient y aller ! ”

“ C'est bien joli, mais ça ne lui servira pas à grand-chose d'avoir des diplômes scolaires, étant donné son travail. ”

“ Même si elle est domestique, elle espère peut-être trouver un jour un emploi meilleur. Pourquoi lui enlever cette possibilité ? ”

“ Eh bien, l'école du quartier n'est pas très bonne, elle n'y apprendrait pas grand-chose. ”

“ Ça, c'est un autre problème. Pourquoi ne pas devenir membre de l'association des parents d'élèves ou d'une autre structure pour essayer de l'améliorer ? ”

Quels services veulent les enfants travailleurs domestiques ?

Quelques rares cas mis à part, tous les enfants travailleurs domestiques expriment le souhait d'aller à l'école et de s'instruire. C'est l'une des conclusions essentielles de l'exercice de consultation réalisé sous les auspices d'Anti-Slavery International (voir Annexe A). Les seules exceptions à la règle sont les cas où l'école a été une expérience très négative pour les jeunes travailleurs domestiques, par exemple lorsque les enseignants discriminent pendant les cours les enfants de familles pauvres et encouragent les autres élèves à les imiter, faisant ainsi de leur vie à l'école un véritable enfer. Cela semble être le cas dans les pays où les écoles sont médiocres, les enseignants mal formés et les préjugés sociaux bien ancrés.

L'instruction et les connaissances étant essentielles à une existence réussie, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'éducation. Assimiler connaissances et compétences est également important d'un point de vue psychologique et social, dans la mesure où cela donne confiance à l'enfant, lui donne le sentiment d'avoir une identité bien à lui et de pouvoir faire ses propres choix dans la vie. Etre en groupe apprend aussi à l'enfant à s'entendre avec les autres, à se faire des amis.

L'enseignant ou le psychologue peut jouer un rôle de guide, de modèle ; comme beaucoup d'enfants travailleurs domestiques ne reçoivent qu'ordres et admonestations de la part de leur employeur, ils ont souvent désespérément besoin d'un contact avec un adulte bienveillant.

Ainsi, les enfants attachent une grande importance aux activités éducatives, qu'il s'agisse de cours, d'ateliers, de bourses d'études, de participation financière aux frais de scolarité ou autres dépenses, de l'acquisition de compétences ou de formation professionnelle. Certains d'ailleurs - comme on le signale en Amérique latine - n'ont pas peur de quitter la campagne pour aller se placer en ville, essentiellement pour les possibilités d'études absentes dans leur village natal. De même au Tamil Nadu, en Inde, les enfants travailleurs domestiques se rendent compte que leurs familles ont un cruel besoin des revenus qu'ils leur rapportent, mais n'en affirment pas moins que tous les enfants entre 14 et 18 ans, même s'ils travaillent, devraient pouvoir aller à l'école et qu'ils ne devraient jamais avoir à sacrifier leurs études à leur travail. Ils sont très critiques vis-à-vis de la façon dont leur avenir est compromis par les longues heures de travail et les exigences incessantes de leurs employeurs.

Les enfants travailleurs domestiques nous disent également apprécier les effets induits des activités éducatives : le contact avec d'autres domestiques, les amitiés ainsi nouées, les conseils amicaux, l'écoute, le fait d'apprendre à communiquer avec les autres et à surmonter sa timidité. “ Nous avons appris à nous prendre en main et à résoudre nous-mêmes nos problèmes ” est un témoignage fréquent.

“ Le meilleur moment de ma vie, ça a été quand mes employeurs ont accepté de m’envoyer à l’école. ”

(Enfant travailleur domestique, Népal)

“ Quand je travaillais pour ces gens à San Juan, ils ne voulaient pas que j’aie à l’école. De leur point de vue, ça se comprenait : j’étais seule pour m’occuper de la maison. J’avais seize ans à l’époque. ”

(Ex enfant travailleur domestique, maintenant dans l’enseignement secondaire, Pérou)

Les autres services auxquels les enfants travailleurs domestiques attachent une grande importance sont ceux qu’on leur propose en cas de mauvais traitements infligés par l’employeur. Il peut s’agir par exemple d’apprendre à mieux négocier et communiquer, d’être informé sur les droits des enfants, de recevoir un soutien de la part de travailleurs sociaux ou d’avocats qui les défendent auprès de leur employeur. Au Népal, aux Philippines et en Afrique de l’Ouest, les enfants estiment que la formation et l’information en matière de droits et de protection sont très importantes. Mais en Afrique, les enfants ne comptent généralement pas sur la loi pour obtenir réparation.

Au Népal, les enfants souhaiteraient une procédure efficace pour déposer des plaintes ainsi que la présence d’un psychologue dans tous les établissements scolaires ; par contre, ils rejettent l’idée de faire intervenir la police, jugée partielle en faveur des employeurs et de leur comportement violent. Au contraire, au Cap, en Afrique du Sud, la police est considérée sans l’ombre d’un doute comme l’alliée des enfants contre les employeurs ou recruteurs violents. Ainsi, les services de protection des enfants doivent être conçus en fonction de l’environnement considéré. Il sera par exemple plus facile de faire respecter la législation du travail et les conditions minimales d’emploi en Amérique latine et en Afrique du Sud que dans le reste de l’Afrique ou dans certains pays asiatiques.

Les enfants travailleurs domestiques trouvent aussi que les services sanitaires sont importants. C’est surtout le cas quand ils sont blessés et qu’ils ont besoin de soins d’urgence et d’une aide financière pour les payer.

1. L’éducation non formelle et le retour à l’école

L’éducation non formelle est le type de service éducatif proposé le plus fréquemment aux enfants travailleurs domestiques. Ce terme est utilisé ici pour couvrir de multiples formes d’apprentissage : des matières “ scolaires ” comme apprendre à lire, écrire et compter, en cas de lacunes faute d’être allé à l’école, mais aussi des sujets non scolaires : l’acquisition de compétences utiles à la vie quotidienne, par exemple, ou la possibilité de participer à des activités créatrices, d’apprendre à communiquer, ainsi que d’autres sujets ne faisant pas forcément partie du programme scolaire.

Il est important que l’environnement de ces activités éducatives soit favorable à l’enfant. Les bonnes vieilles méthodes pédagogiques, qui se bornent à inculquer aux enfants un maximum de connaissances, risquent de les dégoûter. Chez les enfants pour lesquels l’école représente un mauvais souvenir, elles ont peu de chances de leur permettre de s’épanouir. L’éducation proposée à l’enfant domestique doit le passionner et ouvrir son appétit de connaissances ; dans bien des cas, il se peut que son énergie ou ses aptitudes soient modestes. L’environnement éducatif doit représenter l’opposé de ce qu’il connaît dans le foyer-lieu de travail, où tout le monde, y compris les autres enfants, est “ supérieur ” à l’enfant et exerce un pouvoir sur lui. Si on ne fait que reproduire un tel environnement, ou s’il ne peut s’y exprimer, il risque d’abandonner.

Voici les éléments à prendre en compte dans l’élaboration de tout programme :

- Les enfants travailleurs domestiques risquent d’avoir un gros retard scolaire ; certains ne seront même jamais allés à l’école
- Les enfants domestiques qui travaillent risquent d’avoir des difficultés pour venir régulièrement, même si l’employeur a donné son accord
- Les horaires doivent être adaptés aux heures de liberté des enfants qui travaillent
- Il est très important de consulter les enfants travailleurs en ce qui concerne les heures, le contenu et le lieu des activités pédagogiques

- Le contenu des cours doit tenir compte de leur âge, de leurs goûts, de leur sexe et de leurs attentes personnelles
- Certains enfants auront besoin d'être plus aidés ou motivés que d'autres. Il faut prévoir systématiquement la possibilité de suivi individuel
- Les employeurs, et les parents dans la mesure du possible, doivent être invités régulièrement à venir dire ce qu'ils pensent de l'impact des activités éducatives sur leurs jeunes employés.

On trouve dans les différents centres des pratiques très diverses en termes de programmes éducatifs proposés à leur public d'enfants travailleurs domestiques. Certains proposent des cours pendant quelques heures, deux ou trois fois par semaine ; d'autres organisent des cours formels tous les jours ; comme les Foyers Maurice Sixto où les cours ont lieu cinq jours par semaine, trois heures d'affilée; d'autres cours encore sont proposés aux enfants hébergés temporairement dans l'urgence. Dans d'autres cas, les centres organisent des ateliers complémentaires sur des sujets non scolaires, mais font par ailleurs en sorte que les enfants travailleurs domestiques inscrits chez eux aillent à l'école ou dans d'autres établissements, en fonction de leur maturité et de leurs souhaits.

Les enfants qui travaillent comme domestiques connaissent souvent très mal le monde extérieur, du fait de leur origine et de leur situation. Ils ont donc beaucoup à apprendre d'excursions organisées dans les lieux suivants : bureau de poste, banque, commissariat de police, mairie, dispensaire. S'ils y sont bien accueillis par les employés et qu'on leur explique l'utilité de ces services, ils seront plus susceptibles de s'y rendre le jour venu. Cet exercice peut également être utile au personnel de ces différents services. En Inde, un programme de visites de ce genre fut mis au point à la suite de consultations menées auprès des enfants travailleurs sur leurs besoins.

Il y a également bien des questions que les enfants se posent mais, dans le cas des enfants travailleurs domestiques, ils n'ont pas d'adulte à qui ils font assez confiance pour poser leurs questions ou ils n'osent pas. Par exemple : Le corps humain, comment ça marche ? Quels changements physiologiques interviennent à l'adolescence ? Comment on fait les enfants ? Que se passe-t-il pendant la grossesse et à l'accouchement ? Quelles sont les maladies les plus courantes, comment les éviter ? Comment repousser les avances sexuelles ? Quels sont les effets physiques et mentaux de la drogue ou de l'alcool ? Ce sont des sujets sur lesquels beaucoup de jeunes ont du mal à s'informer, mais les enfants travailleurs domestiques plus que les autres, du fait de leur isolement et de leur vulnérabilité.

De nombreux enfants veulent rattraper leur retard scolaire et faire leur école primaire. Certains projets ont donc comme objectif essentiel de réintégrer l'enfant dans le système scolaire. Mais pour les nombreux enfants travailleurs domestiques qui ont pris beaucoup de retard, cela peut être difficile. Ainsi l'association Bayti à Casablanca avait beaucoup de mal à réintégrer les enfants travailleurs domestiques dans les écoles ordinaires ; elle a donc décidé d'opter pour un programme pédagogique à la carte conçu en consultation avec les élèves, après avoir constaté qu'une grande souplesse était la seule façon d'éviter l'échec pédagogique.

En prenant contact avec le système éducatif, en réfléchissant avec les enseignants intéressés à la façon de rescolariser les enfants vulnérables, on peut obtenir de bons résultats. Il leur faudra peut-être des "cours-passerelles" ou des cours de rattrapage et une attention particulière de la part de leurs instituteurs ou de leurs camarades de classe. Dans les cas où la rescolarisation est possible, on aura peut-être besoin de bourses et, sur le long terme, de cours de soutien après l'école pour les motiver et leur permettre de suivre le programme. Il faudra aussi motiver les employeurs et les parents pour qu'ils veillent à ce que leur enfant aille régulièrement à l'école.

“ Au départ, on accepte de travailler après l'école, mais quand il y a crise, c'est notre avenir qui est sacrifié. Le gouvernement et les parents devraient veiller à ce que tous les enfants, en particulier les filles, reçoivent un enseignement de qualité. Les filles ne doivent pas être enlevées de l'école à l'adolescence ou pour être mariées. ”

(Enfants travailleurs domestiques, Chennai, Inde)

“ J’ai beaucoup souffert dans ce travail. Je ne peux pas laisser mes enfants faire la même chose avec ce que je sais des avantages et des inconvénients de ce travail. Comme en Tanzanie l’enseignement primaire est maintenant gratuit, je les enverrai à l’école. Je cultiverai des produits agricole, et, avec les revenus ainsi obtenus, je pourrai envoyer mes enfants à l’école ”.
(Enfant travailleur domestique, Tanzanie)

Certains centres qui sont avant tout des abris pour enfants travailleurs domestiques leur proposent des cours pour les préparer à retourner à l’école. Ainsi Kiwohede à Dar es Salaam en Tanzanie, propose un certain nombre de services : éducation, compétences de la vie quotidienne, santé, loisirs, soutien psychologique, cuisine et couture aux fillettes qui séjournent pendant trois mois environ. Ensuite les fillettes sont censées être en mesure de rejoindre leur famille et retourner à l’école.

Il est important de relever cependant que lorsque les familles habitent loin, comme c’est le cas au Togo, le taux d’échec scolaire des enfants après leur retour peut être élevé. Les raisons peuvent en être que les écoles sont médiocres, mais peut-être aussi que l’enfant a du mal à suivre. Réintégrer les enfants en milieu scolaire et faire en sorte qu’ils y restent est un exercice difficile.

Principes de bonne pratique :

Les programmes éducatifs doivent être conçus en fonction des enfants travailleurs domestiques, de leurs capacités, de leur point de vue, de leurs centres d’intérêt, et pouvoir être conciliés avec leur travail. Les cours doivent être organisés en fonction de l’enfant, pour que celui-ci les trouve utiles et ait envie de revenir. Il faut encourager les employeurs à permettre à leurs jeunes travailleurs d’y participer.

Il est important d’établir des objectifs pour les programmes éducatifs et de veiller à ce qu’ils soient réalistes. Il peut s’agir par exemple de rescolariser l’enfant, mais il peut s’agir également de lui donner les compétences nécessaires à la vie quotidienne, de lui permettre d’être autonome et de s’épanouir dans des domaines non scolaires.

2. Centres sociaux ou endroits “ à part ”

Ce genre d’endroit offre souvent des services du même type que ceux dont l’objectif est essentiellement éducatif ou qui offrent un hébergement temporaire aux enfants en fuite de chez l’employeur ou le recruteur.

L’association Defence for Children International (DNI) au Costa Rica a ouvert deux “ foyers ” dont l’objectif essentiel est de proposer un soutien pédagogique aux jeunes, dans le cadre d’une stratégie intégrée en faveur des jeunes travailleurs domestiques en Amérique centrale. Au Costa Rica, les enfants travailleurs domestiques commencent parfois l’école, mais en sont souvent renvoyés du fait de leurs mauvais résultats et des difficultés qu’ils ont à terminer l’année scolaire. DNI favorise la réinsertion de ce groupe vulnérable dans le système éducatif, en veillant à ce que ces jeunes n’abandonnent pas, et leur apporte une aide sous différentes formes : soutien scolaire individuel, conseils, discussions sur leur orientation professionnelle. Cela veut également dire que les enfants travailleurs domestiques disposent d’un endroit à eux, destiné à leur épanouissement personnel : ils prennent confiance en eux, apprennent à entamer des relations avec d’autres, à se protéger des sévices et acquièrent un certain nombre de compétences nécessaires à la vie quotidienne. Ils y apprennent également quels sont leurs droits et comment les faire respecter.

Cette initiative, intitulée “ Projet des livres et des jeux ”, met l’accent sur des méthodes pédagogiques nouvelles et interactives, pour les enseignants comme pour leurs élèves. Les habitants du quartier sont également invités à se rendre dans le centre et à participer au déroulement et à la promotion des diverses activités. Cependant, jusqu’à présent, l’Etat n’a guère manifesté d’intérêt. Or ce modèle, qui présente tous les signes de réussite du point de vue social, nécessite des ressources conséquentes ; à long terme, il ne pourra continuer sans soutien de la part des autorités.

L'association AGTR (Asociación Grupo de Trabajo Redes), basée à Lima, a comme objectif de remédier à l'absence de perspectives d'éducation dont souffrent nombre d'enfants, de jeunes et de femmes. Sa principale activité consiste donc à aider les travailleurs domestiques, en particulier les mineurs. La première action entreprise par l'AGTR en 1998 fut de publier un livre racontant l'histoire d'une fillette, Panchita qui, dans l'espoir d'une vie meilleure, quitte la campagne pour Lima, où elle se place comme domestique tout en suivant des cours. La réaction des domestiques à la lecture du livre fut de demander si Panchita ne pouvait pas avoir une maison. C'est ainsi que fut ouverte par la suite La Casa de Panchita - la maison de Panchita - dans un quartier populaire de Lima.

Tous les dimanches, les travailleurs domestiques viennent à La Casa de Panchita pour se distraire ou pour s'instruire. Au départ, on avait pensé organiser à AGTR-La Casa de Panchita des ateliers informant sur les droits des travailleurs, mais on s'est vite rendu compte que ce que voulaient les domestiques, c'était avant tout un endroit où se détendre, préparer un repas avec d'autres et se distraire pendant leurs heures de liberté. Les questions relatives à leur emploi ou à leurs droits, ce serait pour plus tard ! Aujourd'hui, le programme a été développé et couvre ces aspects, ainsi que d'autres.

A La Casa de Panchita, on pratique l'idéal démocratique selon lequel tout le monde a la même importance. L'objectif est de proposer aux domestiques un endroit à eux, à l'abri, où leur identité culturelle soit respectée, et où ils puissent organiser leurs propres activités et décider de ce qu'ils veulent faire. On y propose également des services éducatifs complémentaires : de l'aide dans les différentes matières scolaires, des cours d'informatique, d'anglais, des ateliers pour apprendre à aider les autres, des activités culturelles et de loisirs, l'aptitude à négocier. On permet également aux domestiques de rester en contact avec leur famille à la campagne en leur permettant d'utiliser le téléphone ou d'envoyer des lettres gratuitement.

Le programme est vaste et comprend bien d'autres éléments, notamment les campagnes pour les droits des travailleurs domestiques et leur défense. Mais La Casa de Panchita est le coeur du programme et cet endroit est ce qu'en ont fait les travailleurs domestiques, qui l'ont façonné à leur idée.

Les centres d'accueil ont des caractéristiques et des éléments bien divers dans les différents pays. Il n'y a pas de formule unique : ils proposent des services qui évoluent en fonction des besoins et des désirs exprimés par les utilisateurs, travailleurs domestiques ou enfants travailleurs. L'essentiel, pour faire venir les clients et pour qu'un centre marche bien, c'est qu'il s'agisse d'un endroit accueillant, sympathique, où règne le respect mutuel, où la confiance et la sécurité soient garanties et où les enfants puissent s'épanouir.

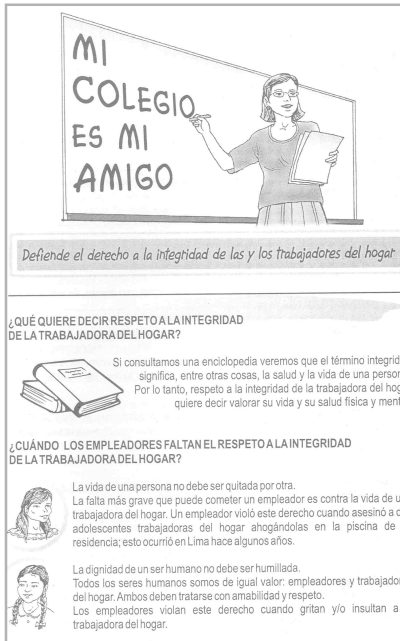
Principes de bonne pratique :

Un centre conçu pour répondre aux besoins des travailleurs domestiques, enfants et adultes, doit partir de leurs souhaits et de leurs besoins. Le mieux est de laisser le programme se développer naturellement plutôt que de créer un centre qui essaie de plaire à tout le monde à la fois, ou d'en définir a priori la conception ou le mode de fonctionnement avant même d'avoir un public ou de l'avoir fidélisé.

Il est important qu'on puisse s'y reposer ou s'y amuser, y faire du sport et participer à des sorties en discothèque ou au cinéma. C'est souvent ce genre d'activité dont les travailleurs domestiques sont le plus privés et dont ils sont le plus demandeurs. Trop parler de droits et d'éducation dès le début risque de les décourager.

**“ Ce que j'attends d'un programme, c'est qu'on me donne des conseils pour mon avenir. ”
(Quoi par exemple?)
“ Comment bien vivre, étudier, être responsable [...] J'aimerais me faire aider en parlant avec quelqu'un de bien informé. ”**

(Enfant travailleur domestique, Pérou)



3. Formation professionnelle et autres types de formation

De nombreux enfants travailleurs domestiques souhaitent recevoir une formation leur donnant des compétences professionnelles. S'il s'agit de compétences liées à leur emploi actuel - cuisine, puériculture, lessive, vente - le fait qu'un centre propose ces cours a des chances d'inciter l'employeur à voir d'un meilleur oeil la présence de ses employés dans le centre en question. Le Centre Sinaga de Nairobi au Kenya propose des cours de boulangerie, de couture et de broderie aux enfants travailleurs domestiques et constate que les fillettes apprécient d'acquérir ces compétences : en effet, elles pensent que si elles sont renvoyées ou maltraitées, elles auront plus de chances d'arriver à trouver un autre emploi et risqueront moins de se trouver à la rue.

Pour de nombreux enfants travailleurs domestiques, recevoir une formation professionnelle améliore leurs perspectives d'avenir et leur donne de meilleures chances de trouver un autre emploi mieux rémunéré. C'est sans doute aussi l'analyse que font les gestionnaires de programmes, étant donné les perspectives scolaires peu encourageantes pour la plupart des domestiques. De nombreux centres offrent des cours de couture ou de préparation des aliments et ces compétences peuvent permettre de s'installer à son compte. Il faut cependant bien réfléchir aux cours proposés et aux moyens qu'on donne aux différents publics d'y participer. En effet, la formation professionnelle n'est pas non plus la panacée, comme on le croit parfois, en termes de perspectives professionnelles, en particulier pour les filles.

Lorsque les centres de formation professionnelle existent depuis longtemps et s'inscrivent dans un cadre plus général de programmes en faveur des enfants travailleurs - c'est ce que propose une association comme Child Workers in Nepal (CWIN) , on peut orienter les domestiques rescapés vers ces cours. C'est ce que font d'autres associations, comme Bayti au Maroc ou Rumpun Gema Perempuan en Indonésie. Cependant, il faut noter que les cours de formation professionnelle, surtout lorsqu'ils débouchent sur une qualification professionnelle reconnue, sont coûteux. Si les enfants sont inscrits à des cours en établissement, ils risquent d'avoir besoin d'une aide considérable, financière entre autres ; ils seront généralement aussi amenés à quitter leur domicile. On peut envisager à la place un apprentissage chez des artisans du quartier, mais il faut alors qu'existe une structure bien définie de formation, et que les ONG suivent le devenir de l'enfant, sans quoi celui-ci risque de retomber dans l'exploitation.

Dans le cas de cours non formels, d'informatique ou de couture par exemple, il vaut mieux commencer par évaluer les véritables perspectives d'emploi ou de travail à son compte. Dans les pays où l'on trouve beaucoup d'emplois féminins non qualifiés dans la confection ou dans d'autres secteurs industriels, le mieux sera peut-être de donner aux fillettes les compétences et les qualifications nécessaires.

Autre facteur à prendre en compte : les enfants qui sont peu instruits risquent d'avoir des difficultés à suivre des cours où on attend d'eux de savoir mesurer, lire un mode d'emploi ou faire appel à d'autres rudiments d'instructions. Il peut également être difficile de savoir quels cours proposer aux fillettes dans les pays où les professions sont divisées entre celles traditionnellement destinées aux hommes et celles destinées aux femmes - ces dernières étant limitées -, et où les adolescentes ne sont pas libres d'aller et venir comme bon leur semble. Cela dit, savoir coudre ou avoir acquis d'autres compétences peut permettre d'améliorer le statut des filles, même si cela ne leur permet pas de trouver d'emploi formel mieux rémunéré et mieux considéré. De nouvelles compétences sont déjà valorisantes et donnent confiance en soi.

L'association WAYS en Ouganda, Afrique orientale, utilise la formation professionnelle pour proposer quelque chose aux fillettes enlevées au travail domestique. En évaluant ce programme, on a proposé que soit remis un petit

capital aux filles ayant terminé leur formation et qui rejoignent leur famille, pour qu'elles puissent s'installer à leur compte. Trop souvent en effet, les filles, une fois rentrées dans leur village natal et dans leur foyer, ne trouvent pas de nouvelles sources de revenus. Leurs nouvelles compétences ne leur permettent que rarement de trouver un emploi, souvent parce qu'elles n'arrivent pas à se lancer et ne sont pas suffisamment soutenues par leur entourage.

A Yogyakarta, en Indonésie, le Forum des femmes de Yogyakarta a fondé en 1995 une école spéciale réservée aux domestiques : Rumpun Tjoet Njak Dien. Les membres du Forum avaient en effet le sentiment que les travailleurs domestiques étaient une catégorie très opprimée, dont les droits étaient fréquemment bafoués. Comme ils étaient souvent victimes de violence, il fallait leur donner les moyens de se défendre ainsi que la possibilité de s'instruire. Le programme dans son ensemble a également pour objectif d'améliorer leur condition sociale et de les voir reconnaître les droits syndicaux et les droits relatifs à l'emploi (voir chapitre six).

L'école destinée aux travailleurs domestiques les forme à développer leur **esprit critique** et leur donne un certain nombre de compétences professionnelles : soins à domicile, conduite automobile, gestion du ménage, garde des enfants. Les participants à ces cours sont soit des travailleurs domestiques, soit des candidats aux emplois domestiques, et leur formation dure entre trois et cinq mois. Certains vivent encore chez eux, d'autres chez leur employeur. Les services de l'éducation à Yogyakarta et le Ministère de l'Éducation nationale ont avalisé et agréé officiellement ce modèle de centre destiné aux travailleurs domestiques, dispensant une éducation différente et une formation en compétences professionnelles. Le Ministère a d'ailleurs décidé de reproduire ce modèle dans cinq autres provinces.

Par ailleurs depuis 2002, YKAI - Indonesian Child Welfare Foundation dispense dans son centre d'accueil des qualifications aux enfants travailleurs domestiques. La formation aux différentes techniques - broderie, fabrication de bibelots ou travaux d'aiguille - leur a permis de fabriquer des produits de grande qualité, ce qui a été source de revenus.

Principes de bonne pratique :

Etant donné le petit nombre de professions ouvertes aux femmes, il faut veiller à proposer des cours de formation professionnelle vraiment utiles, en se concentrant sur les compétences permettant de trouver un emploi ou de s'installer à son compte.

La formation à des compétences liées au travail exercé, comme la boulangerie, les travaux d'aiguille, la broderie, les soins de la petite enfance, donne aux jeunes travailleurs domestiques confiance en eux, augmente les options qui leurs sont ouvertes, et peut leur permettre de quitter un employeur qui les maltraite ou de trouver un emploi mieux payé.

4. Santé et encadrement post-traumatisme

De nombreuses associations révèlent que les enfants travailleurs domestiques sont fréquemment en mauvaise santé et mal nourris. La raison en est qu'ils font de très longues journées de travail, qu'ils sont parfois privés de repas ou prennent des repas irréguliers ou peu nutritifs, et que les employeurs sont réticents à les faire soigner ou à payer les soins médicaux en cas de maladie. Les maux dont ils souffrent le plus fréquemment sont les suivants : anémie, tuberculose, infections ou irritations cutanées, brûlures ou contusions à la suite d'accidents. Certains sont régulièrement battus.

L'association Bihar Domestic Workers' Welfare Trust (Association pour le bien-être des travailleurs domestiques de Bihar) se concentre essentiellement sur la santé.

“ Nos employeurs se moquent bien de nos maladies. C'est pour ça que c'est tellement utile d'avoir cet examen médical gratuit. J'étais tellement contente que les médecins viennent nous parler. Nous avons vraiment eu le sentiment que des médecins sont là pour nous aider en cas de problème. Ils nous ont également appris des choses utiles pour notre vie quotidienne ”.
Extrait de Grihrakshika, la voix des travailleurs domestiques, Patna, Inde

“ Pouvoir parler et être écouté, c’est très important. Cela nous aide moralement et psychologiquement à résoudre nos problèmes de façon autonome. ”

(Enfant travailleur domestique, Népal)

“ Un avocat a pu m’aider car j’étais en prison. Mon employeur m’avait accusée d’avoir volé des bijoux. J’étais inculpée ; je me suis adressée à Visayan Forum Foundation ”.

(Enfant travailleur domestique, Philippines)

Elle organise des camps sanitaires à l’intention des travailleurs domestiques où travaillent bénévolement médecins et personnel soignant des environs. Le Trust a rencontré des cas où des problèmes non résolus sont causes de maladies chroniques : les fillettes concernées préfèrent en effet ne pas en parler à leur employeur de peur d’être renvoyées.

Au camp sanitaire, les travailleurs domestiques sont inscrits sur un registre médical et on effectue un bilan de santé comprenant un examen sanguin, oculaire, et gynécologique si nécessaire. On encourage les jeunes filles à parler au médecin de tous leurs petits maux. Ces camps sont organisés tous les six mois ; depuis qu’ils existent, on a constaté une nette diminution des cas de dermatite et une meilleure information des participants concernant leur santé.

Dans la plupart des cas, les centres d’accueil ou les abris destinés aux enfants domestiques entretiennent des liens étroits avec les structures de santé locales où les enfants peuvent s’adresser en cas de besoin. Un problème se posant fréquemment est celui des coûts des soins médicaux ou hospitaliers, surtout dans les cas de blessures graves.

Un nombre croissant d’associations comptent parmi leur personnel des **travailleurs sociaux** ou des **psychologues** qui peuvent offrir un soutien psychologique et professionnel régulier et savent comment aider une personne traumatisée. Ce type de suivi professionnel doit être considéré comme prioritaire, étant donné le nombre important d’enfants travailleurs domestiques victimes de mauvais traitements, ou traumatisés à la suite d’isolement ou de discrimination chez leur employeur. Des centres d’urgence, comme celui de Kiwohede à Dar es Salaam, attachent une grande importance à cet accompagnement psychologique. Ils se servent d’activités culturelles - les filles écrivent et chantent, jouent des pièces de théâtre fondées sur leur propre expérience - qui permettent aux fillettes d’exprimer leurs problèmes, d’en parler aux autres et de les analyser. Ces spectacles sont d’ailleurs également un outil de sensibilisation précieux.

Principe de bonne pratique :

Il est important d’organiser régulièrement des examens médicaux et dentaires des enfants travailleurs domestiques, car ceux-ci cachent souvent leurs symptômes par peur de se faire renvoyer. La santé psychologique et affective est également importante : il est conseillé d’organiser un suivi psychologique régulier des enfants travailleurs domestiques et des anciens domestiques.

5. Conseils relatifs aux droits et aides juridiques.

La plupart des programmes destinés aux enfants travailleurs domestiques accordent une grande importance à l’éducation aux droits, à la protection contre la violation des droits et aux recours en cas de violation. Les enfants travailleurs eux aussi, une fois qu’ils se rendent compte qu’ils ont des droits, veulent souvent savoir comment ils peuvent dénoncer l’employeur violent et le faire punir. Dans certains pays, ce sera la législation qui sera le meilleur moyen d’obtenir réparation, dans d’autres non ; c’est aux associations concernées d’en juger. De nombreuses associations entretiennent des liens avec des avocats, spécialisés ou non dans les droits de l’homme, disposés à fournir gratuitement leurs services ou des conseils en cas de besoin.

Dans les pays où il faut être recensé pour avoir droit aux soins de santé ou aux services sociaux, les associations peuvent aider les enfants dépourvus de papiers d’identité. La notion d’identité juridique est importante ; or c’est une notion étrangère à beaucoup d’enfants travailleurs domestiques, qui ignorent par conséquent complètement leurs droits - droits de la personne ou relatifs à l’emploi. Dans ce domaine, on peut informer les enfants sur les codes de déontologie pour employeurs lorsqu’ils existent et leur expliquer la notion de



contrat de travail. Mais tout cela nécessite un travail en collaboration avec les décideurs, les législateurs et le système judiciaire (voir chapitres suivants).

A AGTR-La Casa de Panchita à Lima, on met l'accent sur les droits relatifs à l'emploi des travailleurs domestiques et l'association utilise les rues, les parcs, les marchés pour donner des informations. AGTR se rend également dans les écoles pour y faire des interventions et y fournir des informations sur les droits de l'homme et les droits du travail. Une méthode de formation a été élaborée concernant les droits : elle utilise les techniques interactives de jeu de rôles et donne de bons résultats auprès des domestiques. Ceux-ci peuvent également recevoir des conseils relatifs à leur emploi à La Casa de Panchita, ainsi qu'une aide sur les démarches à suivre en cas de violation de leurs droits.

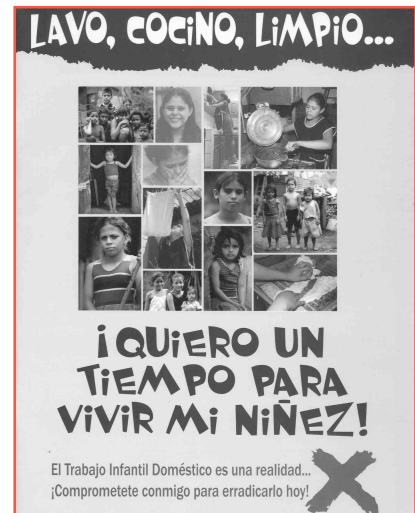
A l'exception des cas de violence grave ou de blessures majeures, les chances de succès lors de poursuites judiciaires pour mauvais traitement contre un employeur sont minces. Souvent, on n'obtient qu'un dédommagement sous la forme d'argent ou de biens, assorti de la promesse de la part de l'employeur de ne pas recommencer. Quant aux enfants d'un âge inférieur à l'âge minimum légal, les possibilités d'obtenir gain de cause devant un tribunal sur cette base sont réduites. La législation relative aux enfants travailleurs domestiques est souvent incomplète, du fait de la réticence de beaucoup d'Etats à reconnaître que les enfants domestiques sont des employés dont les conditions de travail devraient être régies par des obligations contractuelles. C'est pourquoi la plupart des associations concernées se concentrent en priorité sur le changement législatif et la reconnaissance du statut de travailleur domestique dans leur travail de sensibilisation (voir chapitre 8 : renforcement des institutions).

Principe de bonne pratique :

Informers les enfants travailleurs domestiques de leurs droits, leur permettre de dénoncer les employeurs coupables de mauvais traitements et d'obtenir réparation avec l'aide de travailleurs sociaux ou la participation d'ONG sont des éléments importants des programmes. La question de la protection est également importante pour les enfants travailleurs domestiques qui ont besoin de se sentir soutenus par les autorités, en théorie comme en pratique.

Résumé

Les services proposés aux enfants travailleurs domestiques sont souvent précieux puisqu'ils permettent de les faire participer aux programmes et qu'ils sont hautement appréciés des enfants quand ils répondent à leurs besoins. Les enfants sont unanimes à vouloir des services éducatifs quand ceux-ci sont conçus pour eux ; ils participent également volontiers à des activités récréatives, sportives, éducatives, à des entretiens individuels ou relatifs à leur emploi. Ils acceptent les soins de santé. Il faut également songer aux services destinés à aider les enfants à obtenir réparation en cas de violation de leurs droits car, pour les enfants, être protégé contre les mauvais traitements est une considération prioritaire.



Chapitre six

Permettre aux enfants travailleurs domestiques d'améliorer leur sort



“ Il faut améliorer le droit du travail pour que les enfants travailleurs domestiques puissent défendre leurs droits relatifs à l’emploi. ”

“ Oui, c’est vrai. Mais pour que cela soit possible, il y a beaucoup de travail à effectuer en amont. ”

“ Par exemple, dialoguer avec les syndicats, les législateurs, organiser des campagnes pour faire connaître le droit des enfants à un traitement décent, fixer la durée du travail... ”

“ Tout cela est important, effectivement, mais vous oubliez ce dont ont vraiment besoin les travailleurs domestiques. ”

“ Une nouvelle législation, ça ne suffit pas ? ”

“ A quoi servira-t-elle si les travailleurs ne connaissent pas l’existence des lois, ne connaissent pas leurs droits, ou bien les connaissent mais n’osent pas en parler à leur employeur ? ”

“ Dans ce cas, les choses ne changeront guère. ” “ Exactement. ”

Créer un environnement propice au changement

Dans le chapitre précédent, qui traitait de l’éducation et de la formation, nous avons surtout parlé des connaissances et compétences apportées aux enfants. Ils peuvent ainsi quitter leur travail et retourner à l’école, se former à un autre métier ou encore s’informer ou se former pour améliorer leur situation actuelle et avoir des perspectives d’avenir plus encourageantes. Cette dernière catégorie de programmes est souvent conçue en vue d’aider les enfants travailleurs domestiques à constituer leurs propres réseaux d’entraide.

Il s’agit là d’un objectif important pour tous les programmes visant à aider les enfants travailleurs domestiques. Dans un premier temps, ceux-ci sont tellement isolés, privés dans leur vie quotidienne des contacts avec les amis ou camarades potentiels, que cela constitue l’une de leurs privations les plus graves et ils souffrent cruellement de l’absence de ces contacts. En leur offrant un environnement où ils peuvent se faire des amis, se détendre avec d’autres jeunes dans la même situation, on voit leur personnalité, leur identité se révéler peu à peu. Cela leur permet de s’épanouir, et ils apprendront à organiser des sorties au théâtre, à gérer un grand groupe, à monter des spectacles, à négocier et surtout à s’entraider. Peu à peu, leurs capacités se développent, leur permettant d’organiser des activités d’entraide et, au fil du temps, ils pourront décider d’utiliser leur groupe plus largement, pour faire évoluer les rapports entre employeurs et employés.

Pour toute association aidant les enfants travailleurs de la sorte, il faut savoir se montrer patient. Les associations dotées d’une certaine expérience en la matière, comme Visayan Forum ou AGTR-La Casa de Panchita, savent que la priorité des enfants, dans un premier temps, est de se détendre, de s’amuser, d’être avec des copains, après leurs heures de travail implacables et solitaires. Leur autre priorité est généralement d’apprendre, de s’instruire, et ce n’est que progressivement que leur associations and organisations of child and older domestics, so that they can develop their own voice and platform; intérêt se porte sur quelque chose de plus “ sérieux ”. Il s’agit généralement alors pour eux de devenir actif dans l’organisation, comme bénévole ou comme personnel la représentant auprès du monde extérieur, ou encore en participant à des campagnes de sensibilisation prônant l’importance des droits relatifs à l’emploi et du changement législatif.

Aujourd’hui, de nombreux programmes et ONG ont lancé des campagnes de sensibilisation dont l’objectif est de faire respecter les droits des travailleurs domestiques en utilisant la législation existante et la pression sociale. On voit donc les liens qui existent entre ces deux types d’activités, qui peuvent parfois se confondre : d’une part, promouvoir les associations et les groupes de domestiques - enfants ou adultes - pour qu’ils apprennent à se faire entendre et fixent leurs priorités ; d’autre part,



faire un travail de sensibilisation auprès des législateurs, des médias, de la société dans son ensemble, les groupes de travailleurs domestiques étant appelés à jouer en la matière un rôle croissant.

Ainsi, dans ce chapitre, nous examinons la façon dont les associations peuvent apporter un soutien pratique aux enfants travailleurs domestiques, pour qu'ils développent leur capacité à s'organiser et à se structurer dans leurs propres groupes, ainsi que les aspects pratiques du travail de sensibilisation : comment prendre contact avec les autres partenaires et parties prenantes pour créer un environnement permettant aux enfants de s'instruire et de changer leur situation.

1. Créer des liens et un climat de solidarité entre enfants travailleurs domestiques

Certaines associations organisent des activités qu'on peut décrire de façon générale comme de "l'éducation aux changements sociaux", dont l'objectif principal est d'impartir des compétences de la vie quotidienne, une meilleure connaissance de soi, de favoriser l'épanouissement personnel, et de façon générale de développer les qualités qui permettent aux enfants de devenir plus autonomes. Ceux qui organisent ces activités tentent de rester neutres quant au résultat visé : c'est aux enfants, aux jeunes, ou aux femmes concernés qu'il appartient de déterminer leurs priorités et leurs actions, une fois arrivés à un certain stade dans le processus.

Lorsqu'on veut permettre à des jeunes de prendre en main leur destin, il faut arriver à maintenir un équilibre délicat : faciliter l'acquisition de connaissances et de compétences des participants tout en leur laissant l'initiative. Il ne faut pas qu'ils soient amenés à prendre des décisions représentant des risques qu'ils ne pouvaient prévoir du fait de leur jeune âge. Les adultes doivent les orienter sans s'imposer ou se montrer trop directifs. Les représentants d'associations de jeunes ont besoin de temps pour développer leurs capacités et leur expérience, et pour pouvoir ainsi défendre les droits des travailleurs d'une façon qui ne compromette pas leur sécurité ou leur emploi, et se transmette bien au monde extérieur.

Dans certains cas, les enfants travailleurs domestiques souhaiteront participer à des groupes plus généraux, comme des associations de travailleurs domestiques ou des groupes d'enfants. Ainsi dans certaines régions d'Inde, les projets destinés aux enfants travailleurs prévoient souvent des bal panchayats - associations ou conseils d'enfants. Au Népal, l'organisation CWIN (Enfants travailleurs au Népal) soutient un réseau constitué de 270 groupes de droits des enfants, comptant en tout quelque 50 000 enfants. On y trouve un groupe concernant spécifiquement les travailleurs, y compris enfants travailleurs domestiques, rescapés de sévices et d'exploitation.

Dans le cas où les travailleurs domestiques ont leur propre groupe, la tendance générale est d'encourager le développement de groupes comptant à la fois des domestiques enfants et adultes. Pour certaines activités - sport, loisirs en général - les enfants préfèrent être entre eux plutôt qu'avec des adultes. Il y a cependant des avantages considérables à développer l'entraide au sein de la profession dans son ensemble, dans la mesure où ses membres partagent tous des problèmes qui leur sont propres.

Parmi les activités de loisir, on peut citer les activités sportives et culturelles qui sont l'occasion pour les jeunes adultes domestiques de se retrouver et de se faire des amis. Ces activités sont encouragées dans de nombreux centres : le Groupe interactif de médias du Sri Lanka met l'accent sur les activités artistiques, dans la mesure où elles favorisent le "développement global de l'enfant" : danse, théâtre, écriture et élocution en anglais, arts plastiques, spectacles pour les fêtes et les Fêtes nationales. AGTR- La Casa de Panchita organise des ateliers de théâtre et un club vidéo qui se réunit tous les dimanches pour regarder des films et en discuter. Ce centre organise également des activités culturelles et récréatives pour les enfants travailleurs domestiques dans les écoles. TERAS, organisation destinée

“ Nous ne pensons pas que nos parents peuvent jouer un rôle important pour faire changer les choses. De toute façon, les employeurs dominant déjà nos parents, qui effectuent des travaux sur leurs terres. Et nos parents, eux, ne savent pas où travaillent leurs enfants, ni dans quelles conditions. Ce sont les employeurs et les ONG qui peuvent vraiment faire changer nos vies. Les enseignants et les amis aussi, mais il ne faut pas oublier l'employeur, qui peut être un facteur essentiel de changement. ”

(Enfant travailleur domestique, Népal)

aux enfants travailleurs domestiques créée par YKAI (Fondation indonésienne pour le bien-être des enfants) encourage la créativité de ses membres en publiant un bulletin et un magazine d'informations affiché sur les murs de la ville.

Les activités récréatives ou culturelles peuvent être le point de départ de groupes d'entraide, de mouvements ou de syndicats de travailleurs domestiques. Aux Philippines, l'organisation Visayan Forum a promu une association de travailleurs domestiques, Samahan at Ugnayan ng mga Manggagawant Pantahanan sa Pilipinas ou SUMAPI, ce qui a permis de recruter quelque 8000 domestiques. SUMAPI dispose de son propre programme d'activités, tout en participant également aux activités organisées directement par Visayan Forum. Ses dirigeants et ses membres principaux sont d'anciens enfants travailleurs domestiques ayant participé au programme de VF quelques années auparavant et formés ensuite au métier de travailleur social, ou à l'encadrement d'autres enfants, ou encore à la communication avec le monde extérieur. Certains membres sont même parvenus à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Au Guatemala, l'association Conrado de la Cruz attache une grande importance aux activités artistiques et culturelles liées aux racines des fillettes. L'année dernière, elles ont participé au concours de cerfs-volants organisé à Santiago de Sacatepequez le 1er novembre, pour la Toussaint. Chaque groupe participant au concours a fabriqué un cerf-volant, y a inscrit un message, et l'a fait voler, ce qui traditionnellement est le symbole d'une communication harmonieuse entre les vivants et les morts. Avec le soutien de l'association Conrado, les enfants travailleurs ont désigné l'équipe chargée de concevoir et de réaliser le cerf-volant. Le message qu'ils y ont inscrit évoquait les thèmes essentiels à leurs yeux : l'éducation, les loisirs, l'identité culturelle, l'aide de la famille. Ils ont obtenu le premier prix : ainsi, leur message a été lu par des centaines de personnes.

A Kampala, WAYS attache une grande importance à la participation active des enfants aux activités diverses : ateliers d'information, campagnes auprès des médias, danse, musique, théâtre, constitution de clubs d'enfants. " En participant activement, ils peuvent devenir des catalyseurs du changement dans la lutte contre leur sort. " On consulte également les enfants sur le type d'activités qui, à leur avis, les rendraient plus autonomes ; ils jouent aussi un rôle important, comme c'est le cas dans de nombreux programmes, lorsqu'il s'agit d'aller à la recherche d'autres enfants et de les mobiliser. Le Réseau africain pour la prévention et la protection contre les sévices et l'abandon des enfants (ANPPCAN) au Kenya a ainsi établi des clubs sur les droits des enfants dans onze districts différents, pour dénoncer les cas d'exploitation ou de mauvais traitements des enfants. Cette organisation a commencé en montant des pièces ou autres manifestations culturelles pour mieux faire connaître le sort peu enviable des enfants travailleurs domestiques.

Principe de bonne pratique :

Les jeunes travailleurs domestiques ont besoin d'un endroit où se détendre, se faire des amis ; cela les amène souvent ultérieurement à créer leur propre groupe. Il faut trouver le bon équilibre : savoir orienter et encourager, mais aussi s'effacer. Il est important d'avancer à leur rythme et de ne pas leur demander trop vite de dépasser le " premier " stade, celui des loisirs et des distractions.

2. L'éducation aux droits, étape essentielle dans l'émancipation des enfants travailleurs domestiques

Toutes les organisations travaillant pour la défense des enfants travailleurs domestiques considèrent que l'information et l'éducation relatives aux droits de ces enfants, qui leur reviennent en tant qu'enfants, femmes, ou employés, représentent une partie importante de leur travail auprès des enfants, travailleurs ou non. On peut considérer qu'il s'agit là d'une activité de type éducatif, essentielle pour l'émancipation des enfants travailleurs domestiques. Tous les

“ Les dirigeants de SUMAPI travaillent avec le personnel de VF pour instaurer une relation avec l'enfant et son employeur. Grâce aux informations recueillies dans le parc, ils peuvent se faire une idée de la situation de l'enfant. En groupe, ils arrivent à reprendre espoir au milieu du désespoir, à rire malgré la souffrance, à devenir forts intérieurement quand on les opprime - bref, ils apprennent à résister. ”

Extrait de **Initiatives prises par des enfants travailleurs domestiques**, présentation effectuée par Visayan Forum, Réunion internationale de praticiens, Bangkok, novembre 2004.

centres d'urgence ou d'accueil des enfants travailleurs domestiques, ou d'enfants travailleurs au sens large, sont systématiquement dotés de programmes de ce type. Pour certains, l'éducation aux droits constitue une activité prioritaire.

Ainsi, l'association AGTR-La Casa de Panchita à Lima considère que sa mission générale est de promouvoir et de défendre les droits des enfants ; par conséquent, elle a une politique active d'information des travailleurs domestiques sur les droits qui leur reviennent en tant qu'employés ; elle entend également leur donner compétences et méthodes leur permettant de défendre ces droits. Elle se rend également dans les écoles pour y dispenser de l'éducation aux droits, et diffuse des informations relatives aux droits devant des publics susceptibles de compter en leur sein des enfants travailleurs domestiques ou des employeurs.

L' " éducation aux droits ", quand elle est bien faite, ouvre les yeux des enfants travailleurs sur leur situation et les amène à se demander comment faire respecter leurs droits ou en tout cas les faire mieux protéger à l'avenir. Cela peut aussi leur donner le courage de quitter un employeur violent ou de déposer plainte contre lui pour traitement dur ou cruel.

Dans certains pays, les enfants et adolescents n'auront qu'une vague idée de la notion de droits, surtout s'ils sont très peu instruits et qu'ils n'ont pas été habitués à s'affirmer en tant qu'individus. Il faut donc expliquer cette notion de façon parlante. De même, si l'on se propose d'étudier avec eux le type de situations représentant de graves violations des droits de l'enfant, il faut le faire avec tact, en étant conscient de la souffrance que cela risque de réveiller.

Certaines organisations disposent d'une longue expérience en matière d'éducation aux droits de l'enfant : c'est le cas de CWIN au Népal, ANPPCAN au Kenya, et de la plupart des organisations dont le travail est évoqué en détail dans le présent ouvrage. Rumpun Tjoel Njak Dien, l'école pour travailleurs domestiques à Yogyakarta, insiste sur les droits des travailleurs et la reconnaissance des syndicats ; c'est d'ailleurs un objectif qu'on retrouve dans de nombreux projets concernant les droits chez les organisations aidant les enfants travailleurs domestiques en Amérique latine.

Il est nécessaire de choisir les informations qu'on donne en fonction de la situation sur place et des façons les plus probables d'obtenir réparation en cas de violation des droits. AGTR- La Casa de Panchita insiste sur l'importance de méthodes actives : " Nous avons mis en place une méthode de formation aux droits qui utilise des techniques interactives de jeux de rôles. Cela passe très bien avec les travailleurs domestiques. " Par exemple, lorsqu'il s'agit de se protéger de l'exploitation sexuelle de la part des hommes du foyer, les animateurs présentent un sketch, où l'un des acteurs est l'homme agresseur, et l'autre la domestique, et le public est invité à suggérer ce que peut faire la travailleuse domestique pour résister aux avances de l'homme.

Principe de bonne pratique :

Il faut informer les enfants travailleurs domestiques des droits qui leur reviennent en tant qu'enfants, femmes ou employés. L'éducation aux droits doit être faite sur un mode interactif, facile à comprendre et avec tact, pour leur permettre de s'épanouir et de s'émanciper.

3. Se faire des alliés, y compris chez les employeurs

La promotion des droits de l'enfant est le point de départ permettant de communiquer avec le monde extérieur. Certes, les enfants travailleurs domestiques doivent connaître leurs droits et avoir les moyens de les faire respecter, mais les employeurs et d'autres publics doivent également être ralliés à leur cause. Dans le chapitre 3, on décrivait comment l'association WAO-Afrique fait du porte-à-porte dans le quartier de son centre pour repérer où sont employés des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal du travail, et demander aux employeurs

Paroles d'une chanson de 'Gâteau de la liberté' :

“ Un enfant, c'est notre avenir. Quand un enfant quitte sa famille pour aller travailler, quand un enfant ne va pas à l'école, la famille en pâtira à l'avenir. Pour tout enfant qui quitte le pays et est victime de la traite pour devenir enfant domestique, c'est le pays tout entier qui en pâtira à l'avenir. ”

Extrait d'une présentation faite par WAO-Afrique à la réunion internationale de praticiens, Bangkok, novembre 2004.

d'autoriser les fillettes à se rendre dans son centre. C'est une façon possible de communiquer avec les employeurs.

WAO-Afrique a renforcé cet axe d'activités en créant un groupe de femmes. Celles-ci employaient auparavant des enfants travailleurs domestiques, mais sont maintenant leurs tuteurs. WAO a entrepris de modifier leur point de vue sur l'emploi des enfants : ainsi, non seulement elles ont renoncé à employer elles-mêmes des enfants domestiques, mais elles sont devenues des catalyseurs du changement dans le quartier et font activement campagne pour que d'autres en fassent autant. Des fonds ont été mis à leur disposition sous la forme de micro-crédits et avec cet argent, ces femmes se sont installées à leur compte. Elles font des économies qui leur permettent d'envoyer les anciens enfants travailleurs domestiques à l'école. C'est mieux pour les enfants que d'être renvoyés au village dans leur famille, dans les cas où il n'y a pas d'école sur place et où le retour risque de ne pas être propice au bien-être de l'enfant.

Dans ces ménages, l'ex-enfant domestique va désormais à l'école avec les enfants de l'employeur et les tâches ménagères sont réparties également entre tous les enfants qui les exécutent à leur retour de l'école. Il n'y a plus de sentiment de discrimination et le cycle infernal de l'exploitation qui se perpétuait d'une génération à l'autre est rompu. Les femmes ont baptisé leur groupe " Gâteau de la liberté " ; elles se sont constituées en groupe de chants folkloriques et participent activement aux activités de sensibilisation entreprises par WAO.

Les circonstances bien particulières prévalant au Togo sont favorables à une telle approche, car le secteur informel, dans lequel les femmes sont largement représentées, y accuse une productivité élevée. L'essentiel est le changement d'attitude des femmes vis-à-vis de leur ancien employé. Désormais, elles agissent véritablement comme parents adoptifs, et non comme employeurs, même si les filles continuent à vivre chez elles.

Une autre organisation utilisant ses deux centres comme point de départ de son travail de contact avec le monde extérieur est Kiwohede (l'organisation des femmes de Kiota pour la santé et le développement) à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Sa politique est d'organiser des réunions et des ateliers de formation avec des responsables du quartier, de simples habitants du quartier et des personnes d'influence, sur la question des droits et de la protection des enfants. A la suite de ces contacts, Kiwohede est parvenue à mettre en place dans chaque unité administrative un groupe de travail sur les droits et la protection des enfants et de sensibilisation à ces questions. Ces groupes travaillent en étroite collaboration avec le personnel de ses centres pour signaler les enfants faisant un travail domestique dangereux et les y retirer. Chaque quartier dispose maintenant de personnes chargées de conseiller et d'éduquer les habitants ; une association d'employeurs responsables a également été constituée.

L'association Kivulini à Mwanza, en Tanzanie, travaille avec des habitants du quartier et des chefs de rue dans le cadre de " Groupes d'action de quartier ", et de " Groupes pour mettre fin à la violence ". Leur objectif est de réduire les cas de violence conjugale ou au sein du foyer. Plus de 1800 personnes en sont membres et jouent un rôle considérable en organisant des dialogues avec la population, du théâtre d'amateur faisant intervenir les habitants du quartier, des projections de cassettes vidéo et des discussions publiques dans les rues et les quartiers.

A Pandacan, à Manille, parents, jeunes et enfants se sont organisés en un groupe de " surveillance enfants " qui compte 500 membres, le Bantay Bata sa Komunidad (BBK). Il est financé par Visayan Forum et un donateur externe et sa mission est de réfléchir aux moyens de mettre fin à la violence et à l'exploitation des enfants. Il partage les locaux avec l'antenne de SUMAPI à Pandacan. En collaboration avec les travailleurs sociaux de Visayan Forum, BBK repère les enfants travailleurs domestiques dans le quartier et suit ce qu'ils deviennent.

D'autres organisations invitent régulièrement les employeurs à des réunions dans leur centre : c'est ce que font les Foyers Maurice Sixto. Dans le projet Reyes Irene au



Honduras, le principe est d'envoyer un mot à l'employeur dès qu'un enfant travailleur domestique participe à des activités, en expliquant le projet et en invitant l'employeur à y prendre part. Ceux qui acceptent - bien que peu nombreux - participent à des séances de formation sur les droits des travailleurs domestiques, et les devoirs et obligations des employeurs. Les Foyers Maurice Sixto estiment préférable d'organiser des réunions trimestrielles où ils invitent des petits groupes d'employeurs, plutôt que d'organiser une grande réunion annuelle en les invitant tous. Ils pensent en effet qu'un contact plus régulier est plus favorable à l'établissement de bonnes relations.

Principe de bonne pratique :

Il est important de mettre en place des mécanismes de dialogue constructif avec les employeurs. Les programmes fonctionnant à partir de centres doivent établir des réseaux dans les quartiers pour surveiller les cas de violation des droits des enfants, amener un changement des attitudes vis-à-vis de l'emploi d'enfants et réduire la violence au sein des ménages.

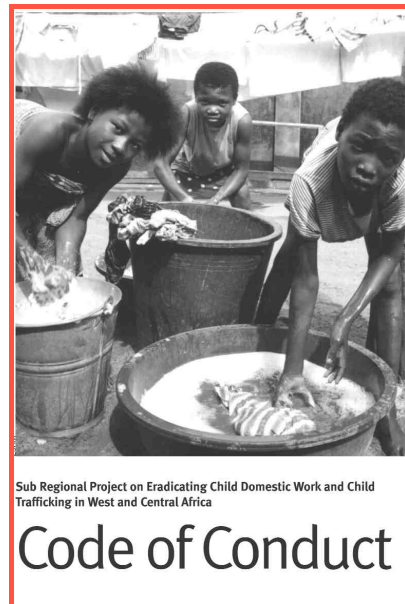
4. Améliorer la position des enfants travailleurs domestiques par le biais de lois et de codes déontologiques

En Amérique latine, beaucoup d'initiatives se concentrent sur la nécessité pour les travailleurs domestiques de disposer de contrats écrits, sur le fait que ceux-ci doivent jouir des pleins droits relatifs à l'emploi et que les obligations découlant de la législation du travail doivent être pleinement respectées. Des conditions d'emploi décentes supposent le respect d'un certain nombre d'éléments : salaire minimum, jours de congé le dimanche et les jours de fête, dispositions concernant les congés annuels et les visites dans sa famille. Par exemple, Taller Abierto, au Centre pour la protection des femmes et de la famille à Santiago de Cali, en Colombie, a publié un guide concernant tous les aspects de l'emploi domestique, y compris la retraite, la sécurité sociale et le droit aux soins médicaux.

Les efforts visant à professionnaliser le travail domestique peuvent permettre d'améliorer la position des enfants travailleurs domestiques. Dans de nombreux pays, l'idée qu'un enfant ou un jeune étranger à la famille, dont le rôle dans le ménage est de travailler, puisse être considéré comme un membre inférieur de la famille plutôt que comme un employé, est encore trop répandue. C'est à cause de ce préjugé que de nombreux enfants travailleurs domestiques se trouvent dans un état de quasi-servitude. Il faut lutter contre cette idée et faire admettre qu'il s'agit d'une relation d'employeur à employé et non de parent " de remplacement " à enfant (voir également chapitre suivant). Même dans le cas d'adolescents ayant atteint l'âge légal de travailler, il arrive souvent - à l'exception de l'Amérique latine et de certains pays d'Asie - que la législation du travail ne soit pas suffisamment développée, ou qu'elle soit trop difficile à faire respecter, pour représenter une véritable protection des enfants travailleurs domestiques.

En Inde, le Mouvement national des travailleurs domestiques, avec ses antennes dans 13 états différents, encourage le recensement des enfants travailleurs domestiques. Il s'occupe également de leur faire délivrer des cartes d'identité. A Lomé, WAO-Afrique a élaboré un code déontologique volontaire relatif à l'emploi des enfants travailleurs domestiques. Il comporte cinq volets principaux :

- Age minimum : Tout enfant travailleur doit être âgé de plus de quatorze ans.
- Conditions de travail, travail dangereux, environnement de travail : Il doit y avoir un contrat stipulant le travail à faire, les heures de travail, le salaire et les conditions de travail garantissant un environnement sain.
- Méthodes de recrutement, responsabilité des parents et de la population au sens large : Il faut que les parents se rendent compte que les promesses faites par les trafiquants concernant leur enfant sont un tissu de mensonges, et que pour l'enfant, être employé loin de chez lui, sans possibilité de contact avec sa



Sub Regional Project on Eradicating Child Domestic Work and Child Trafficking in West and Central Africa

Code of Conduct

Au Sri Lanka, on tente de faire modifier la législation

L'autorité nationale pour la protection de l'enfant (NCPA) a mené récemment une étude sur le travail des enfants domestiques. Le résultat en a été l'établissement d'un groupe de travail qui a élaboré un code déontologique relatif à l'emploi de jeunes domestiques. Ce code couvre les domaines suivants : risques professionnels dont il faut protéger les jeunes employés de maison, heures de travail, vacances et congés, déclaration des employés et obtention de leur consentement à l'emploi ainsi que celui de leurs parents, à l'emploi, obligations de l'employeur, conditions de rémunération, et notamment droit à un salaire minimum. Deux juristes ont également rédigé un projet d'amendement à la loi régissant l'emploi des personnes âgées de 14 à 18 ans.

Extrait d'une étude conduite par le NCPA au Sri Lanka, parrainée et publiée par l'OIT/IPEC.

famille, sera préjudiciable.

- Education et formation professionnelle de l'enfant : L'emploi d'un enfant doit obligatoirement prévoir son éducation s'il est d'âge scolaire ou une formation professionnelle s'il a fini l'école.

Ce code déontologique a été publié au Togo en 2004, et va être lancé par les gouverneurs dans toutes les capitales régionales. Il a déjà eu de larges échos à la télévision et à la radio et des supports en langue locale sont élaborés à l'heure actuelle sous forme d'affiches et de dépliants. Six autres pays de la région sont également déterminés à s'inspirer de ce code pour leurs interventions et programmes. Un code déontologique relatif à l'emploi d'enfants travailleurs domestiques a également été approuvé par le Ministère de l'emploi et de la jeunesse en Tanzanie. L'initiative en a été prise par Kuleana, association défendant les enfants travailleurs domestiques. Une tentative du même type a été faite au Sri Lanka (voir encadré).

Aux Philippines, on fait un gros effort pour améliorer le statut des travailleurs domestiques. Le premier pas fut de leur donner un nouveau nom, pour éviter le recours aux appellations péjoratives et discriminatoires utilisées habituellement pour désigner ceux qu'on considère comme des citoyens de seconde zone, voire pire. Cette attitude est un reliquat de l'époque précédant l'arrivée des Espagnols, où on trouvait tout en bas de la hiérarchie le groupe des esclaves domestiques. Le mot kasambahay est la contraction de trois mots : kasama sa bahay qui signifie "partenaires à la maison" : il met l'accent sur le fait que les travailleurs domestiques méritent le respect pour le travail qu'ils font et qu'ils ne sont pas inférieurs du fait de leur profession. Dans d'autres pays, des organisations comme la Fondation pour le développement de l'enfant en Thaïlande, mènent aussi campagne pour une appellation différente et moins humiliante que "travailleur domestique".

La nécessité de surmonter les préjugés concernant la condition de domestique et les personnes exerçant ce métier, est soulignée par toutes les organisations du monde. Le peu de respect qu'on manifeste envers ces jeunes filles est l'une des raisons pour lesquelles elles sont vulnérables aux sévices sexuels ; c'est pourquoi la frontière entre le travail de domestique et celui de travailleur du sexe est si floue.

Visayan Forum tente également d'obtenir une reconnaissance légale du statut de travailleur domestique. L'association a entrepris une étude approfondie de l'ensemble de la législation nationale du travail pouvant s'appliquer au travail domestique, et elle l'estime incomplète. C'est la raison pour laquelle elle soutient l'adoption d'un texte novateur, une véritable 'Magna Carta' pour les employés de maison, connus sous l'appellation de Batas Kasambahay. Ce projet de loi représente une mise à jour du code du travail philippin sur les garanties minimales pour les employés, les adaptant aux nouvelles réalités que connaissent les travailleurs domestiques, et qui ne sont pas couvertes par la législation actuelle. Ce projet de loi est soutenu par un membre du Congrès, ainsi que par un nombre croissant d'instances gouvernementales, par la société civile et des organisations de défense des droits de l'homme.

Principe de bonne pratique :

Il est opportun d'entreprendre des activités aboutissant à l'adoption d'un code déontologique à l'adresse des employeurs et des employés, et de recourir à des accords ou contrats en bonne et due forme. Selon les cas, on peut proposer également des amendements à la législation pertinente et au code du travail, avec la possibilité de constituer des réseaux d'appui.

5. Consultation des travailleurs domestiques

Ce manuel a déjà exposé dans ses premières pages le principe essentiel de la consultation des travailleurs domestiques : enfants et adultes doivent être consultés régulièrement sur leurs priorités et les interventions qui répondraient le

mieux à leurs besoins. Un certain nombre d'associations - AGTR- La Casa de Panchita et WAYS par exemple - ont été citées, car elles conçoivent leurs programmes sur la base des résultats de ces consultations, et s'en inspirent également pour adapter leurs activités ou leurs cours. Nous avons aussi déjà insisté dans le présent chapitre sur l'importance pour les groupes d'enfants ou de travailleurs domestiques de mettre en place leurs propres activités dans la mesure où cela permet à leurs membres de développer leurs capacités et leur confiance en eux.

Il est également utile d'organiser régulièrement des ateliers et des exercices de consultation spécifiques, permettant aux participants de gagner en autonomie et en motivation. Une manifestation destinée à un groupe bien précis, qu'il s'agisse d'enfants travailleurs domestiques, d'enfants travailleurs, ou de travailleurs domestiques, où ceux-ci se réunissent pendant un jour au moins, mais de préférence deux ou trois jours, échangent leurs expériences, discutent de leur situation et préparent des présentations sur leurs préoccupations, peut représenter une expérience très reconfortante et riche d'enseignements. A une telle occasion on peut également voir se dégager des talents d'encadrement qu'on peut ensuite développer. C'est une stratégie utilisée par le Mouvement national pour les travailleurs domestiques en Inde. Les travailleurs sont encouragés à apprendre à s'exprimer en leur nom propre, à participer à l'exécution de plans et de programmes, à participer à des conférences où ils rencontreront d'autres travailleurs, et à fêter la Journée internationale du travail ainsi que la Journée internationale de la femme.

De tels exercices permettent d'obtenir des données, précieuses pour les praticiens. Ces données peuvent également être utiles dans le travail de sensibilisation : le résultat des consultations peut être présenté à un public de fonctionnaires locaux et d'autres acteurs : élus, commissaires de police, inspecteurs du travail, représentants du monde de l'éducation et de la santé, médias, ONG. Dans les cas où les enfants travailleurs domestiques peuvent acquérir les compétences nécessaires pour faire eux-mêmes les présentations, l'impact peut être considérable en termes de sensibilisation. Si le travail de sensibilisation fait par les travailleurs domestiques marche bien, cela a un effet dynamisant sur leur groupe et les encourage à poursuivre les contacts avec le monde extérieur.

Ce qui est tout aussi important, c'est la motivation, le processus d'apprentissage et d'enrichissement personnel, précieux pour le développement des enfants domestiques et autres travailleurs opprimés. De telles manifestations doivent leur permettre également d'identifier leurs propres objectifs pour leur organisation et en matière de sensibilisation - bref, de développer ce qu'ils font et ce qu'ils sont.

Méthodes de consultation des travailleurs

Un certain nombre de consultations d'enfants ont été organisées pendant l'année 2004 par des associations de défense des enfants travailleurs domestiques. Elles sont importantes, pas seulement pour leurs résultats, mais dans certains cas du fait des méthodes utilisées pour que les voix des enfants travailleurs se fassent entendre et pour qu'ils parviennent à s'exprimer clairement sur le type d'intervention qui leur paraît utile ou souhaitable.

Ainsi, au Costa Rica, DNI a notamment organisé une rencontre avec de hauts fonctionnaires des ministères pertinents. Les enfants ont lu leur " Déclaration " et les délégués de haut rang ont été invités à se tenir debout avec les garçons et les filles, devant les organisations participantes.

Dans la consultation réalisée au Tamil Nadu, en Inde, par le centre d'Arunodhya pour les enfants des rues et les enfants travailleurs de Chennai, on a utilisé une technique interactive adaptée aux enfants. On leur demandait par exemple de faire des dessins, des jeux de rôle, de représenter diverses relations sociales sous forme de diagrammes et la résolution de problèmes sous forme d'arbre de décisions. Pour que ces consultations soient efficaces et utiles à tous, il est important de faire appel à des animateurs qui connaissent bien ces méthodes ou de les y former.

Pour les comptes rendus concernant les consultations des enfants travailleurs domestiques, se renseigner auprès d'Anti-Slavery International ; les résultats de cet exercice seront publiés prochainement.

Principe de bonne pratique :

Les consultations des enfants travailleurs domestiques doivent se dérouler en continu et faire partie intégrante des programmes. A certaines occasions, une fois par an ou à des intervalles déterminés, il faut également entreprendre des exercices plus vastes, visant à obtenir un retour d'information systématique sur les activités réalisées.

Résumé

La stratégie d'une intervention vise essentiellement à donner aux enfants travailleurs domestiques les moyens d'améliorer leur situation. Cela peut se faire à différents niveaux : leur permettre d'acquérir une autonomie, les encourager à entreprendre leurs propres activités et à créer leurs propres organisations, les faire participer à l'élaboration de programmes, modifier l'environnement social et politique du travail domestique en intervenant auprès des employeurs de domestiques, des leaders d'opinion et des législateurs.



Chapitre sept

Empêcher que les enfants ne deviennent domestiques



“ Une femme que j’ai rencontrée chez ma voisine proposait de lui amener une gentille fillette de la campagne qui viendrait travailler chez elle. ”

“ Et qu’a répondu votre voisine ? ”

“ Elle était ravie - ce n’est pas facile de trouver des domestiques de nos jours. ”

“ A-t-elle vérifié que les parents étaient d’accord ? Fait préciser l’âge de la petite fille ? A-t-elle pensé que cela risque d’être très dur pour la fillette de se trouver si loin de chez elle ? ”

“ Non. Tout ce qu’elle voulait simplement, c’est que ce soit une fille aussi jeune que possible, propre et bien élevée. ”

“ Et la femme qui proposait les services de cette petite fille, comment la décririez-vous ? ”

“ Bien habillée, polie, le genre femme d’affaires... ”

“ Moi, je dirais qu’elle m’a tout l’air d’une trafiquante d’enfants. ”

“ Oh là là, ça ne va pas un peu loin ? ”

“ Dans certains cas, si. Mais s’il y a coercition ou manque de consentement dûment obtenu, c’est bien de trafic qu’il s’agit. ”

Le recrutement de fillettes

Au fur et à mesure que les disparités sociales s’accroissent et que les moyens de transport se développent, il est de plus en plus fréquent que des recruteurs informels ou des trafiquants se rendent dans des régions rurales défavorisées pour y recruter de très jeunes filles qu’ils placeront dans des emplois domestiques en ville. Au fur et à mesure que la demande augmente, ce type de recrutement remplace ou renforce la méthode traditionnelle, informelle, où le recrutement se faisait par contacts au sein de la famille de l’employeur ou de leurs amis. Ces recruteurs organisés appâtent les parents peu avertis ou les enfants eux-mêmes, leur faisant miroiter comme on l’a fait de tout temps, un avenir doré à la ville.

Dans certains pays, ce sera effectivement parfois la seule chance pour l’enfant d’aller à l’école et d’améliorer ses chances. C’est ce que soulignent des associations d’Amérique du Sud, comme CESIP, organisme de recherche en sciences sociales qui travaille sur les populations des zones pourvoyeuses pour défendre les intérêts des enfants travailleurs domestiques. Selon leur culture et leur tradition, quitter le foyer familial fait partie du processus de passage à l’âge adulte : ainsi les familles et les populations d’origine agissent dans l’intérêt de l’enfant - à leur avis. Ce qu’il est important de leur faire comprendre, ce sont les risques que courent les fillettes et ce qu’elle peuvent faire pour s’en prémunir.

En Afrique aussi on peut avoir le désir sincère d’améliorer le sort des enfants. Mais on n’envisage pas forcément qu’il ira à l’école. Ici comme ailleurs, l’enfant peut trouver une situation d’exploitation dans le foyer d’accueil et les fillettes devenir victimes d’un comportement sexuel prédateur contre lequel elles n’ont guère les moyens de se défendre. En cas de grossesse, elles risquent d’être renvoyées du foyer de l’employeur. En Asie du Sud et du Sud-Est, une certaine proportion d’emplois “ domestiques ” dans lesquels les recruteurs attirent les fillettes se situent en fait dans des bordels : travail domestique et travail du sexe sont étroitement liés. Par la suite, si elles essaient de changer de vie, les fillettes (ou les garçons) se retrouvent fréquemment avec une dette et un voyage à “ rembourser ”.

Les enfants doivent quelquefois accomplir de grandes distances en car ou en voiture en compagnie de leur recruteur qui les emmène ainsi dans une région, une province, voire un pays différent. Les transactions qui amènent ces travailleurs en ville, dans les cas où elles sont conduites dans l’illégalité ou par subterfuge, relèvent de la traite des personnes : en fait, les enfants sont trafiqués et se retrouvent dans une situation sur laquelle ils n’ont aucune prise et dont ils ne peuvent s’échapper. Leur origine ethnique est souvent différente de celle de leur employeur : ils parlent donc une autre langue et



“ Pourquoi je travaille ? Parce que nous en avons besoin, il n’y a pas d’argent à la maison. Il y a beaucoup de choses que nos parents ne peuvent pas nous donner, non ? Vous savez à quel point la situation est difficile à Pucallpa. J’ai six frères et ils vont aussi à l’école ; maman n’a pas les moyens de les aider ”.
(Enfant travailleur domestique, Pérou).

sont habitués à un mode de vie totalement différent. Du fait de leur différence culturelle, ils sont parfois considérés comme socialement inférieurs. La distance et la différence sociale renforcent ainsi leur sentiment d’isolement.

Lorsqu’il s’agit d’empêcher les enfants de se mettre à travailler comme domestiques, c’est d’une part pour les raisons suivantes : leur âge, leur vulnérabilité aux abus sexuels, l’absence de contrats écrits dont sont responsables au premier chef parents, employeurs et employés. Mais de plus en plus, la prévention vise également à entraver les activités illégales des recruteurs. De nombreuses associations travaillant pour les enfants travailleurs domestiques ne font de la prévention que dans un deuxième temps, car leur priorité dans un premier temps est d’améliorer la condition de ces domestiques. Ce sont pour la plupart de petites associations, dotées de ressources insuffisantes, et situées dans les zones urbaines où se trouve leur public. Se rendre dans les régions “ d’origine ” éloignées et y organiser des activités est coûteux en temps et en personnel et nécessite de longs déplacements. Cet effort est donc parfois reporté à une phase ultérieure du programme.

Pour empêcher que les enfants ne deviennent travailleurs domestiques, on peut également recourir aux campagnes de sensibilisation. Celles-ci ont généralement pour but de souligner la discrimination et l’atteinte aux droits des enfants travailleurs domestiques et ont plus de chance d’atteindre un public urbain d’employeur que les régions rurales pourvoyeuses. Pour identifier les groupes “ pourvoyeurs ”, et pour mettre en place des interventions réalistes à titre préventif, il faut faire adopter des mesures bien précises, dont certaines concernent l’élimination du travail des enfants en général. Il s’agit par exemple de faire en sorte que les enfants travailleurs restent scolarisés (voir chapitre 5), de promouvoir l’éducation primaire pour tous - et cela veut dire en particulier la scolarisation des filles - , d’améliorer la qualité de l’enseignement et de l’environnement scolaire, de manière à motiver parents et enfants, pour que ceux-ci aillent à l’école au lieu de l’abandonner très tôt. Un autre type d’intervention permettant de réduire la nécessité pour les enfants de travailler est d’entreprendre des projets permettant de compléter les revenus familiaux, en particulier ceux des femmes.

Pour Visayan Forum, “ la prévention c’est aussi empêcher que les enfants ne se retrouvent dans des circonstances pires, comme d’être sans abri ou réduits à la prostitution ”. Ce message est repris par beaucoup d’associations en Asie, qui ont souvent pu constater à quel point ce passage se fait facilement. Les stratégies utilisées auprès des populations pourvoyeuses ne seront efficaces que si l’on fait comprendre aux gens ce que cela signifie d’envoyer l’enfant loin de chez lui, seul ou accompagné, pour le placer chez des personnes inconnues des parents, dans une maison où ceux-ci ne pourront se rendre.

Projets locaux centrés sur les enfants

VCAO au Cambodge travaille dans les régions pauvres pour éviter aux enfants de partir travailler ailleurs. Cette association a lancé deux centres de tissage de la soie : on apprend aux jeunes filles ce dont elles ont besoin pour se mettre à leur compte comme tisseuses et à se lancer dans la culture et l’élevage, ce qui leur permet de cultiver de quoi se nourrir.

L’autre programme lancé par VCAO dans les provinces de Kompong Cham et de Siem Reap est la création de villages “ sûrs ”. Dans de tels villages, tous - police, agriculteurs, professionnels de la santé, personnel communal et représentants des ministères - participent à la protection des enfants contre la traite et l’exploitation. Dans chaque province existe un centre pour enfants identifiés comme vulnérables - ils sont pauvres, ne peuvent aller à l’école - où on leur donne des compétences sociales et professionnelles.

1. Interventions dans les régions d'origine des fillettes

L'une des premières associations à faire quelque chose pour améliorer le sort des enfants employés comme domestiques fut le Réseau africain pour la prévention et la protection contre les violences et l'abandon des enfants (ANPPCAN), basé au Kenya. A la fin des années 80, une étude sur la santé des enfants travailleurs révélait qu'un grand nombre d'enfants employés comme domestiques souffraient de privations matérielles et de traumatismes psychologiques. En réaction à cette étude, l'ANPPCAN, qui venait d'être créée, opta pour une démarche de prévention innovante dans quatre districts du Kenya, auprès des groupes ethniques dont sont traditionnellement issus les jeunes domestiques placés en ville.

L'ANPPCAN constata que les parents qui avaient envoyé leurs enfants travailler chez autrui, dans la capitale ou dans d'autres grandes villes, n'avaient aucune idée de la vie que menaient leurs enfants. Ils s'imaginaient que leurs fillettes menaient une vie facile dans des conditions privilégiées ; le constat est le même dans presque toutes les régions rurales pourvoyeuses de jeunes domestiques pour les classes moyennes urbaines en expansion. L'ANPPCAN utilisa le mode d'expression théâtrale dans les écoles primaires pour dénoncer les souffrances des fillettes. Aidés par des adultes, les enfants écrivirent leurs propres pièces et les jouèrent devant un public de parents, d'enseignants, de représentants locaux et d'enfants. Ces représentations étaient l'occasion de débats. Cette stratégie a été utilisée, sous des formes différentes, dans un certain nombre de pays : ainsi l'organisation CESIP au Pérou utilise des messages radiodiffusés pour sensibiliser les populations pourvoyeuses.

L'ANPPCAN fit état de ses constats, ce qui déboucha sur des ateliers avec des fonctionnaires locaux dans les quatre districts concernés. Ces ateliers produisirent divers résultats : des 'Equipes sur le travail des enfants' furent constituées, composées de membres issus de départements différents ; des projets de culture et d'élevage furent lancés dans les écoles pour produire des revenus (voir encadré) ; les autorités éducatives au niveau des districts firent un gros effort pour que les enfants, les filles en particulier, ne quittent pas l'école. Les membres des Equipes sur le travail des enfants encouragent les enseignants à leur signaler les enfants dont les familles connaissent des difficultés financières, pour mettre ces familles en rapport avec des projets permettant d'obtenir des revenus ou des prêts.

Dans la même veine, d'autres associations d'Afrique orientale et d'ailleurs ont adopté l'approche consistant à sensibiliser l'entourage des enfants, l'objectif étant de repérer les enfants ayant besoin d'aide pour éviter qu'ils ne cherchent un emploi ou aillent échouer en ville et pour qu'ils puissent continuer à fréquenter l'école. En Tanzanie, CHODAWU (le syndicat des travailleurs domestiques et branches connexes) utilise cette approche dans les populations d'origine, ainsi que pour soutenir les anciens enfants travailleurs domestiques ramenés dans leurs familles ; Kiwohede fait de même. Un message important à faire passer aux parents et au reste de la population est la vulnérabilité des fillettes domestiques aux sévices, notamment à l'exploitation sexuelle, qui risquent de les amener à devenir prostituées et à le rester.

CHODAWU considère que les comités sur le travail des enfants, qui sont des organes locaux, jouent un rôle essentiel dans la stratégie de prévention. Les membres de ces comités sont élus ; ils fixent les critères d'éligibilité, examinent et sélectionnent les candidats, assurent un accompagnement psychologique des enfants choisis pour bénéficier de l'aide et suivent leurs progrès. Ce processus étant transparent et démocratique, il n'a pas donné lieu aux tensions qui pourraient en résulter dans la mesure où il y a sélection de certains enfant au détriment d'autres. Néanmoins, le problème demeure qu'il y a toujours plus d'enfants nécessitant une aide que de ressources humaines et financières disponibles - surtout dans les régions ravagées par le VIH/SIDA.

La création de revenus comme stratégie de prévention

Les personnes interrogées au Kenya estimèrent qu'apprendre à se faire des revenus en milieu scolaire était un moyen de permettre aux enfants de rester à l'école.

L'ANPPCAN aide désormais 10 écoles dans chacun des quatre districts par le biais de projets d'élevage de cochons, de vaches ou de poulets. Un soutien est accordé par le biais du district. Les revenus obtenus peuvent être consacrés selon les circonstances à des travaux relatifs à l'école - système sanitaire par exemple - ou pour aider les élèves peu fortunés à payer les frais de scolarité. Certains élèves réutilisent chez eux ce qu'ils ont appris, ce qui rend les parents favorables à l'école. Dans toutes les écoles ayant bénéficié d'une telle aide, on constate une augmentation du nombre d'élèves inscrits et de ceux restant à l'école.

Extrait du rapport de synthèse vol 1, Lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, OIT-IPEC, Dar es Salaam, 2002.



**“ J’ai entendu
Monsignor dire à la
radio que si on avait
besoin d’aide, on
n’avait qu’à appeler
Visayan Forum ”.**

(Enfant travailleur
domestique,
Philippines)

Signalons une autre association qui travaille avec les populations locales pour les sensibiliser et réduire le nombre d’enfants commençant à travailler : CWISH (Enfants et Femmes : services sociaux et droits de l’homme) au Népal (ainsi que CWIN : se reporter au chapitre 6). Sa vocation essentielle est de donner aux défavorisés et aux marginalisés les moyens de devenir plus autonomes, de développer les compétences en encadrement et en communication des organisations locales, de les mobiliser pour réduire les injustices sociales subies par les femmes et les enfants - violence, grave exploitation de leur travail, traite. CWISH est une des associations qui ont commencé par la mobilisation de la population locale et se sont ensuite penchées sur le sort spécifique des enfants travailleurs domestiques, dans la mesure où leur travail représente “ l’une des pires formes de travail des enfants. ”

Par contre, AGTR-La Casa de Panchita au Pérou est un exemple d’association travaillant essentiellement auprès de jeunes domestiques en ville, mais qui s’est lancée plus tard dans le travail de prévention . Un accord a été signé avec la région d’Ayacucho, prévoyant des mesures permettant d’empêcher le départ des filles de moins de 14 ans de la région pour se placer comme domestique, et de renforcer les liens familiaux. Ici, nous avons affaire à une association dont les activités se déroulent en milieu urbain et dans ses centres, avec des distances importantes : sa stratégie est par conséquent de se constituer des partenaires au sein des populations pourvoyeuses. L’association utilise également une chanson : “ Escucha amiga ” (Ecoute mon amie), diffusée sur des stations de radio locales, et s’efforce de travailler avec des enseignants dans les écoles d’Ayacucho.

Principes de bonne pratique

Dans les cas où la base essentiellement urbaine de l’association fait qu’il est difficile d’entreprendre des activités auprès des populations pourvoyeuses, il est important d’établir des partenariats avec les organisations et les autorités locales, en travaillant avec celles-ci et par leur intermédiaire.

Il est important que les parents, les enseignants et les représentants locaux dans les populations des régions pourvoyeuses prennent conscience des véritables conséquences pour les fillettes à être placées comme domestiques dans des villes éloignées et de les mettre en garde contre les promesses mensongères des recruteurs et des trafiquants. Il importe également d’informer pleinement les garçons et les filles eux-mêmes - dans les écoles, les groupes de fidèles, les groupes de jeunes ou autres réseaux.

2. Mesures contre la traite

On s’accorde désormais à dire que la traite des enfants destinés à un travail de domestique est un problème dans bien des pays du monde, notamment en Afrique de l’Ouest et en Asie du Sud et du Sud-Est. La traite peut avoir lieu à l’intérieur d’un même pays ou entre pays ; elle est particulièrement développée lorsque règnent de gros écarts de revenus, ou lorsque la tradition veut qu’un groupe ethnique soit considéré comme “ inférieur ” ou asservi à un autre. Dans le pire des cas, la traite est organisée par des cartels de malfaiteurs, mais il y a également traite lorsque, dupés par de fausses promesses, les parents ou les tuteurs confient les enfants à des personnes qui les maltraitent ou les exploitent par la suite, et dont ils deviennent prisonniers. Ils ne peuvent s’échapper faute de moyens, de savoir comment s’y prendre, parce que c’est trop loin ou qu’ils sont terrorisés. Pour être exact, il faut dire que dans certains cas, la “ traite ” des enfants ne se fait pas toujours à leur détriment, mais ils sont toujours exposés à de gros risques du fait de leur vulnérabilité.

Dans bien des cas, les mesures anti-traite nécessiteront l’intervention de

nombreux acteurs : forces de l'ordre, gardes-frontières, contrôleurs des camions et des différents moyens de transport, renseignements fournis sur les "relais" intermédiaires, les fabricants de faux papiers d'identité, les pensions ou hôtels. Tout cela dépasse souvent les capacités des ONG. Mais celles-ci ont tout intérêt à instaurer des liens avec les autorités concernées, afin de pouvoir leur communiquer les informations pertinentes que celles-ci utiliseront dans leur arsenal de mesures contre la traite. Dans le contexte international, la lutte contre la traite des enfants est menée au premier chef par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui doit donc être l'interlocuteur des ONG en la matière.

Le principal axe sur lequel les ONG peuvent agir est la prévention au niveau local. Une arme précieuse dans la lutte contre la traite est de suspendre l'"approvisionnement" en victimes, en donnant aux enfants et aux parents les moyens de résister aux appâts des trafiquants. C'est possible en faisant un travail de sensibilisation adapté aux parents et aux enfants des populations vulnérables. En effet les trafiquants ont parfois l'air sympathique et tout à fait respectable, sont bien mis, et font des propositions alléchantes pour un esprit innocent ou peu averti. En leur disant que les trafiquants sont de sales brutes et des criminels, on risque de ne guère les convaincre. Par contre, en leur disant qu'une offre de travail lointain ne doit pas être acceptée à la légère et que, dans les cas où des inconnus font de telles offres, on peut les dénoncer aux autorités qui vous prendront au sérieux, on mène une stratégie efficace de lutte contre la traite. La même chose vaut pour la large diffusion de numéros verts ou d'urgence pour les personnes se trouvant en difficulté. On peut faire appel aux médias pour faire diffuser ces informations dans les endroits "vulnérables".

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, on assiste à un phénomène important de traite des fillettes destinées au travail domestique, entre la campagne et la ville aussi bien qu'entre différents pays ; c'est notamment le cas entre le Togo et les pays voisins. WAO-Afrique mène un certain nombre d'activités de lutte contre la traite. Ainsi, l'association recueille des données sur le terrain, pour combler les lacunes demeurant dans les travaux de recherche réalisés ; elle a organisé une série d'ateliers contre la traite avec la participation de 140 chefs* traditionnels de sept préfectures et 60 cantons différents ; elle a réalisé un docudrame qui constituera un nouvel outil de sensibilisation pour la région. Enfin, elle a ouvert un centre où sont accueillis des enfants rescapés des trafiquants, l'objectif étant de les réintégrer dans leur famille (voir chapitre 3). Ce centre représente un abri et un lieu de réinsertion pour les victimes, mais il peut également être utilisé pour organiser des ateliers et séminaires de motivation des fonctionnaires et représentants des forces de l'ordre, en faveur de l'élimination de la traite.

Un récent exemple intéressant d'initiative prise pour mettre fin à la traite ou au recrutement illégal de domestiques provient du quartier Athlone du Cap, où travaille l'organisation Anex-cdw. Des mesures ont dû être prises contre une agence procurant des travailleurs domestiques aux employeurs locaux (voir encadré). Voici ce que révèle ce cas : il a fallu que les médias s'en fassent largement l'écho avant que quelque chose ne soit entrepris ; la législation interdisant le recrutement et la traite des personnes était insuffisante ; et il a fallu une action concertée de la part des services sociaux, du Ministère du travail, et des forces de police, pour arriver à faire fermer une opération moderne de traite des "esclaves" domestiques, travaillant dans des garages ou des locaux de fortune.

Principe de bonne pratique :

La traite est un phénomène complexe faisant intervenir toute une série d'opérateurs illégaux. Pour mettre fin à leurs activités, il est impératif à la fois que la société civile se montre vigilante, et que les autorités concernées agissent : autorités policières, Ministère du travail, services de douanes ou d'immigration. Quant aux ONG, leur rôle est d'informer, de faire prendre conscience, d'orienter, d'organiser, ainsi que de fournir un abri et un lieu de réinsertion aux victimes rescapées.

Fermeture d'une "agence" clandestine de recrutement

Récemment, la police sud-africaine, dans le quartier Athlone du Cap, a été confrontée au phénomène de jeunes travailleurs domestiques en détresse qui échouaient devant les commissariats. On s'est alors aperçu qu'il existait un réseau clandestin : des habitants du quartier allaient chercher en taxi des jeunes filles dans les campagnes en leur promettant un emploi bien payé, les détenaient dans des conditions analogues à l'esclavage et allaient les exhiber à des employeurs potentiels. En cas de problème ultérieur avec l'employeur, les fillettes se retrouvaient souvent à la rue sans gages et n'avaient pas d'argent pour payer leur voyage de retour chez elles. Récemment, grâce à l'action conjuguée de la police, d'Anex-cdw, et du Ministère du Travail, l'une des pires agences illégales de ce type a été fermée. Il y a encore beaucoup à faire pour arriver à mieux contrôler ces recruteurs : il faudra une action concertée de la part des autorités concernées et de la société dans son ensemble.

Extrait de Rapport sur la fermeture de " Excellents domestiques " par Anex-Cdw, le Cap, 2004.

* NdT : en français dans le texte original

3. Impliquer les travailleurs domestiques existants

S'il est vrai que les associations se concentrant sur les droits des enfants se préoccupent avant tout des enfants travailleurs domestiques, nombre d'associations actives dans ce domaine sont appelées à travailler avec des domestiques de tous âges. Etre placé chez autrui a de tout temps représenté l'une des conditions les moins protégées par la loi, les moins payées, les plus opprimées. Si l'on peut dire que les enfants sont plus vulnérables et plus exploités que les adultes (de 18 ans et plus), il n'y a quelquefois qu'une différence de degré, souvent due à la relative incapacité des enfants à se défendre.

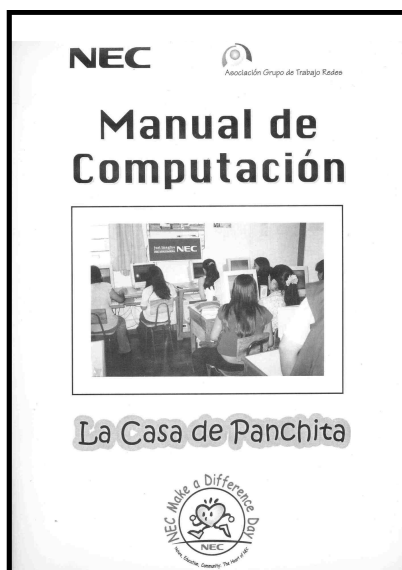
Dans le développement du genre humain, on constate la présence de cycles entre les différentes générations : les adultes transmettent aux enfants certaines valeurs, habitudes, mode de vie. Ainsi, les travailleuses domestiques déjà employées dans le ménage jouent un rôle important et influencent la vie de leurs jeunes collègues. Il se peut d'ailleurs que ce soit elles qui les recrutent, qu'elles retournent dans leur village natal à la recherche d'autres fillettes, en échange d'une récompense de l'employeur. Ensuite, sur le lieu de travail, elles seront quelquefois chargées d'encadrer une jeune. Elles jouent quelquefois le rôle de tutrices, sont la " tata " pour les fillettes du voisinage, dont les parents leur demandent parfois de recueillir le salaire ou de vérifier de temps à autre ce qu'elles deviennent.

Ces travailleuses plus âgées peuvent encadrer et aider les jeunes domestiques ; mais elles peuvent également " procurer " la main-d'oeuvre, et en réalité, faire partie intégrante du piège dans lequel tombent les fillettes victimes de l'exploitation. C'est pourquoi de nombreuses associations insistent sur l'importance d'impliquer les travailleuses domestiques existantes dans leur travail de communication à tous les niveaux. Celles-ci peuvent certainement jouer un rôle, en refusant de recruter de très jeunes filles, en insistant auprès de l'employeur pour qu'il autorise les adolescentes à poursuivre leur scolarité, et de façon générale en veillant à ce que les conditions d'exercice de la profession s'améliorent et soient respectées par toutes les parties. Si l'on veut rompre le cycle infernal qui se perpétue d'une génération à l'autre, où les jeunes filles et les femmes n'ont pas grand-chose à espérer, et deviennent facilement victimes de l'exploitation dans le travail domestique ou sexuel, on a là des partenaires précieux.

Parallèlement aux travailleurs domestiques adultes, les jeunes employés peuvent également jouer un rôle important pour empêcher le recrutement dans certains cas. Ainsi l'association CESIP au Pérou emmène des fillettes anciennement travailleuses domestiques dans des régions rurales stratégiques, où celles-ci racontent leur triste histoire et mettent en garde les parents. Cela a beaucoup plus de poids que les témoignages indirects faits par des chefs de projets ou des enseignants. L'association a également mis en place des " comités de prévention du travail des enfants " dans les villages concernés, appelés à faire avancer la cause des droits des enfants et à informer sur les trafiquants. De même, en Inde, dans les régions vulnérables au phénomène de la traite, les associations font appel à des fillettes qu'ils ont formées pour faire passer le message anti-traite.

Principe de bonne pratique :

Toute stratégie de prévention visant à réduire le nombre de fillettes devenant domestiques doit faire intervenir un dialogue avec les domestiques déjà employées, les sensibiliser et les faire participer à un travail auprès des parents, des enseignants, des employeurs, et des représentants locaux.



4. Essayer de faire changer la législation

Dans le chapitre précédent, on a vu comment utiliser la législation ou les codes de déontologie pour améliorer le sort des enfants travailleurs domestiques. La législation est également importante au regard de la prévention, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants d'un âge inférieur à l'âge légal du travail - 15 ans dans la plupart des pays, 14 ans dans d'autres. Dans certains pays, il existe une législation régulant ou interdisant l'emploi des enfants, mais il arrive que l'activité de travailleur domestique en soit explicitement exclue. Les décideurs et les législateurs doivent réfléchir à la possibilité de changer cet état de choses, que ce soit dans le cadre de la législation du travail ou de la législation sur la protection des enfants.

Ainsi, une mesure essentielle pour empêcher le recrutement de très jeunes enfants est d'opérer une distinction juridique entre le fait d'adopter un enfant et de l'élever dans son foyer comme son propre enfant et l'exploitation d'un enfant placé chez soi, où on le traite en inférieur par rapport à ses propres enfants - d'une façon qui représente un "emploi" ou un "travail" et ne saurait être confondu avec le fait d'élever un enfant adoptif.

Dans la plupart des pays où les enfants sont fréquemment placés très jeunes dans d'autres familles, prévaut encore souvent le modèle de familles élargies où l'on s'entraide pour s'occuper des enfants. Dans d'autres cas, la pratique a acquis un aspect commercial, mais est au fond un reliquat de pratiques anciennes pour faire face en cas de décès des parents ou d'autre catastrophe s'abattant sur une famille. Dans de nombreux pays, l'adoption des enfants, s'ils ne font pas partie de la famille élargie, reste très rare et mal encadrée par la loi. Ainsi, les stratégies anciennes citées précédemment, élaborées pour faire face à une situation de crise, peuvent favoriser le développement de l'exploitation moderne des enfants travailleurs domestiques. Donc, il peut être important d'agir pour que le processus d'adoption soit formalisé dans la législation, et d'encourager le recensement de tous les enfants sur la base de leur domicile et pas seulement de leur appartenance à une famille.

Dans ce contexte, il faut faire connaître aux décideurs et aux législateurs les instruments juridiques internationaux pertinents, comme les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT, et la Convention relative aux droits de l'enfant. Les Journées spéciales, comme la Journée universelle de l'enfant, peuvent être l'occasion de mener une action de sensibilisation aux côtés d'organisations telles que l'Unicef ou l'OIT-IPEC. Dans les cas où les fonctionnaires et autres notables peuvent également employer des enfants travailleurs domestiques, il est important de leur rappeler les conditions minimales définies au plan international, sur le travail et sur les enfants. Les employeurs, comme le montre le cas de WAO-Afrique au Togo (voir chapitre 6) peuvent être amenés à envisager différemment leurs responsabilités vis-à-vis d'enfants qui ne sont pas les leurs mais dont ils ont la charge.

Les différents groupes avec lesquels l'on peut prendre contact sont les groupements professionnels, les avocats qui peuvent faire connaître des cas relatifs aux droits de l'homme ou aux droits de l'enfant, les parlementaires, les décideurs dans différents ministères : emploi, droits de la mère et de l'enfant et les pouvoirs locaux pour faire recenser les enfants. Aux Philippines, grâce à un député du Congrès qui s'est fait le chantre des changements législatifs, un élan considérable a été donné pour lancer une campagne dans ce sens, et ainsi la cause des enfants travailleurs domestiques a été mieux connue et a fait l'objet d'un large débat. Cependant, c'est plutôt dans les pays où la législation est un outil de contrôle peu efficace que le recrutement des enfants très jeunes reste un phénomène très répandu. Faire respecter les lois est essentiel dans ces pays, en veillant à réunir les conditions pratiques nécessaires à leur respect.



“ J’habitais chez ma belle-mère qui me versait de l’eau brûlante dessus. Maintenant, je suis employée par ma tante, qui m’achète un uniforme et paie mes frais de scolarité. ”

(Enfant travailleuse domestique, Tanzanie)

Principes de bonne pratique :

Dans les cas où la législation interdisant le travail des jeunes enfants ne couvre pas les domestiques ou d’autres catégories d’enfants travailleurs, il faut plaider pour le changement. Lorsque les enfants de plus de 14 ans ont le droit de travailler, les lois ou codes déontologiques pertinents doivent stipuler que tout enfant d’âge scolaire confié à quelqu’un d’autre que sa famille doit pouvoir aller à l’école et recevoir dans la famille d’accueil le même traitement que les enfants biologiques.

Des efforts doivent être déployés pour rendre obligatoire le recensement des enfants travailleurs domestiques. Lorsque dans une famille vivent des enfants autres que les enfants biologiques, le chef de famille a la responsabilité de signaler leur présence à l’autorité pertinente.

Résumé

Pour empêcher que les enfants ne deviennent domestiques, surtout lorsqu’il s’agit d’enfants n’ayant pas atteint l’âge minimum légal du travail, il faut en priorité travailler avec les populations des régions pourvoyeuses pour réduire l’offre de candidats au travail domestique. Cela signifie sensibiliser les parents, les enseignants, les représentants locaux, faire en sorte que les fillettes restent scolarisées, et le cas échéant, donner aux familles les moyens d’avoir des revenus. La prévention suppose également de se faire des alliés parmi les autres travailleurs domestiques et d’œuvrer pour amener un changement dans la législation comme dans les comportements.



Chapitre huit

le développement des institutions et des capacités



“ Notre association est au maximum de ses possibilités. ”

“ C’est parce que le travail des enfants est une question complexe et nécessite par conséquent une approche plurielle. ”

“ Parfois, je souhaite que notre travail puisse être simplifié. Nous n’avons pas le temps de faire du développement institutionnel ou d’autres choses du même genre. ”

“ En accumulant de l’expérience, vous faites justement du “ développement institutionnel ”. Mais n’oubliez pas de faire part de ces expériences utiles à tout votre personnel, et aussi aux enfants travailleurs domestiques. ”

“ Et en recrutant des bénévoles, en économisant de l’argent grâce au partenariat avec d’autres organisations? ”

“ Cela vous permettra également d’augmenter vos capacités, sans oublier la formation ! ”

Gestion et capacité des organisations

La plupart des ONG réalisant des programmes pour les enfants travailleurs domestiques sont de taille relativement petite ; beaucoup n’opèrent que dans un ou deux quartiers d’une grande ville. Certaines se sont considérablement développées au fil des ans et étendues à d’autres quartiers ou d’autres villes dans d’autres régions. Mais d’autres, dont le mandat était au départ les enfants travailleurs en général, se sont mises à se concentrer, soit de leur propre chef, soit du fait de l’intérêt manifesté par les donateurs, sur les enfants travailleurs domestiques qui représentent une partie de leur clientèle.

Ainsi, le développement d’une institution peut se faire de diverses façons : “ ad hoc ”, de façon organique, au fur et à mesure de la multiplication des clients et des activités pour répondre à des besoins manifestes ; ou de façon plus organisée ou indirecte, en réponse à de nouvelles possibilités, comme des offres de financement ou d’apport de compétences techniques. Les gros donateurs se sont rendu compte que dans les pays en voie de développement, sur le terrain, les ONG sont les organismes les mieux à même, quelquefois les seuls, de proposer des services sociaux aux enfants vulnérables et de s’en occuper. C’est pourquoi ces donateurs attendent de plus en plus des ONG qu’elles soient leur partenaire opérationnel sur le terrain. Cela représente de nouvelles possibilités de financement pour les ONG, surtout si leur domaine particulier d’intervention intéresse les donateurs, ce qui est le cas de l’exploitation des enfants depuis quelques années. Cela signifie également que leur perspective, née de leur expérience, se voit accorder un plus grand poids de la part des décideurs nationaux et internationaux.

Cela signifie que les ONG ont à respecter autant que les instances gouvernementales un certain nombre d’idées en cours dans la communauté internationale, comme la “ bonne gouvernance ”, la “ bonne gestion ”, la “ participation de la société civile ”, le “ développement institutionnel ”, ou encore la “ transparence ”. Il arrive que des donateurs éventuels s’assurent auprès des ONG du respect de ces principes avant de les financer, ou qu’on leur demande de faire un certain nombre de choses à cet égard, et que cela soit une condition préalable au soutien à une activité ou à une phase de programme. Certaines de ces nouvelles expressions sont utiles, même si ces termes sont aussi quelquefois utilisés pour décrire ce qui, dans la pratique de la plupart des ONG, relève du simple bon sens. Il est important de veiller à ce que ces termes ne soient pas trop intimidants et ne vous fassent pas oublier vos priorités en matière de “ bonne pratique ”.

Il est néanmoins nécessaire de maîtriser ce langage pour pouvoir converser avec les donateurs et autres partenaires et respecter leurs exigences en matière de pratiques de gestion et de transparence. Certains donateurs, ainsi que les ONG proposant de nouveaux outils de gestion et de programmation adaptées aux petites organisations, s’intéressent au

‘ Une approche participative sur la base de partenariats véritables, le partenaire essentiel étant l’enfant, est cruciale pour que les programmes de réinsertion ou de réintégration de l’enfant domestique dans la société soient couronnés de succès ’.
BAYTI, Casablanca.

“ développement institutionnel ” et aux “ institutions de la société civile ” et proposent pour cette raison des stages de formation utiles. On peut y acquérir de nouvelles compétences - par exemple en termes d’évaluation, de suivi, de recherche interactive - et ainsi améliorer ses performances. Cela dit, il est important que les ONG préservent leur identité, continuent à répondre essentiellement aux besoins de leur public et veillent à ne pas se laisser submerger par les exigences des donateurs ou le dernier jargon adopté par ceux-ci.

Il y aura toujours une certaine tension entre les programmes conçus “ par le haut ”, dont les principaux partenaires sont l’Etat et les pouvoirs publics, et ceux qui émergent spontanément de la base, émanent de groupes de quartier et expriment des besoins existant sur le terrain. Un bon équilibre entre les deux catégories est important ; à cet égard on peut se faire aider de certaines organisations donatrices, d’ONG plus grandes, de réseaux d’ONG ou d’organismes de recherche en sciences sociales.

A chaque fois qu’une ONG prépare un programme, un thème ne manque pas d’être abordé : la pérennité. On accuse souvent les petites ONG d’être comme des comètes, qui brillent de tous leurs feux mais sont éphémères. Comment peut-on faire en sorte que les activités lancées avec tant d’enthousiasme soient maintenues sur le long terme, surtout lorsqu’elles sont développées, que leur public augmente et qu’elles deviennent donc de plus en plus coûteuses ? S’agit-il seulement de trouver des fonds ? Ou s’agit-il également de créer des partenariats avec certaines institutions bien établies, de sorte à pouvoir faire également appel aux budgets officiels, qui pourront être utilisés pour offrir de nouvelles activités ? La réponse à cette question est forcément affirmative, ce qui suscite une autre question : comment s’y prendre ?

La pérennité a également d’autres ramifications. Pour de nombreuses associations, l’idéal serait de réussir tellement bien dans leur entreprise qu’elles arrivent à traiter la cause profonde du problème qu’elles tentaient d’amoinrir et donc de se rendre ainsi superflues. Si le phénomène des enfants travailleurs domestiques commence à diminuer, on pourrait envisager une telle perspective, mais elle reste fort lointaine dans bien des pays. Certaines associations, en Asie et en Amérique latine notamment, insistent sur la nécessité de changer l’environnement législatif et d’améliorer la protection conférée par la loi, estimant que cela représente la meilleure garantie de progrès. Par contre, dans d’autres pays, en Afrique par exemple, on attend moins de ces changements.

Dans l’intervalle, la meilleure façon de poursuivre sur le long terme l’action pour les travailleurs domestiques, de permettre à leur vie de s’améliorer durablement et d’empêcher le recrutement de jeunes enfants, est de permettre aux travailleurs domestiques de prendre leur destinée en main. Ainsi la question de la pérennité, du long terme, est déjà abordée indirectement dans le présent manuel lorsque sont traités les thèmes suivants : comment créer des associations de travailleurs domestiques, des clubs d’activités destinés aux enfants et adolescents travailleurs, comment faire appel aux domestiques déjà employés, pour qu’au lieu de perpétuer cette pratique, ils soient au contraire catalyseurs du changement.

1. Collecte de fonds et développement de ressources financières

Certaines associations ont du mal à obtenir des fonds et à joindre les deux bouts d’un mois sur l’autre plutôt que d’une année à l’autre. Cela vaut particulièrement pour les très petites ONG qui sont encore peu connues et ont peu d’influence. Dans ces cas, il faut garder à l’esprit qu’une très bonne émission à la télévision, ou un très bon article de journal, peut permettre de faire appel avec succès à la générosité des gens. Etre soutenu par une personnalité vaut aussi son pesant d’or. Pour rallier à sa cause des partenaires de ce type, il ne faut pas avoir peur de persévérer et se montrer tenace : avec un peu de chance, vous arriverez à vos fins ! Par ailleurs, n’oubliez pas que si vous rendez publics des témoignages douloureux, vous aurez certes l’attention des médias, mais vous devez faire preuve de tact vis-

à-vis des victimes.

Certaines ONG ont réussi à atteindre une taille, une notoriété et un niveau de gestion et d'expérience en matière de programmes tels qu'elles peuvent s'adresser à de grands donateurs internationaux. Elles sont peu nombreuses parmi celles qui se concentrent principalement sur les enfants travailleurs domestiques ; beaucoup se trouvent dans une situation intermédiaire et peu confortable : plus vraiment petites, mais pas encore établies. Dans ce cas, il peut être utile de demander des conseils aux alliés et partenaires du monde des ONG en matière de collecte de fonds ; ou de voir si l'on peut se faire parrainer pour former son personnel en marketing, en relations publiques, etc. Pour consolider son assise financière, il peut être judicieux de s'efforcer de s'associer avec un sponsor, privé ou commercial, ou de frapper à la porte d'organisations caritatives ou religieuses locales, plutôt que de faire de la collecte de fonds pour survivre au jour le jour, ce qui risque d'absorber la totalité des moyens de l'organisation.

Les organismes internationaux bailleurs de fonds sont séduisants, certes, avec les ressources dont ils disposent, mais il est important de développer une base de financement locale, notamment pour rester maître de ses programmes et ne pas devenir excessivement dépendant. Il peut être intéressant d'avoir des liens avec des organisations caritatives locales, d'en forger avec les pouvoirs locaux, la mairie, la police, d'autres ONG actives sur le terrain, et d'autres instances, comme les services d'aide sociale, ce qui peut sur le long terme représenter des ressources. Il peut s'agir par exemple d'aide en personnel, de réductions consenties pour l'utilisation des services, d'offres de formation gratuite ou de réalisation de matériel publicitaire, qui peut permettre également d'avoir accès à des mécènes ou des parrains. CWISH Népal préconise par exemple de faire du lobbying auprès des pouvoirs locaux pour les encourager à prélever une modeste taxe par foyer, qui serait utilisée pour aider les enfants employés comme domestiques.

Certaines organisations de financement disposent d'enveloppes de " petits dons " destinées spécifiquement aux petites ONG. Ces fonds peuvent servir à financer les centres d'accueil, les numéros d'urgence, les conseils juridiques ou autres mesures d'aide aux enfants nécessitant une protection particulière, comme les enfants maltraités qui ont pris la fuite ou ceux qui se retrouvent tout seuls. Quand de tels " petits dons " sont disponibles, il peut être utile d'entreprendre un travail de plaidoyer en faveur de ces enfants ; en effet, sans travail expérimental à petite échelle, il est impossible d'établir une bonne pratique pour des programmes plus importants en volume.

Essayez, par vos contacts et en cultivant les relations de collaboration que vous entretenez, de prendre précisément la mesure de ce qui est disponible au titre de différents programmes dans les différentes organisations. Il est possible, par exemple, qu'une organisation ait soutenu pendant un certain temps des projets visant l'élimination du travail des enfants et que par la suite ce poste budgétaire soit abandonné, mais qu'elle soutienne à la place les efforts destinés à aider les filles à poursuivre leur scolarité. Pour de nombreuses ONG de terrain, ce manque de continuité dans les stratégies de financement des donateurs est un véritable casse-tête. Mais dans ce cas, vous pourrez peut-être solliciter des fonds dans le cadre du nouveau poste budgétaire, si vous avez su adapter vos propositions de programme de la façon idoine.

Les organisations de donateurs ont tendance aujourd'hui à réclamer de plus en plus de paperasserie et de bureaucratie, ce qui rend plus longue et plus complexe la procédure de demande de fonds et la justification des dépenses. Mais il est indispensable de faire l'effort nécessaire pour répondre à leurs exigences : en effet, n'oubliez pas que les donateurs doivent à leur tour des comptes à leurs donateurs, qu'ils soient publics ou privés. Quel que soit le mérite de votre projet, il ne sert à rien d'insister obstinément sur les paramètres que vous aviez fixés et de refuser de faire les concessions nécessaires pour satisfaire à leurs conditions de financement. Certains semblent avoir un don inné pour obtenir les fonds qu'ils demandent ; mais pour la plupart des ONG, c'est une question de persévérance, d'adaptabilité

“ Nous parlons de ce qui se passe dans notre travail, nous nous conseillons et nous nous aidons mutuellement dans les décisions que nous avons à prendre. Nous nous concentrons sur nos attentes pour l'avenir et sur ce que nous ferons après notre travail. ”

Enfant travailleur domestique, Tanzanie

“ Quand j’ai un problème à l’école, avec ma famille ou mon employeur, j’en parle à l’assistante sociale. Elle m’encourage à aller à l’école. Elle me donne des conseils. Elle me donne de la force. ”
(Enfant travailleur domestique, Philippines)

et d’arriver à trouver la meilleure correspondance entre le donateur et le bénéficiaire. (Pour des suggestions sur la façon de démarrer, veuillez vous reporter au chapitre Ressources).

2. Liens avec les organismes gouvernementaux et les institutions

La pérennité des programmes peut vous amener à développer vous-même votre capacité institutionnelle et vos ressources. Mais cela signifie aussi aider des clients qui dépendront au départ de ce que vous offrez, à avoir accès aux prestations offertes par l’Etat et auxquelles ils ont peut-être droit sans le savoir. Dans certains pays, notamment là où existent des systèmes de sécurité sociale, informer les travailleurs domestiques de leurs droits aux soins de santé et à la protection sociale, et les y faire inscrire, est un pas important pour rendre notre travail durable sur le long terme.

Citons parmi les associations qui le font, AGTR-La Casa de Panchita et d’autres en Amérique centrale et latine ; d’autres en ont fait leur principale stratégie de plaidoyer : c’est le cas de Taller Abierto à Cali, en Colombie. Visayan Forum a inscrit plus de 2000 travailleurs domestiques à la sécurité sociale aux Philippines ; l’organisation a également monté des campagnes dans les médias et fait paraître des annonces financées par les pouvoirs publics, pour encourager l’inscription de ceux qu’elle n’a pas rencontrés. Cela dit, dans de nombreux pays, surtout en Afrique, les prestations auxquelles ils ont droit sont bien maigres.

Par conséquent, il faudra peut-être avoir recours à d’autres solutions, comme l’interaction avec des services existants, ce qui peut permettre de répondre aux besoins des jeunes domestiques de façon plus rentable et plus efficace que de monter de toutes pièces un programme dans son association. On peut par exemple leur permettre de se rendre dans le dispensaire ou le cabinet médical du quartier, les mettre en rapport avec des programmes d’aide au “ retour à l’école ” et, le cas échéant, prendre contact avec des lieux d’accueil gérés par les services sociaux, où pourront être placés à titre temporaire les enfants rescapés le moment venu.

Avoir un contact avec ces prestataires de service amène aussi à avoir un contact avec les représentants de l’administration, de la police ou les élus locaux. Dans de nombreux pays, les comités de quartier ou de rue jouent un rôle politique grandissant : dans une grande partie du monde, aujourd’hui, la “ bonne gouvernance ” se conjugue sur les thèmes de la décentralisation, de la transparence, de la redevabilité et de la participation de la collectivité. En fin de compte, comme en témoigne l’expérience de Kivulini et d’autres organisations d’Afrique orientale, un partenariat avec les instances politiques au niveau le plus modeste et avec les pouvoirs locaux est parfois la façon la plus efficace de réaliser les programmes.

Au niveau de la commune ou du district et, à plus long terme, au niveau national, il est bon de prendre contact avec divers ministères partenaires, parmi lesquels on peut citer l’éducation, les affaires sociales, la condition féminine (le cas échéant), l’emploi et la justice. Autres institutions avec lesquelles il faut établir des liens : la police, la Fédération des femmes (ou l’équivalent), les syndicats de travailleurs concernés, les associations professionnelles de journalistes et des médias, les organisations d’avocats, les représentants du monde religieux, les partis politiques, le parlement, les municipalités, les autres ONG ayant pour mandat d’aider les femmes et les enfants.

Il est également recommandé d’établir un partenariat avec l’institut de recherches en science sociale le plus proche ou la faculté pertinente de l’université. Cela présente divers avantages : nouvelles possibilités de financement, programmes de recherche communs, ateliers de formation, partenaires à même d’élaborer des systèmes de suivi et d’évaluation.

Souvent, les programmes de “ développement institutionnel ” proposés par les

grands donateurs comprennent automatiquement des séances de formation, destinées à permettre au personnel et aux bénévoles, y compris aux travailleurs domestiques, d'acquérir les compétences nécessaires, notamment en matière de communication, pour prendre contact avec des partenaires éventuels. En participant à un réseau, municipal ou autre, vous serez peut-être invité à participer à diverses activités de formation en gestion. Cependant, il ne faut pas oublier que la formation ne doit jamais être une fin en soi. Certaines associations peuvent énumérer toutes les séances de formation auxquelles elles ont participé, sans qu'on voie de preuves tangibles que leurs programmes, ou leurs contacts avec le monde extérieur, en aient été améliorés. La meilleure façon d'apprendre est l'action ; toute formation doit être orientée vers l'action et la pratique.

Principe de bonne pratique :

Il est bénéfique de dialoguer avec des partenaires d'instances gouvernementales et d'autres institutions, dans la mesure où cela offre de nombreuses possibilités pour développer les programmes, réduire au minimum le coût des services, augmenter l'impact des interventions, développer ses capacités et garantir la pérennité d'un programme.

3. Ressources et documentation

Garder trace de l'expérience des enfants travailleurs domestiques et des activités pratiques comme celles décrites dans ce manuel est un rôle vital que sont appelées à jouer les ONG participant à la lutte contre le travail des enfants domestiques. Certaines organisations ont réalisé des brochures décrivant leur action ; d'autres, notamment en Amérique centrale et latine, ont publié nombre de dépliants ou livrets à l'intention des employeurs et des employés domestiques, dans le cadre de leur campagne de défense des droits des travailleurs.

D'autres encore élaborent des rapports réguliers à but plus informatif. Ainsi, au Népal, CWISH publie un rapport annuel sur l'état des enfants travailleurs domestiques dans la vallée de Katmandou. L'unité de Bihar du NDWM en Inde publie de façon épisodique un bulletin intitulé Grihraskshika. Un certain nombre d'associations ont réalisé des vidéos et des DVD qu'elles utilisent dans des rencontres, auprès des médias, dans des réunions de sensibilisation et de formation. Toute diffusion de ces différents supports est utile à la sensibilisation ; s'ils sont communiqués à d'autres associations, cela ouvre la possibilité d'échanger, de travailler en réseau, de lancer des activités communes.

En Ouganda, WAYS insiste sur l'importance de consigner par écrit ses expériences et de les diffuser auprès des décideurs, des parties prenantes, des partenaires et de la population locale. " Cela a aussi mieux fait connaître la question des enfants domestiques. Les supports ainsi élaborés sont utilisés par nos partenaires dans des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants, qu'il s'agisse de débats, de présentations, de spectacles, d'études relatives au travail des enfants ou de nature différente ”.

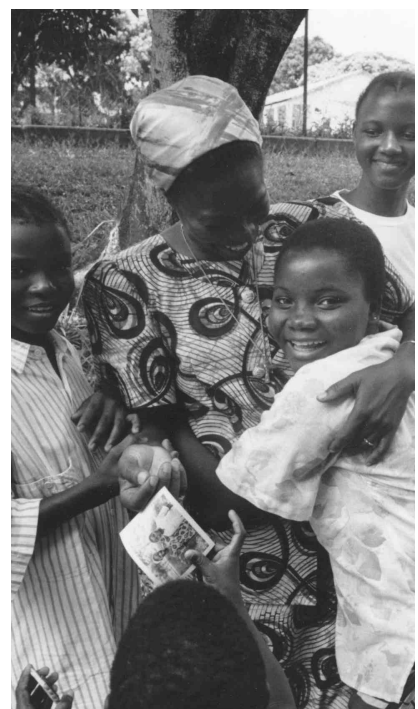
Pour les nombreuses ONG souhaitant développer leurs capacités pour entamer des consultations auprès des enfants travailleurs, il est important de disposer de matériel de formation en techniques interactives et plaçant l'enfant au centre. Sous les auspices d'Anti-Slavery International, un certain nombre d'exercices de consultations des enfants ont été conduits pendant l'année 2004 par les grandes organisations actives contre le travail des enfants domestiques, comme nous l'avons dit au chapitre 6. Une publication des résultats est disponible auprès d'Anti-Slavery International. Les comptes rendus de ces exercices fournissent des indications importantes ; de nombreuses ONG, notamment les membres du réseau de Save the Children, peuvent fournir des conseils méthodologiques et les exemples les plus récents de travaux de recherche ou de possibilités de formation.

Pour développer les informations et exploiter de nouvelles idées, par exemple pour élaborer de nouveaux programmes d'enseignement ou de formation, il ne faut pas

© Mike Sheil/Black Star

Soeur Pierrette avec des fillettes au Centre d'Accueil de Libreville, au Gabon.

Toutes ces fillettes ont fait l'objet de la traite et ont été amenées au Gabon. Elles se trouvent maintenant dans ce centre de Libreville en attendant leur rapatriement dans leur pays d'origine. En l'espace d'un peu plus d'un an, le Centre a rapatrié 89 fillettes au Bénin et au Togo. Le centre représente pour les fillettes un environnement chaleureux où celles-ci pourront commencer à se remettre de leur expérience traumatisante. Pour nombre d'entre elles, c'est la première fois depuis qu'elles ont quitté le foyer familial qu'elles peuvent lier des amitiés, s'amuser, suivre des cours et vivre dans la sécurité d'un environnement familial.



“ Les ONG et les ONG internationales devraient nous dire clairement jusqu’à quand elles ont l’intention de nous financer et ce qu’elles envisagent de faire par la suite. Elles devraient aussi tenir compte de notre avis quand elles élaborent des programmes. ”
(Enfant travailleur domestique, Népal)

omettre l’Internet, devenu un outil précieux. Il donne en effet accès à une quantité phénoménale d’informations si l’on sait à peu près ce que l’on cherche. De nombreuses ONG sont devenues expertes dans l’utilisation de l’informatique pour améliorer la communication ou se constituer des ressources ; elles peuvent fournir des indications et des conseils sur leur site ou à la demande.

Principe de bonne pratique :

Garder une trace écrite des cas rencontrés et des activités entreprises, et diffuser largement ces documents, est important pour le développement institutionnel et pour la visibilité, ainsi que pour la sensibilisation.

4. Organisations et réseaux internationaux

Depuis quelques années, les organisations internationales se préoccupent de plus en plus du travail des enfants domestiques. Un événement majeur à cet égard fut l’adoption en 1999 de la Convention N° 182 de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants (voir chapitre 1). Les questions liées à l’emploi des enfants chez autrui ont été étudiées de façon très approfondie par les organisations internationales, l’exemple le plus récent en étant Coup de main ou vie brisée ? (OIT/IPEC 2004)*

Dans les programmes nationaux assortis de calendriers (‘Time-Bound Programmes’) de l’OIT/IPEC pour l’élimination des pires formes de travail des enfants, on a assisté à une intensification des activités spécifiques relatives au travail des enfants domestiques. Beaucoup des ONG aujourd’hui actives sur la question du travail des enfants domestiques interviennent dans le cadre de programmes de ce type et avec leur soutien. L’Unicef s’intéresse également de plus en plus au sort des enfants placés comme domestiques dans le cadre de son engagement à faire respecter les droits de l’enfant, ce qui est l’objectif général de ses programmes dans les pays. Toute ONG travaillant sur les questions liées aux enfants domestiques, devrait, si ce n’est déjà fait, prendre contact avec la représentation dans son pays de ces deux institutions spécialisées des Nations Unies. Elle risque d’avoir ainsi accès à diverses ressources et réseaux. La pression du terrain finit aussi par avoir un impact sur les priorités des stratégies des donateurs.

Des ONG internationales ont également occupé une grande place dans la lutte contre le travail domestique des enfants. Ainsi, Anti-Slavery International a joué à cet égard un rôle de catalyseur en aidant les ONG à faire un travail de recherche, en favorisant le développement de réseaux et de capacités permettant de répondre aux grandes questions en matière de programmes et de plaidoyer. Egalement, de nombreuses organisations dépendant de Save the Children, en particulier Save the Children UK (SCUK), ont soutenu et encouragé des initiatives sur le travail domestique des enfants, notamment en Amérique centrale et latine. Autres organisations ayant abordé la question du travail domestique des enfants sous leur angle spécifique : Defence for Children International (DCI) ; Human Rights Watch ; ECPAT (mettre fin à la prostitution et à la pornographie des enfants, et à la traite des enfants à des fins sexuelles) ; ainsi que la Marche mondiale contre le travail des enfants, large plate-forme regroupant des syndicats, des organisations consacrées aux enfants et toute une série d’autres groupes. En 2004, la Journée Mondiale contre le travail des enfants s’est concentrée sur le travail des enfants domestiques ; dans 56 pays, des milliers d’acteurs se sont mobilisés dans ce sens.

Il existe d’autres ONG internationales dont l’action, à un titre ou à un autre, est liée au travail des enfants domestiques : toutes celles qui soutiennent l’objectif ‘Education pour tous’, notamment pour que les filles soient scolarisées et restent à l’école ; celles qui réalisent des programmes de réduction de la pauvreté des familles marginalisées et exclues ; celles qui travaillent avec des enfants abandonnés ou orphelins ; celles qui agissent pour mettre fin à la traite des êtres humains, à l’intérieur d’un même pays ou entre pays . Toutes sont des partenaires

* L’UNICEF a publié un rapport sur le travail des enfants domestiques en 1999 ; se reporter à l’adresse suivante : <http://www.unicef-icdc/publications/index.html>

éventuels dans la lutte visant à retirer les enfants d'un travail domestique préjudiciable.

Parmi les réseaux régionaux actifs sur la question des enfants travailleurs domestiques, on peut citer les enfants travailleurs en Asie (CWA), dont le secrétariat est basé en Thaïlande, et le Réseau africain pour la prévention et la protection contre la maltraitance et l'abandon des enfants (ANPPCAN), basé au Kenya. Plus récemment, un autre réseau s'est mis en place en Afrique de l'Ouest, avec un accent spécifique sur la réduction de la traite des enfants aux fins de travail domestique ; il est coordonné par WAO-Afrique. Ces réseaux ont joué un rôle très important lorsqu'il s'est agi d'attirer l'attention sur le sort des enfants travailleurs domestiques dans leurs pays ou régions respectifs, de promouvoir l'idée de conditions minimales de recrutement et d'emploi, de dégager des ressources à ces fins, ou encore de mieux faire connaître cette forme de travail des enfants.

On peut faire appel à ces organisations et réseaux internationaux sur les plans suivants pour développer ses institutions et ses capacités :

- Soutien financier direct
- Soutien pour la recherche, la sensibilisation et les activités
- Formation et développement des ressources humaines
- Supports et informations de tous types
- Accès aux autres réseaux.

Le plus important, lorsqu'on entre en contact avec une organisation internationale, est de se renseigner autant que possible sur l'organisation en question, d'essayer de comprendre comment elle fonctionne, quels sont ses intérêts et ses contraintes : il faut se montrer très professionnel en prenant contact. Si votre première tentative n'aboutit pas avec le premier nom dont vous disposez, essayez-en un autre. Il peut être nécessaire de reformuler une demande ou de modifier une candidature en fonction des conditions de l'organisation en question. Egalement, sachez qu'il ne sert à rien de demander quelque chose qui n'entre pas dans le mandat de l'organisation. En prenant le temps d'identifier les intérêts communs et de voir en quoi les objectifs de cette organisation correspondent aux vôtres, vous éviterez bien des frustrations et des déceptions. Faites l'effort de comprendre la raison des conditions imposées et n'acceptez pas une aide octroyée à des conditions que vous ne pourrez satisfaire.

Principe de bonne pratique :

Les organisations et réseaux internationaux peuvent être une ressource importante lorsqu'il s'agit de développer les institutions et les capacités et notamment de dispenser de la formation. Lorsque vous prenez contact avec eux, tentez de comprendre vraiment leur mode de fonctionnement, de voir en quoi leurs priorités et leurs contraintes correspondent aux vôtres : cela vous évitera déceptions et frustration.

Résumé

Les organisations qui défendent la cause des enfants domestiques sont tiraillées entre différentes directions possibles, du fait du caractère multiforme de ce phénomène. Il est opportun si possible de procéder au développement des institutions et des capacités dans le cadre d'un processus organique, où les compétences et les activités se développent avec le développement de l'action et des compétences. Le partenariat avec des organismes gouvernementaux, des institutions diverses, des ONG, les organisations internationales de dons et de défense des droits, peut être utilisé. Le développement de programmes doit aller de pair avec le développement institutionnel.

“ Si on n’arrive pas à obtenir des fonds de leur part, peut-être qu’on peut aider à motiver les organisations à faire QUELQUE CHOSE pour améliorer la situation des enfants travailleurs domestique, et l’intégrer au travail qu’elles font par ailleurs. Peut-être devrions-nous constituer une banque de données contenant des informations sur les principes de financement des organisations internationale, pour que les ONG à la recherche de petits financements sachent où s’adresser. De cette façon, la motivation est maintenue. Et il faut rendre hommage aux progrès réalisés dans les mentalités - car nous risquons d’avoir encore 25 ans de travail devant nous, ou plus ! ”

Directeur de programme d'un projet sur les enfants travailleurs domestiques.

Ressources

1. Bibliographie conseillée

Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir (OIT, 2004)

Comme d'autres, cette publication peut être téléchargée gratuitement à partir du site de l'Organisation Internationale du Travail en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse suivante :

www.ilo.org/public/french/standards/ipec/themes/domestic/index.htm

Les enfants domestiques : trouver une voix, manuel de sensibilisation
(Maggie Black, Anti-Slavery International, 2002)

L'action internationale contre le travail des enfants : Guide des procédures de contrôle et de plaintes
(Anti-Slavery International, 2002)

Les enfants domestiques : manuel pour la recherche et l'action
(Maggie Black, Anti-Slavery International, 1997)

Ces publications, ainsi que d'autres, peuvent être téléchargées gratuitement en anglais, en français ou en espagnol sur le site Internet d'Anti-Slavery International à l'adresse suivante : **www.antislavery.org**

Child Domestic Work (le travail des enfants domestiques) , Innocenti Digest No.5 (UNICEF-ICDC,1999)

Cette publication peut être téléchargée gratuitement en anglais, en français ou en espagnol à partir du site suivant : **www.unicef-icdc.org**

Des études de cas et des rapports contenant des informations utiles sont également disponibles auprès de nombreuses organisations citées dans le texte. Pour consulter la liste de leurs publications, rendez-vous sur leur site ou contactez-les directement (voir "Coordonnées")

2. Coordonnées d'organisations actives dans le domaine du travail des enfants domestiques

Cette liste de coordonnées a pour but de vous permettre de vous informer sur le travail des enfants domestiques et la gamme d'interventions réalisées à l'heure actuelle pour aider les enfants travailleurs domestiques. Anti-Slavery International est consciente d'avoir sans doute omis nombre d'organisations, institutions et groupes d'enfants fournissant également des services destinés aux enfants travailleurs domestiques et présente par avance ses excuses à ses lecteurs. Les organisations citées ci-après ont été retenues pour leur diversité géographique et leur gamme d'activités. Le fait qu'Anti-Slavery International cite une organisation dans la liste ci-après ne signifie pas forcément qu'elle approuve les activités réalisées par l'organisation en question ou par ses partenaires.

Dans la mesure du possible, nous donnons de brèves informations sur les principaux services proposés par chaque organisation. L'objectif est de donner au lecteur une idée de ce que fait l'organisation concernée et ne représente en aucune manière une liste exhaustive de toutes les activités qu'elle organise. Veuillez contacter l'organisation en question pour avoir des renseignements concernant la gamme complète de ses services et son approche sur cette problématique.

Organisations intergouvernementales

Sièges

Organisation Internationale du Travail - Programme focal sur le travail des enfants (OIT/IPEC);

Genève
Tél: +41-22 799 8181
Fax: +41-22 799 8771
Email: ipecc@ilo.org
www.ilo.org/childlabour

L'OIT/IPEC réalise des projets ayant trait au travail domestique des enfants en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est. L'organisation se concentre essentiellement sur la prévention et l'élimination du travail domestique représentant l'exploitation des enfants, par le biais d'éducation et de formation.

UNICEF; New York *

Tél: +1 212 326 7000
Fax: +1 212 887 7465
Email: (passer par le site Internet)
www.unicef.org

L'UNICEF travaille sur le travail domestique des enfants et sur les questions connexes dans un certain nombre de pays. Veuillez contacter les bureaux nationaux ou régionaux de l'UNICEF pour de plus amples détails.

Bureaux régionaux : Afrique

**Bureau régional de l'OIT pour
l'Afrique ;** Abidjan
Tél: +225.20.21.26.39
Fax: +225.22.21.28.80
E-mail: abidjan@ilo.org

**Bureau sous-régional de l'OIT pour
l'Afrique orientale et l'Afrique
occidentale anglophone;**
Addis Abeba
Tél: +251 151.7200
Fax: +251.151.3633
E-mail: iloaddis@ilo.org

**UNICEF, Bureau régional d'Afrique
orientale et australe (ESARO);**
Nairobi
Tél: +254 20 621 234
Fax: +254 20 521 913
Email: unicefesaro@unicef.org

**UNICEF, Bureau régional pour
l'Afrique occidentale et centrale
(WCARO);** Dakar
Tél: +221 869 5858
Fax: +221 820 8965
Email: wcaro@unicef.org

**UNICEF, Bureau régional pour le
Moyen Orient et l'Afrique du Nord
(MENARO);** Amman
Tél: +962 6 553 9977
Fax: +962 6 553 8880
Email: menaro@unicef.org.jo

Bureaux régionaux : Asie

**Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et
le Pacifique;** Bangkok
Tél: +66-2 288 1234
Fax: +66-2 288 1735
Email: bangkok@ilo.org

**Bureau sous-régional de l'OIT pour
l'Asie du Sud;** Delhi
Tél: +91-11 2460 2101
Fax: +91-11 2460 2111
Email: sro-delhi@ilo.org

**Bureau sous-régional de l'OIT pour
l'Asie du Sud-Est et le Pacifique,**
Manille
Tél: + 63-2 580 9900
Fax: + 63-2 580 9999
Email: manila@ilomnl.org.ph

**Bureau régional de l'UNICEF pour
l'Asie du Sud (ROSA);**
Katmandou
Tél: +977-1 4419 471
Fax: +977-1 4419 479
Email: rosa@unicef.org

**Bureau de l'UNICEF pour le Directeur
régional pour l'Asie orientale et le
Pacifique;** Bangkok
Tél: +66-2 356 9499
Fax: +66-2 280 3563
Email: eapro@unicef.org



Bureaux régionaux : Europe

Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale;

Moscou
Tél.: +7-95 933-0810
Fax.: +7-95 933-0820
Email: moscow@ilo.org

UNICEF, Bureau régional pour l'Europe; Genève

(couvrant l'Europe centrale et
orientale, la Communauté d'états
indépendants et les pays baltes)
Tél: +41-22 909 5111
Fax: +41-22 909 5900

Bureaux régionaux: Amérique latine et Caraïbes

Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Lima
Tél: +51-1 615 0300
Fax +51-1 615 0400
Email: oit@oit.org.pe

Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Amérique centrale, Panama, la République dominicaine, Haïti et le Mexique ; San José

Tél. +506 2807223/7103
Fax +506 2806991
E-mail: sirti@oit.or.cr

UNICEF, Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes (TACRO); Panama

Tél: +507 317 0257
Fax: +507 317 0258
Email: tacro@unicef.org
www.uniceflac.org

Organisations et groupes non gouvernementaux

ONG internationales

Anti-Slavery International

Tél: +44-20 7501 8920
Fax: +44-20 7738 4110
Email: antislavery@antislavery.org
www.antislavery.org

Organisation internationale de
défense des droits de l'homme
menant des activités de recherche
et de plaider pour les enfants
travailleurs domestiques en partenariat
avec des associations locales en
Afrique, en Asie et dans les Amériques
depuis 1993.

ECPAT International

Tél: + 66-2 215 3388
Fax: + 66-2 215 8272
Email: info@ecpat.net
www.ecpat.net

ECPAT (Mettre fin à la prostitution, à la
pornographie et à la traite des enfants)
est un réseau international de groupes
se rassemblant pour lutter contre
l'exploitation sexuelle commerciale
des enfants. L'organisation a
commencé un travail d'information sur
les liens entre les enfants travailleurs
domestiques et les enfants en
situation d'exploitation sexuelle
commerciale.

Human Rights Watch

Tél: +1-212 290 4700
Fax: +1-212 736 1300
Email: hrwnyc@hrw.org
www.hrw.org

Organisation internationale de
défense des droits de l'homme qui
en 2005-2006 se concentre sur les
enfants travailleurs domestiques dans
son travail de plaider concernant
les droits des enfants. Auteur de
rapports sur les enfants travailleurs
domestiques en Indonésie et au
Maroc (2005).

International Save the Children Alliance

Tél: +44 20 8748 2554
Fax: +44 20 8237 8000
Email: info@save-children-alliance.org
www.savethechildren.net

Plusieurs associations membres de
l'Alliance (par exemple. Save the
Children UK, Suède, Canada etc.) ont
réalisé des travaux de recherche et des
projets relatifs aux enfants travailleurs
domestiques.

World Vision International

Fax: +41 22 798 6547
Email: geneva@wvi.org
www.wvi.org

World Vision travaille sur la question
des enfants travailleurs domestiques
et sur d'autres questions connexes
dans un certain nombre de pays,
même si les enfants travailleurs
domestiques ne sont généralement
pas un groupe cible précis de
l'association.

Régional et national: Afrique

Réseau africain pour la prévention et la protection contre la violence et l'abandon des enfants (ANPPCAN),

Bureau régional; Afrique orientale et australe

Tél: +254 2 576 502/573 990

Fax: +254 2 576 502

Email: anppcan@arcc.or.ke

www.anppcan.org

ANPPCAN dispose d'antennes nationales dans divers pays africains (essentiellement en Afrique orientale et australe). Certaines de ces antennes (c'est le cas au Kenya et en Ouganda) travaillent spécifiquement pour aider les enfants travailleurs domestiques.

African Movement of Child and Youth Workers

(Mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs);

Afrique

Tél: +221 821 7403 / +221 821 2113

Fax: +221 823 51 57

Email: jeuda@enda.sn; ejt@enda.sn

www.enda.sn/eja

Mouvement regroupant des organisations d'enfants et de jeunes actives dans le domaine du travail des enfants, y compris du travail domestique, particulièrement dans les pays d'Afrique occidentale (Sénégal et Togo par exemple)

WAO Afrique; Togo/ Afrique occidentale

Tél: +228 225 8990

Fax: +228 225 7345 / +228 250 7436

Email: waoafrique@cafe.tg

www.wao-afrique.org

Intervention d'urgence, avec soins de santé, aide psychologique, logis et nourriture, aide juridique; amélioration des conditions de travail en négociant avec les employeurs, les autorités scolaires, en se rendant dans les familles; services de réintégration et de réinsertion, travail de communication extérieure par la constitution, grâce à un programme de crédits et d'épargne, de groupes d'entraide d'enfants travailleurs domestiques, mise en place d'une organisation de soutien aux enfants travailleurs domestiques (EIT). A élaboré un code déontologique sur la question avec des partenaires en Afrique occidentale.

Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM); Bénin

Tél: +229 30 52 37

Fax: +229 31 38 77/31 39 11

Email: esam@firstnet.bj

Amélioration des conditions de travail en sensibilisant les employeurs; cours d'apprentissage de la lecture et de formation divers destinés aux enfants travailleurs domestiques. A mis en place des "gardiens" dans les villages, chargés de surveiller les départs ou les arrivées d'enfants, en faisant appel aux fonctionnaires locaux, aux enfants et à leurs familles.

ACEEF; Guinée

Tél: +224 115 495 48/ +224 13 40 12 99

Email: ongaceef@yahoo.fr

Identification, conscientisation, retrait des victimes des pires formes de travail des enfants, en particulier les enfants travailleurs domestiques; soutien pédagogique; formation; encadrement psychologique.

Kenya Union of Domestic, Hotel, Educational Institutions, Hospitals and Allied Workers (KUDHEIHA)

(syndicat des travailleurs domestiques, de l'hôtellerie, des établissements éducatifs et des hôpitaux, et branches connexes du Kenya); Kenya

Tél: 254.2.336638

Fax: 254.2.212308

Syndicat ayant pour objectif d'organiser les travailleurs domestiques et autres, essentiellement par un travail d'information auprès des populations pourvoyeuses, par le truchement de comités locaux sur le travail des enfants, et au sein des foyers employeurs.

Sinaga Women and Child Labour

Resource Centre (Centre de ressources de Sinaga sur le travail des femmes et des enfants); Kenya

Tél: +254-2 782 898

Fax: +254-2 785 332

Email: sinaga@todays.co.ke

Propose aux enfants travailleurs domestiques des cours pour apprendre à lire et écrire, acquérir des compétences diverses ou créer sa propre entreprise, un suivi psychologique (pour les aider à surmonter le traumatisme de sévices physiques, psychologiques ou sexuels) et l'acquisition de compétences nécessaires à la vie quotidienne; travail de prévention et d'amélioration des conditions de travail informant les populations sur la situation des

enfants travailleurs domestiques, en particulier sensibilisation des employeurs pour qu'ils améliorent les conditions de travail.

Association BAYTI; Maroc

Tél: +212-2 758 620

Fax: +212-2 756 966

Email: bayti@casanet.net.ma

www.bayti.org

Fournit un hébergement temporaire aux enfants travailleurs domestiques; fait également un travail de prévention en luttant contre le recrutement illégal et en informant (par exemple dans les écoles).

Anex-cdw; Afrique du Sud

Tél: +27 21 638-3111

Fax: +27 21 637-4423

Email: anex@tiscali.co.za

Anex-cdw est active dans un quartier du Cap, Athlone, où elle intervient pour mettre fin à la traite ou au recrutement illégal d'enfants d'un âge inférieur à l'âge légal du travail.

Conservation, Hotels & Allied Workers

Union (CHODAWU) (Syndicat des travailleurs des parcs naturels, de l'hôtellerie et branches connexes); Tanzanie

Tél/fax: +255-22 211 0559;

Email: chodawu@ud.co.tz

Travail de prévention par l'information des populations locales aux différents niveaux administratifs pour empêcher le recrutement d'enfants travailleurs domestiques, en utilisant les structures existantes; retrait des enfants victimes de sévices et réintégration dans les écoles (pour les moins de 14 ans) ou des établissements dispensant une formation professionnelle (pour les plus de 14 ans); émancipation financière des jeunes de plus de 14 ans grâce à cette formation professionnelle.

Kivulini Women's Rights Organisation

(Association de Kivulini sur les droits des femmes); Tanzanie

Tél: +255-28 367 484/ +255-28 250 0961

Fax: +255-28 250 0961

Email: admin@kivulini.org

www.raisingvoices.org/kivulini.shtml

Intervention d'urgence (aide juridique, orientation vers d'autres services); amélioration des conditions de travail pour les enfants travailleurs domestiques; soutien à la création de



groupes d'entraide d'enfants travailleurs domestiques. L'association se concentre particulièrement sur le développement des capacités des chefs locaux, élus par la population dont ils sont issus, et pouvant pénétrer dans les maisons, l'objectif étant de vérifier dans quelles conditions vivent les enfants travailleurs domestiques, de prévenir les sévices et d'imposer des sanctions aux employeurs auteurs de sévices.

Kiota Women Health and Development Organisation (Association pour la santé et le développement des femmes de Kiota) (KIWOHEDE); Tanzanie
Tél: +255-22 286 1111

Email: katri@africaonline.co.tz
Travaille avec des enfants travailleurs domestiques et des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale par le biais de quatre programmes liés les uns aux autres : la prévention de la prostitution infantile des moins de dix-huit ans ; le travail domestique dangereux (pour les moins de dix-huit ans, garçons et filles) ; les sévices contre les enfants domestiques ; le VIH et le SIDA. Intervention directe par des centres, encadrement psychologique, aide juridique, enseignement et cours de formation professionnelle. Participe à l'amélioration des conditions de travail par l' " Association des employeurs responsables ".

KULEANA, Centre for Children's Rights (Centre pour les droits des enfants) ; Tanzanie

Tél: +255 28 2500 911
Fax: +255 28 2500 486
Email: admin@kuleana.org
Propose une gamme de services aux enfants travailleurs domestiques ; fait notamment un excellent travail de plaidoyer sur la question. A élaboré et diffusé un code déontologique sur le thème des enfants travailleurs domestiques.

Women and Youth Services (WAYS)

(Services pour les femmes et les jeunes) ; Ouganda
Tél/fax: +256-41-273235
Email: ways@afsat.com ;
mkatono@yahoo.com
Offre abris, réinsertion, encadrement psychologique et services de réintégration aux enfants travailleurs domestiques.

Régional et national: Asie

Child Workers in Asia (CWA)

(les enfants travailleurs en Asie) ; Asie du Sud et du Sud-Est (Secrétariat à Bangkok)
Tél: +66-2 662 3866-8
Fax: +66-2 261 2339
Email: southasia@cwa.tnet.co.th ;
southeastasia@cwa.tnet.co.th
www.cwa.tnet.co.th

CWA est un réseau constitué de plus de cinquante ONG actives dans le domaine du travail des enfants. Il comprend notamment un Groupe de travail sur les enfants travailleurs domestiques comptant des ONG locales de plus de dix pays différents, en Asie du Sud et du Sud-Est.

Ain O Salish Kendra (ASK); Bangladesh

Tél: +880 2 831 5851
Fax: +880 2 831 8561
Email: ask@citechco.net
www.askbd.org

ASK est une association de défense des droits de l'homme et d'aide juridique, promouvant les droits des enfants et des femmes, notamment des enfants travailleurs domestiques.

Shoishab; Bangladesh

Tél: +880 2 819 873
Fax: +880 2 912 22130
Email: shoishab@bangla.net ;
sb1991@aitlbd.net

Cette association dispose d'une grande expérience d'interventions auprès d'enfants travailleurs domestiques et de leurs employeurs.

Cambodian League for the Promotion and Defence of Human Rights (Ligue cambodgienne pour la promotion et la

défense des droits de l'homme) (LICADHO); Cambodge
Tél: +855-23 36 09 65 /
+855-23 36 49 01
Fax: +855-23 21 76 26
Email: licadho@camnet.com.kh
www.licadho.org

En 2004, dans le cadre de son programme de protection des droits de l'homme, LICADHO a commencé à offrir des services aux enfants travailleurs domestiques, parmi lesquels figurent : interventions d'urgence, réinsertion et réintégration, préparation et élaboration de supports éducatifs concernant les droits des enfants travailleurs domestiques.

Children's Committee (Comité des enfants) ; Cambodge

Tél : +855-12 368 783
E-mail: sokunthy_mba@yahoo.com ;
child.committee@forum.org.com
Association de jeunes bénévoles organisant des activités de prévention par un " club de vigilance enfants ", le théâtre et la télévision.

Vulnerable Children Assistance

Organisation (Association d'aide aux enfants vulnérables) (VCAO); Cambodge

Tél: +855 2388 4722
Fax: +855 2321 8922
Email: vcao@forum.org.kh

Fournit une aide aux enfants victimes de violence, de sévices, de traite, et d'exploitation sexuelle commerciale. Les services proposés aux enfants travailleurs domestiques comprennent : interventions d'urgence, éducation et formation, réinsertion et réintégration, organisation et prévention, avec un système de vigilance local mis en place dans les villages.

Arunodhaya Centre for Street and Working Children (Centre

d'Arunodhaya pour les enfants des rues et les enfants travailleurs) ; Inde (Tamil Nadu)
Tél: +91-44 5217 3383
Fax: +91-44 2590 2283
Email: aruno@xlweb.com

Propose toute une série de services aux enfants travailleurs domestiques, notamment pour les aider à poursuivre leur scolarité ; cours de soutien scolaire pour les aider dans leurs études ; instauration d'un dialogue avec les employeurs pour que ceux-ci libèrent les enfants pour les cours. Organise également des activités pour apprendre à gagner de l'argent, organisées par les mères des enfants concernés et par des groupes d'entraide d'enfants.

Divya Disha; Inde (Andhra Pradesh)

Tél: +91-40 5520 9798 ;
Fax: +91-40 2770 0113 ;
E-mail: divyadisha@rediffmail.com ;
www.divyadisha@org ;

Interventions d'urgence et activités éducatives et de formation professionnelle.

**National Domestic Workers' Movement**

(Mouvement national des travailleurs domestiques) (NDWM); Inde
Tél: +91 22 2378 0903 /
+91-22 2370 2498
Fax: +91 22 2377 1131
Email: jeanne@bom8.vsnl.net.in
Bureau de coordination du mouvement national, travaillant avec des travailleurs domestiques adultes et enfants. Les membres locaux se concentrant particulièrement sur les enfants travailleurs domestiques se trouvent dans les endroits suivants : Andhra Pradesh (Hyderabad); Bihar (Patna); Delhi; Kerala; Tamil Nadu (Chennai); Uttar Pradesh

South Asian Coalition Against Child

Servitude (Coalition d'Asie du Sud contre la servitude des enfants) (SACCS); Inde
Tél: +91-11 2622 4899
Fax: +91-11 2623 6818
Email: yatra@del2.vsnl.net.in;
muktisaccs@yahoo.com
<http://saccsweb.org.in/>
Propose sauvetages, abris temporaires, services de réintégration et de réinsertion; aide juridique (par exemple pour entamer des poursuites judiciaires).

Rumpun Tjoet Njak Dien;

Indonésie Tél: +62-274 389110
Fax: +62-274 389110
Email: rumpun@indosat.net.id;
rumpunprtcenter@yahoo.com
Propose des possibilités d'éducation autres que l'école pour les enfants travailleurs domestiques.

Yayasan Kesejahteraan Anak

Indonesia (YKAI); Indonésie
Tél: +62-21 3192 7308
Fax: +62-21 3192 7316
Email: icwf@indosat.net.id
Centre d'accueil d'enfants travailleurs domestiques proposant une éducation non formelle, une formation qualifiante, un encadrement psychologique. Les enfants sont encouragés à constituer des groupes d'entraide (TERAS).

Child Workers in Nepal, Concerned Centre (Enfants travailleurs au Népal);

Népal
Tél: +977 1 428 2255
Fax: +977 1 427 8016
Email: cwin@mos.com.np;

cwinhelpline@wlink.com.np

www.cwin-nepal.org

Les services ne s'adressent pas aux enfants travailleurs domestiques en particulier, mais ceux-ci utilisent régulièrement le numéro d'appel d'urgence, les centres pour enfants et fillettes vulnérables (aide d'urgence, sauvetage, aide juridique), le dispensaire et le centre d'encadrement psychologique (soins médicaux et suivi psychologique), le centre pour l'autonomie (formation qualifiante), le centre de socialisation, le centre de contact (regroupement familial), le soutien scolaire et les cours d'éducation non formelle, la participation au Forum sur les droits des enfants.

Children-Women in Social service and

Human Rights (Femmes et enfants : services sociaux et droits de l'homme) (CWISH); Népal

Tél: +977-1 447 4645 /
+977-1 206 1213
Fax: +977-1 447 4645 /
+977-1 447 9965
Email: cwish@wlink.com.np;
rdmilan@wlink.com.np
Propose une aide juridique, des soins médicaux et un refuge temporaire ; des cours d'enseignement général et professionnel ; un suivi des enfants travailleurs domestiques par l'initiative de recensement auprès des pouvoirs locaux ; un code déontologique concernant le recrutement d'enfants travailleurs domestiques, un suivi social et psychologique, le regroupement familial, les micro-entreprises ; facilite la constitution de clubs d'enfants et de groupes d'entraide de travailleurs domestiques adultes.

Struggle for Change (Lutter pour le

changement) (SACH); Pakistan
Tél: +92-300 850 1956

Fax: +92-51 444 7400
Email: khalida@apollo.net.pk

www.sachonline.org

L'association met particulièrement l'accent sur les enfants victimes de violence, de punition inhumaine ou dégradante, ou de torture ; certains d'entre eux sont travailleurs domestiques. SACH fait un travail de plaidoyer et propose des services aux victimes traumatisées par ces mauvais traitements.

Samahan at Ugnayan ng Manggagawang Pantahanan (SUMAPI);

Philippines
Tél: +63-2 634 0684
Fax: +63-2 634 0683
Email: admin@visayanforum.org;
visforum@pltdtdsl.net
www.visayanforum.org
Association nationale d'entraide de travailleurs domestiques. Ses membres proposent entre autres les services suivants : contact avec des enfants travailleurs domestiques, essentiellement dans les parcs, les écoles et les églises, qu'elle aide à s'organiser ; soutien psychologique entre enfants, animation de séances de formation et de séminaires ; signalement de cas de sévices aux autorités pertinentes (par exemple à la Fondation Visayan Forum, voir ci-dessous) ; suivi du devenir des enfants travailleurs domestiques sur leur lieu de travail.

Visayan Forum Foundation, Inc.;

Philippines
Tél: +63-2 634 0684
Fax: +63-2 634 0683
Email: admin@visayanforum.org;
visforum@pltdtdsl.net
www.visayanforum.org
Propose toute une série de services liés à l'intervention d'urgence : abri temporaire pour les enfants travailleurs domestiques, logement protégé pour les victimes de la traite, aide parajuridique et médicale, appui psychologique. Soutien scolaire. Numéro d'appel d'urgence. A mis en place le groupe d'entraide SUMAPI qu'elle soutient dans son travail d'information et dans ses activités. Suivi des enfants sur le lieu de travail. Travail de plaidoyer auprès des employeurs et sur les aspects législatifs. Assure le microfinancement d'initiatives destinées à empêcher que les enfants ne deviennent travailleurs domestiques.

Sri Lanka Interactive Media Group

(Groupe de médias interactif du Sri Lanka) (SLIMG); Sri Lanka
Tél: +94-11-296 4019 /
+94-77 768 8905
Fax: +94-11 290 9944
Email: slimgnet@sltnet.lk;
mail@slimg.net
www.slimg.net



Propose une gamme de services de protection et de prévention destinés aux enfants travailleurs domestiques.

Foundation for Child Development
(Fondation pour le développement de l'enfant) ; Thaïlande
Tél: +66 2 433 6292
Fax: +66 2 435 5281
Email: iamchild555@hotmail.com;
iamchild2004@yahoo.com
www.iamchild.org

Ne s'adresse pas particulièrement aux enfants travailleurs domestiques, mais propose des services destinés aux enfants travailleurs en général, dont certains sont des travailleurs domestiques. Citons notamment: le sauvetage, l'abri temporaire, l'aide juridique, la formation professionnelle, le plaidoyer auprès d'employeur individuels

Régional et national: Amérique latine et Caraïbes

CONACTRAHO (Confederation of Latin American and Caribbean Household Workers) (Confédération d'employés de maison d'Amérique latine et des Caraïbes)
(Présidence tournante)
Tél: +531 2 483 899
Email: conactraho@yahoo.com
Mouvement régional comprenant des groupes locaux et nationaux et des associations de travailleurs domestiques.

NATS Niños/as y Adolescentes Trabajadores; Amérique latine (basée au Pérou)
Fax: +511 466 4789
Email: mnnatsop@perudata.com
Mouvement régional d'associations d'enfants et de jeunes, actives dans le domaine du travail des enfants, notamment des enfants domestiques.

Save the Children UK,
Programme d'Amérique du Sud
Tél: +57 1 245 2459
Fax: +57 1 285 4850
Email: scfmic@sky.net.co
L'association ne travaille plus sur cette question, mais a coordonné dans le passé plusieurs projets sur les enfants travailleurs domestiques au Brésil, en Colombie et au Pérou.

Centro de Defesa da Criança e do Adolescente (CEDECA/EMAUS);
Brésil (Belém)
Tél: +55-91 224 7307;
Fax: +55-91 242 0752
Fournit aux enfants travailleurs domestiques des services de base, en matière d'éducation, de santé, de formation professionnelle et qualifiante (pour les 16-18 ans), de culture, de loisirs, d'appui psychologique et d'aide juridique ; organise le retrait des enfants de moins de seize ans du travail domestique, et leur retour dans le monde scolaire ; aide les familles d'enfants travailleurs domestiques à apprendre à acquérir des revenus.

Taller Abierto; Colombie
Tél: +57-2 446 7773 /
+57-2 4462935
Fax: +57-2 4476654
Email: taller-abierto@telesat.com.co
Propose une gamme de services aux enfants travailleurs domestiques ;

auteur d'un guide sur tous les aspects de l'emploi domestique, y compris les retraites, la sécurité sociale, et les prestations sociales auxquelles ils ont droit.

Defensa de Niñas y Niños Internacional (DNI-Costa Rica),
Costa Rica;
Tél: +506 236 9134 / +506 297 2880
Fax: +506 236 5207
Email: info@dnicostarica.org
www.dnicostarica.org

A réalisé des travaux de recherche et de plaidoyer sur la situation des enfants travailleurs domestiques au Costa Rica. Le projet " livres et jeux " à la fois éducatif et destiné à mobiliser la population, s'adresse notamment aux enfants travailleurs domestiques.

CIPRODENI;
Guatemala
Tél : +502 337 3072
Fax: +502 337 3072
Email: vilareal@c.net.gt

Foyers Maurice Sixto; Haïti
Tél: +509 234 2637 /
+509 222 0575 / +509 510 4766
Email: rasinlakaynou@yahoo.com
www.foyersmsixto.com
Dispose de deux centres destinés aux enfants travailleurs domestiques : le premier fournit des services de type intervention d'urgence, comme l'encadrement psychologique, ainsi que des activités d'éducation non formelle et de formation qualifiante ; le deuxième propose un abri temporaire et des services permettant de réunir les enfants à leur famille biologique, et à les aider à s'y réintégrer.

Limyè Lavi; Haïti
Tél: +509 512 3149 / 257-6357
Email: glexima@hotmail.com;
guerdalc@hotmail.com;
Propose des activités d'éducation non formelle aux enfants travailleurs domestiques ; fait un travail local d'information sur la situation des enfants travailleurs domestiques.

Centro de Promoción a la Juventud y la Infancia - Dos Generaciones;
Nicaragua
Tél/fax: +505 266 4999 /
+505 266 4960 / +505 266 7853



Email: direccion@dosgeneraciones.org
Réalise des interventions d'urgence, un travail de prévention, de réinsertion et de réintégration auprès des mineurs victimes de sévices sexuels et de leurs familles.

Instituto para el Desarrollo de la mujer y la Infancia (IDEMI); Panama
 Tél: +507 224 4186
 Fax: +507 2265911
 Email: info@idemipanama.org
www.idemipanama.org
Activités éducatives et d'information auprès des enfants travailleurs domestiques et d'autres groupes d'enfants et de femmes.

Global Infancia; Paraguay
 Tél: +595-21 614 117
 Fax: +595-21 220 767
 Email: global@pla.net.py
www.globalinfancia.org.py
Aide les enfants travailleurs domestiques en proposant services éducatifs, de santé, de formation qualifiante et professionnelle (pour les 14-17 ans), activités culturelles, de loisirs, appui psychologique et aide juridique. Soutien pédagogique pour les moins de 14 ans. Aide les familles d'enfants travailleurs domestiques à acquérir les compétences leur permettant d'avoir des revenus.

Asociación Grupo de Trabajo Redes; Pérou
 Tél: +51-1 445 1469
 Fax: +51-1 266 0944
 Email: figueroa@terra.com.pe
www.gruporedes.org
Propose une gamme de services en centre ou en dehors aux travailleurs domestiques, notamment les enfants. Parmi ceux-ci, on peut citer l'intervention d'urgence, la négociation avec les employeurs, le soutien pour les problèmes au travail, la santé ou les difficultés psychologiques ; le retour dans les familles d'origine ; le contact avec les travailleurs domestiques qu'ils aident à s'organiser - par leur propre réseau de travailleurs domestiques et de professionnels ; le soutien scolaire et les activités de formation.

Centro de Estudios Sociales y Publicaciones - CESIP; Pérou
 Tél: +51-1 471 3410
 Fax: +51-1 470 2489
 Email: anamaria@cesip.org.pe
www.cesip.org.pe

L'association vise à renforcer la capacité des prestataires de services locaux (dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres) à mieux assurer la protection des enfants travailleurs domestiques.

Développement, collecte des fonds, et autres formes de soutien aux associations

Pour obtenir des informations sur l'actualité, les calendriers de manifestations, pour trouver coordonnées, cours de formation ou autres ressources liées aux questions des droits des enfants, veuillez consulter les sites Internet suivants :

Child Rights Information Network (CRIN): www.crin.org

Children's House: www.child-abuse.com/childhouse

Les sites suivants, spécialisés dans les questions de droits de l'homme et de développement, pourront également vous être utiles :

Human Rights Internet: www.hri.ca

OneWorld: www.oneworld.net

Si vous avez besoin d'aide en ce qui concerne le développement de votre organisation, INTRAC (voir ci-dessous) peut constituer un bon point de départ (l'essentiel du site est en anglais, mais INTRAC publie également un bulletin et certains ouvrages dans d'autres langues) :

INTRAC: www.intrac.org

INTRAC est une organisation à but non lucratif active dans le domaine du développement international et de l'aide humanitaire. Elle soutient les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile du monde entier en les aidant à examiner leur stratégie, et à renforcer leur gestion et leur efficacité. Le site Internet regorge d'informations utiles et de liens avec d'autres associations ou institutions du monde entier qui peuvent vous aider en matière de développement des capacités (voir le programme PRAXIS sur le site INTRAC).

Si vous êtes à la recherche de fonds pour réaliser vos activités, il peut être utile de commencer par consulter les ressources et sites suivants :

The Worldwide Fundraiser's Handbook: A resource mobilization guide for NGOs and community organizations

(Le manuel de collecte de fonds : guide de mobilisation des ressources à l'adresse des ONG et associations)

(Michael Norton/Resource Alliance, 2003) ISBN 1 903991 34 X

Un manuel de collecte de fonds pour le monde en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et pays d'Europe orientale). A l'aide d'études de cas et d'exemples de bonne pratique, il donne des conseils sur les points suivants : comment organiser une collecte de fonds locale efficace, comment exploiter toutes les sources existantes de financement (secteur public, entreprises, fondations) ; les techniques de collecte de fonds ; les sources d'information et d'aide.

Funders Online: www.fundersonline.org

Site facilitant l'accès à des informations en ligne sur le l'obtention de financement.

International Human Rights Funders Group: www.hrfunders.org

Ce site s'adresse aux bailleurs de fonds, et aux demandeurs de fonds, qui s'intéressent aux droits de l'homme.

The Resource Alliance: www.resource-alliance.org

Resource Alliance est un réseau international visant à renforcer la capacité des organisations à but non lucratif à mobiliser des fonds et des ressources locales pour leur cause.

Anti-Slavery International Thomas Clarkson House The Stableyard
Broomgrove Road London SW9 9TL United Kingdom
Tél: +44 (0)20 7501 8920 Fax: +44(0)20 7738 4110
Email: info@antislavery.org www.antislavery.org



Longtemps, les enfants domestiques, une catégorie d'enfants travailleurs, ont été invisibles. Aujourd'hui, on sait qu'ils représentent la majorité des enfants travailleurs ; pour les filles, il s'agit même d'une écrasante majorité.

Depuis le début des années 90, Anti-Slavery International et ses partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les principaux acteurs de l'effort visant à rendre visibles les enfants domestiques, défendre leur cause et alléger leurs souffrances. Il y a bien des raisons de faire ce travail, mais pour Anti-Slavery International, c'est l'état de sujétion de ces jeunes employés de maison, leur fréquente privation de liberté, les méthodes de recrutement parfois assimilables à la traite, la paye dérisoire, voire totalement absente, qui font qu'il s'agit là d'une violation des droits de l'homme beaucoup plus proche de l'esclavage que pour beaucoup d'autres enfants travailleurs.

Cet ouvrage intitulé *Enfants travailleurs domestiques : manuel sur la bonne pratique dans les interventions* est un guide pratique indiquant ce qui marche et pourquoi en matière d'aide pratique aux enfants travailleurs domestiques. Nous l'avons voulu simple et concret. Il sera à notre avis utilisé essentiellement par les ONG de taille petite et moyenne cherchant à améliorer leurs programmes et projets ou à entreprendre de nouvelles activités pour les enfants travailleurs domestiques. Ce manuel vient compléter les deux publications précédentes : *Child Domestic Workers : a Handbook for research and action [Les enfants domestiques : Manuel pour la recherche et l'action]* (1997) et *Les enfants domestiques : Trouver une voix* (2002).

Ce manuel rassemble l'expérience de nombreux acteurs de terrain en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que d'organisations et de réseaux internationaux actifs sur cette question. Il reflète également les points de vue de près de 500 enfants travailleurs domestiques ou anciennement travailleurs domestiques de neuf pays différents consultés entre mai et octobre 2004. Une autre publication présentant les résultats détaillés de ces consultations interviendra au début de 2006.

Anti-Slavery International et ses partenaires osent espérer que cet ouvrage aidera d'autres acteurs à se manifester, notamment parmi les organisations professionnelles syndicales ou patronales, ainsi que les ministères concernés ou les autorités de contrôle. Il faudra en effet attendre que ceux qui emploient des enfants dans leur foyer prennent conscience des multiples traumatismes que cette expérience représente pour ces enfants et ces adolescents, pour assister au changement nécessaire dans les mentalités et les comportements à l'égard de cette catégorie opprimée de travailleurs, sur le long terme.

Egalement disponibles auprès d'Anti-Slavery International pour téléchargement en format PDF :

Enfants domestiques : Manuel pour la recherche et l'action (1997),

L'action internationale contre le travail des enfants :

Guide des procédures de contrôle et de plaintes (2002),

Les enfants domestiques : Trouver une voix, manuel de sensibilisation (2002)

www.antislavery.org

Numéro 17 dans la série " Travail des enfants " d'Anti-Slavery International

ISBN: 0 900918 63 2

Manuel produit en partenariat avec :



Asociación Grupo de Trabajo Redes
Perú
Tél: +51-1 445 1469
Fax: +51-1 266 0944
Email: figueroa@terra.com.pe
www.gruporedes.org



Defensa de Niñas y Niños Internacional
(DNI-Costa Rica)
Costa Rica
Tél: +506 236 9134 /
+506 297 2880
Fax: +506 236 5207
Email: info@dnicostarica.org
www.dnicostarica.org



Kivulini Women's Rights Organisation
Tanzania
Tél: +255-28 367 484/
+255-28 250 0961
Fax: +255-28 250 0961
Email: admin@kivulini.org
www.raisingvoices.org/kivulini.shtml



Visayan Forum Foundation Inc
Philippines
Tél: +63-2 634 0684
Fax: +63-2 634 0683
Email: admin@visayanforum.org
www.visayanforum.org



WAO Afrique
Togo
Tél: +228 225 8990
Fax: +228 225 7345 /
+228 250 7436
Email: waoafrique@cafe.tg
www.wao-afrique.org